

ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

PREALABLE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PROJET D'INSTALLATION D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE BOZOULS (AVEYRON)

Enquête réalisée du 8 avril au 23 avril 2025

RAPPORT D'ENQUÊTE

Autorité organisatrice : Préfecture de l'Aveyron
Commissaire-enquêteur : Catherine FUERTES



Table des matières

1 GENERALITES	3
1.1 Préambule	3
1.2 Objet de l'enquête complémentaire	3
1.3 Caractéristiques du projet	4
1.3.1 Historique	4
1.3.2 Nature du projet	5
1.3.3 Situation	7
1.3.4 Comptabilité du projet	9
1.4 Composition du dossier	11
1.4.1 Le dossier mis à disposition du public	11
1.4.2 Le dossier administratif	12
2 VICES CONSTATES PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF et réponses du porteur de projet	12
2.1 Point 11 du jugement du 17 mai 2024	13
2.1.1 Réponse du porteur de projet	13
2.2 Point 35 du jugement du 17 mai 2024	16
2.2.1 Réponse du porteur de projet	17
2.3 Point 10 du jugement du 17 mai 2024	20
3 AVIS MRAE ET REPONSES DU PORTEUR DE PROJET	26
3.1 Qualité de l'étude d'impact	26
3.2 Justification des choix retenus au regard des alternatives	27
3.3 Prise en compte de l'environnement dans le projet	27
4 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	35
4.1 Désignation du Commissaire Enquêteur	35
4.2 Modalités de l'enquête	35
4.2.1 Les permanences	35
4.2.2 Concertation préalable avec la préfecture	35
4.2.3 Visites sur le terrain	35
4.2.4 Entretien avec le porteur de projet	36
4.3 Information du public	36
4.3.1 Communication du dossier d'enquête	36
4.3.2 Publicité et parutions légales	36
4.3.3 Affichage	36
4.4 Climat de l'enquête	36
4.5 Clôture du registre	37
5 Recueil des observations	37
5.1 A l'occasion des permanences	37
5.1.1 Permanence du 8 avril 2025	37
5.1.2 Permanence du 17 Avril 2025	38
5.1.3 Permanence du 23 Avril 2025	41
5.2 Contributions sur registre papier	41
5.3 Contributions par mail	45
5.4 Contributions par courrier	139
6 PROCES-VERBAL DE SYNTHESE	152

1 GENERALITES

1.1 Préambule

Remplacer 10 % du gaz naturel par du biogaz à base de méthane, voilà l'objectif de la France à l'horizon 2030 dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie. Utilisée depuis les années 1970, la méthanisation sert à l'origine à dépolluer les effluents d'élevage, les boues de stations d'épuration ou encore les déchets des industries agroalimentaires.

Aujourd'hui, et à l'avenir, la méthanisation passera essentiellement par les déchets et en particulier les déchets agricoles. Le gisement disponible en 2030 est estimé à 83 % d'origine agricole.

Pour atteindre les objectifs fixés par la Programmation pluriannuelle de l'énergie en 2050, il faudrait disposer de 10 000 méthaniseurs sur tout le territoire. Aujourd'hui, 1806 sont installés en France. 1096 installations produisent de l'électricité » et 710 installations injectent du biogaz dans les réseaux de gaz naturel.

En Aveyron, 10 unités de méthanisation sont en service : 2 micrométha, 6 agricoles individuels ou semi-collectifs, 1 agricole collectif, et 1 agro industriel. De plus, 3 sont en début de réflexion, 4 sont susceptibles d'être repris et 1 est considéré comme CET (centre d'enfouissement technique) et ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux). La filière méthanisation se développe dans le département

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de réalisation d'une unité de méthanisation à Bozouls dans l'Aveyron

Le présent rapport a pour objet une enquête publique complémentaire relative à la demande présentée par la société Biever le 26 novembre 2021 en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'installation et l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Bozouls (Aveyron)

L'historique énoncé plus loin expliquera la nécessité de cette enquête complémentaire.

Le rapport décrit l'organisation et le déroulement de l'enquête et analyse le dossier technique y afférent.

Mon avis motivé de commissaire enquêteur figure dans un document séparé joint au présent rapport

1.2 Objet de l'enquête complémentaire

La demande est présentée au nom de la société BIEVER, détenue à 60% des parts par la société Métha Causses et 40% des parts par Engie Bioz

La SAS Métha Causses territoire est composée de : 10 agriculteurs (ETA ou individuels), La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, le SIEDA (Syndicat d'énergies de l'Aveyron).

La présente enquête complémentaire a pour objet d'informer le public et de recueillir son avis sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'installation d'une unité de méthanisation collective sur la commune de Bozouls (département de l'Aveyron) dans la zone artisanale des Calsades, et en particulier sur les trois objets pour lesquels le tribunal

administratif a réclamé un complément d'information. (impact voie d'accès, impact canalisation et cumule de ces impacts avec celui de l'unité de méthanisation).

L'enquête publique est préalable à la délivrance par le préfet d'une autorisation environnementale, obligatoire pour toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la santé et la sécurité des riverains ainsi que pour l'environnement.

Cadre réglementaire

La demande s'inscrit dans la procédure d'instruction d'une demande d'autorisation unique telle que prévue à l'article 2 de l'ordonnance n° 2014-355 du 20 mars 2014 et selon le Code de l'Environnement, notamment les articles R 123-23 dans les conditions fixées aux articles R 123-9 à R 123-12 relatifs aux enquêtes publiques complémentaires. Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est potentiellement une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Pour avoir le droit d'exercer ses activités, l'exploitant de l'installation doit demander au préfet de département soit une autorisation environnementale, soit une autorisation simplifiée, soit déclarer son activité et ainsi respecter des obligations de nature à limiter ou maîtriser l'impact environnemental.

Depuis 2017 l'ensemble des procédures et décisions environnementales requises pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les installations, ouvrages, travaux et activités relevant de la loi sur l'eau (IOTA), les autorisations de défrichement relevant du code forestier sont fusionnées au sein d'une unique autorisation environnementale.

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature des installations classées qui les soumet à un régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

Le projet présenté par la société Biever est soumis à :

1. autorisation environnementale au titre de la législation relative aux ICPE pour la rubrique 3532 (valorisation déchets non dangereux, non inertes capacité supérieure à 70t/jour).
2. autorisation environnementale au titre de la législation relative aux ICPE pour la rubrique 2781-2a (installations de méthanisation déchets non dangereux ou de matières végétales brutes).
3. déclaration pour la rubrique 2.1.5.0 relative à la loi sur l'eau (rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol)

1.3 Caractéristiques du projet

1.3.1 Historique

- 17 décembre 2021, la Société BIEVER a déposé une demande d'autorisation environnementale complétée le 13 avril 2022 et jugée recevable le 11 octobre 2022, pour l'exploitation d'une unité de méthanisation située au lieu-dit "Coudournac" sur la commune de Bozouls (12).
- observations de la DREAL Occitanie les 27 janvier et 9 février 2022.

- réponse à ses observations le 25 mars 2022.
- 14 avril 2022 saisine de l'Autorité Environnementale par la Préfète de l'Aveyron
- avis de la MRAe émis le 13 juin 2022 entraînant une réponse le 4 août 2022.
- dossier complété et modifié redéposé le 7 octobre 2022.
- 28 octobre 2022 arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique
- enquête publique du 28 novembre 2022 au 5 janvier 2023
- 30 janvier 2023 avis favorable du commissaire enquêteur **avec une réserve** : *compléter ce dossier avec un sous dossier portant sur les projets d'aménagement des voies d'accès au site et sur leur impact environnemental et que ceci fasse l'objet d'une réunion publique*
avec une suggestion : *privilégier l'accès principal au site depuis la zone des Calsades plutôt qu'à partir de la route de Gabriac pour apaiser les craintes formulées par les riverains du secteur et éviter la coupure de la voie verte.*
- 16 juin 2023 avis favorable du CODERST
- 18 juillet 2023 arrêté préfectoral autorisant la Société BIEVER à exploiter son unité de méthanisation
- 21 septembre 2023 dépôt d'une requête en référé de suspension
- 17 mai 2024 décision du tribunal administratif de Toulouse qui a sursis à statuer sur la requête présentée par l'association Bozouls Comtal Citoyens, l'association Le Comité Causse Comtal et les autres requérants jusqu'à l'expiration d'un délai de 1 an, imparti à la société pétitionnaire ou à la Préfète de l'Aveyron pour produire au tribunal une mesure de régularisation des vices constatés aux points 10, 11 et 35 du jugement.

1.3.2 Nature du projet

Le projet porte sur la création d'une unité de méthanisation associée à d'autres procédés (épuration du biogaz en biométhane, épandage du digestat)

A travers ce projet la société BIEVER poursuit plusieurs objectifs :

- ⊗ Pérenniser les exploitations agricoles : diversification des activités et apport d'un revenu complémentaire,
- ⊗ Participer aux objectifs d'un Territoire à Energie Positive : valoriser le biogaz en biométhane, injecté dans le réseau GrDF de Bozouls,
- ⊗ Restaurer le cycle naturel du carbone : restituer au sol les restes organiques produits par les filières alimentaires,
- ⊗ Répondre à la protection de la ressource en eau : maintenir une fertilisation organique des sols et gérer les digestats collectivement
- ⊗ Maîtriser les coûts de production et de fertilisation des cultures : valoriser les effluents en digestat, engrais organique en substitution d'engrais minéraux.

L'installation se compose de plusieurs sous-ensembles :

- Réception et préparation des matières (stockage des intrants, hygiénisation, préparation et incorporation) ;
- Méthanisation (1 digesteur et 1 post-digesteur) ;
- Valorisation du biogaz (épuration en biométhane et injection),
- Traitement du digestat (séparation de phase, stockage) ;
- * Aménagement du site (bâtiments, gestion des eaux, supervision)

L'unité de méthanisation traitera 59 628 tonnes de matières par an, soit environ 163,3 tonnes par jour en moyenne, auxquelles s'ajoutent 5 000 tonnes par an d'eau sales envoyés en mé-

thanisation après hygiénation, et 15 000 tonnes par an de digestat liquide recirculé. Le gisement se compose de fumiers de bovins, ovins, caprins et crottes de lapin, de lisier de bovins, de canards et de porcs, de CIVE (culture intermédiaire à vocation énergétique), de tontes de pelouse, de déchets d'industries agroalimentaires et biodéchets (drêches de pain et viennoiseries). Le gisement se compose de 83 % d'intrants d'origine agricole dont 76,4 % sont des effluents d'élevage.

Le biogaz produit sera épuré en biométhane pour être injecté dans le réseau de distribution de gaz. La capacité d'injection moyenne du biométhane sera de 348 Nm³/h.

Une chaudière biogaz de 995 kW permettra de chauffer les équipements de méthanisation (hygiénisateur, digesteur et post-digestion).

Le digestat sera séparé en phases liquide et solide, et utilisé pour la fertilisation des sols. La production de digestat solide à épandre est d'environ 14 583 tonnes par an et la production de digestat liquide d'environ 59 937 tonnes par an.

Descriptions des installations et des procédés :

- Zones de réception

Le bâtiment dédié aux zones de réception et de préparation des matières entrantes odorantes (fumiers, herbes de tonte et biodéchets) est mis sous dépression. L'air capté chemine par un réseau de gaines vers le ventilateur d'extraction pour rejoindre le bio-filtre de traitement des odeurs. Le dépotage des lisiers est prévu dans une cuve de réception dédiée fermée de 227 m³. Les cultures intermédiaires à valorisation énergétique sont stockées sur une plateforme bétonnée non couverte de 1 354 m².

- Méthanisation (digesteur et post digesteur)

La réaction biologique a lieu dans un digesteur et un post-digesteur en béton armé, étanches et isolés, d'un volume utile chacun de 6 550 m³ (diamètre 33 m – hauteur parois : 9,5 m + 6 m gazomètre).

- Valorisation du biogaz (épuration et injection)

La méthanisation est un processus biologique de dégradation de la matière organique qui se déroule en l'absence d'oxygène (digestion anaérobie) et qui conduit à la formation d'un biogaz essentiellement riche en méthane et en dioxyde de carbone, et dans une faible proportion à d'autres gaz comme l'ammoniac, le diazote, l'hydrogène, l'oxygène et l'hydrogène sulfuré.

Le biogaz produit sera épuré en biométhane (élimination des autres gaz que le méthane) pour être conforme aux spécifications demandées pour la distribution dans le réseau de gaz (GRDF). Les condensats issus du prétraitement du biogaz sont évacués vers le puits à condensats puis mélangés au digestat liquide.

- Traitement du digestat (séparation de phases, stockage)

Il s'agit des résidus de la méthanisation composés de matières organiques non biodégradées, de matières minérales et d'eau (matières fertilisantes valorisables par épandage).

Les digestats bruts obtenus subiront une séparation de phase par presse à vis qui permettra d'obtenir des digestats liquides et des digestats solides. Les digestats liquides transiteront vers des cuves fermées (quatre cuves béton couvertes de 455 m³ chacune). Les digestats solides seront entreposés sur la plateforme bétonnée de stockage en bâtiment couvert d'une surface de 2 587 m² sur 3,5 m de hauteur.

Il s'agit des résidus de la méthanisation composés de matières organiques non biodégradées, de matières minérales et d'eau (matières fertilisantes valorisables par épandage).

Lors des périodes d'épandage, les digestats solide et liquide sont repris au chargeur ou pompes et transportés dans des bennes, citernes ou des caissons sur les parcelles d'épandage.

La figure ci-après reprend les principales étapes du procédé de méthanisation.

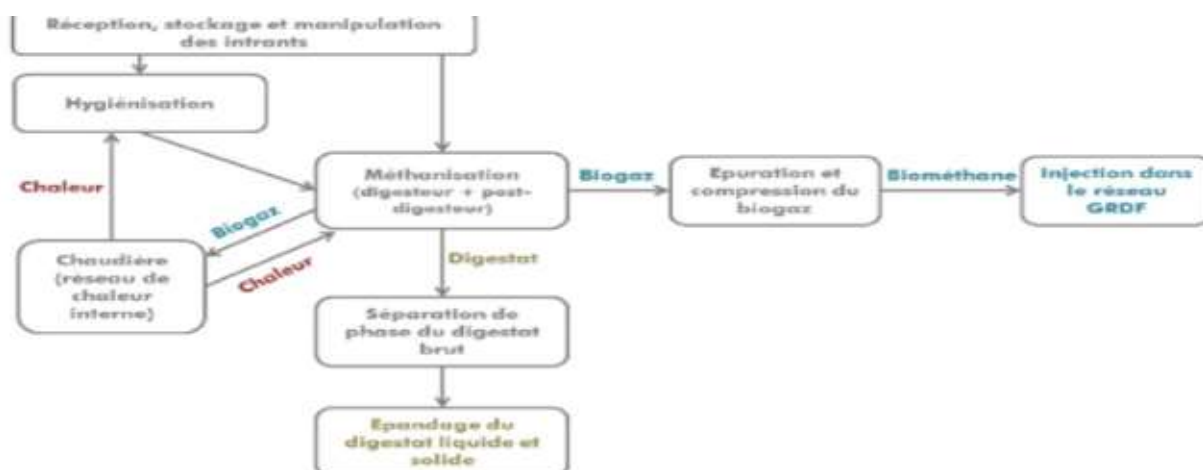
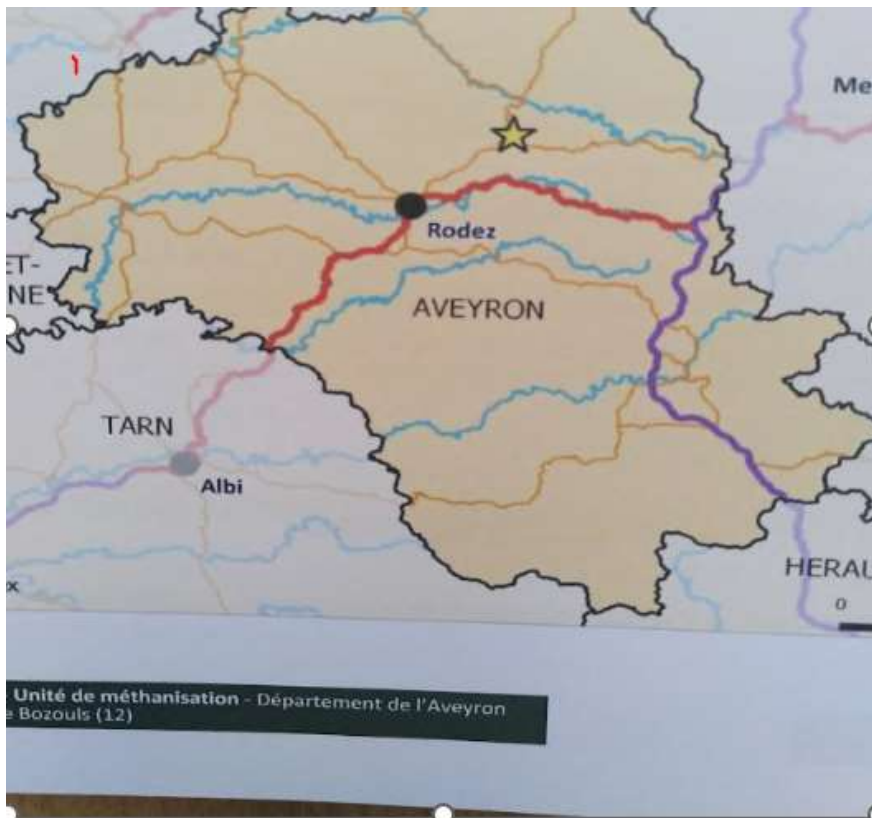


Figure 2 : synoptique du process
Figure 3 : plan simplifié des installations

1.3.3 Situation

Le site d'étude se trouve dans la moitié sud de la France métropolitaine, dans la région Occitanie, au sein du département de l'Aveyron. Il est localisé sur la commune de Bozouls située au nord du département de l'Aveyron (19 km de Rodez)



Le site d'étude se trouve au sein de la Communauté de communes de Comtal Lot et Truyère, intercommunalité regroupant 5 communes dont celle de Bozouls.

Plus précisément, le site se trouve à 1.8 km à l'est du centre bourg, dans un secteur rural.

Il s'agit d'une parcelle agricole en prairie de 3.5 ha présentant une topographie plane, à une altitude comprise entre 562 et 567 m NGF.

Une haie traverse le terrain du sud au nord, et une haie borde le sud et l'ouest du site ainsi qu'une partie au nord-ouest. Les abords du site sont composés de parcelles agricoles, quadrillées par un réseau de bocage dense et dont l'accès se fait via des chemins ruraux ou des pistes.

Aux alentours, les cultures agricoles sont omniprésentes et surtout orientées vers la culture céréalière et les prairies permanentes.

L'unité de méthanisation se trouvera dans une zone réservée à l'activité industrielle ou commerciale (Entreprise Braley et zone artisanale des Calsades) donc dans un contexte approprié.



1.3.4 Comptabilité du projet

1.3.4.1 Avec les documents d'urbanisme et le contexte intercommunal

La commune de Bozouls dispose d'un Plan Local d'Urbanisme qui intègre une zone Amétha, dédiée au développement du projet de méthanisation de la SAS BIEVER.

Dans le secteur Ametha peuvent uniquement être autorisées :

Les installations nécessaires à la production d'énergies renouvelables à partir d'effluents et déchets, notamment agricoles, et/ou à la valorisation énergétique de l'activité agricole dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées

Les affouillements et exhaussements à condition qu'ils soient liés à des aménagements compatibles avec la vocation de la zone, à la gestion de l'eau (noue paysagère, retenue collinaire etc...) ou liés à des aménagements d'intérêt général.

La construction d'une unité de méthanisation est en accord avec l'usage des sols autorisé sur la zone dédiée Ametha.

L'accès sud, dédié au site de méthanisation fait l'objet d'un emplacement réservé. Cet accès sud est celui retenu dans l'élaboration du projet et choisi en concertation avec la communauté des communes Comtal Lot et Truyère lors de l'établissement du PLU. L'accès ouest est partiellement intégré dans un emplacement réservé dédié au développement de la zone artisanale "Les Calsades".

Une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) "Les Calsades" est prévue dans le PLU. Cette OAP intègre une voie principale de transit ou de desserte à aménager, correspondant aux tracés des accès sud (accès choisi par le porteur de projet) et accès ouest. L'accès nord n'est pas prévu par le document d'urbanisme en vigueur.

1.3.4.2 Avec plans, schémas et programme en vigueur

Le tableau suivant présente les documents d'urbanisme, plans, schémas et programmes en vigueur et qui concernent le projet de méthanisation de la SAS BIEVER :

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement	Le présent projet se trouve au droit du bassin Adour- Garonne, dont le SDAGE fixe les orientations en matière de gestion des eaux.	Par la mise en place de mesures d'évitement de la pollution et de gestion des risques contre la pollution (aire de rétention, collecte des jus ...), le projet est compatible avec les orientations du SDAGE Adour- Garonne.
Programmation pluriannuelle de l'énergie prévue aux articles L. 141-1 et L. 141-5 du code de l'énergie	Les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) sont d'accélérer le développement des énergies renouvelables	Le projet permet de développer la production d'énergies renouvelables par la valorisation de biogaz. Le projet est donc compatible avec la Programmation Pluriannuelle de l'Energie
Schéma régional de biomasse prévu par l'article L. 222-3-1 du code de l'environnement	L'unité de méthanisation traite de la biomasse et génère un digestat valorisé en épandage	Le projet est, par nature, en accord avec le Schéma régional Biomasse d'Occitanie.
Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée prévu par l'article L. 361-2 du Code de l'environnement	PDIPR de l'Aveyron répertorie les sentiers balisés de promenade sur le territoire	
Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévu par l'article L. 222-1 du code de l'environnement	Un des objectifs du SRADDET, succédant au SRCAE de la région Occitanie, est de multiplier par 2,6 la production d'énergie renouvelable d'ici 2040.	
Schéma régional de cohérence écologique prévu par l'article L. 371-3 du code de l'environnement	D'après le zonage du SRCE, aucun corridor ou réservoir de biodiversité n'est directement concernés par le site d'étude	Le projet impacte un corridor écologique identifié par le document d'urbanisme de Bozouls. Ce corridor sera préservé.
Plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement	L'unité de méthanisation traite des déchets non dangereux et génère un digestat valorisé en épandage. Durant la phase de chantier, des déchets de BTP sont produit	
Plans de prévention et de gestion des déchets	La méthanisation génère des déchets de BTP en phase chantier et un digestat valorisé en	

	épandage en phase d'exploitation. La quantité de déchets produits est proportionnée aux activités. Le projet est conforme aux orientations du Plan National de Prévention des Déchets. La méthanisation est une des filières de traitement des déchets que le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers de l'Aveyron veut promouvoir. Ainsi, le projet va dans le sens du plan	
Plan de gestion des risques d'inondation prévu par l'article L. 566-7 du code de l'environnement	La commune de Bozouls du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Bassin du Dourdou de Conques Amont, approuvé par arrêté préfectoral du 5 décembre 2015.	Le projet est situé à 1,9 km au plus près des zones inondables définies dans le PPRI. Il est donc compatible avec le PGRI du bassin Adour-Garonne.
Programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	La commune de Bozouls n'est pas classée en zone vulnérable aux nitrates. La directive « Nitrates » est prise en compte lors de l'épandage du digestat par les agriculteurs.	
Contrat de plan Etat-région prévu par l'article 11 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification	Le développement des énergies renouvelables est un des objectifs du Contrat Plan Etat-Région Occitanie.	
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu par l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales	Le projet d'unité de méthanisation dépend du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité (SRADDET) de la région Occitanie.	Le projet est, par nature, en accord avec le SRADDET Occitanie, par le développement d'une unité de méthanisation valorisant des déchets et produisant un biogaz renouvelable.

1.4 Composition du dossier

1.4.1 Le dossier mis à disposition du public

La composition du dossier est décrite à l'article R 123-8 du Code de l'Environnement.
Le dossier a été jugé conforme par la préfecture et comprend les pièces suivantes :

1	ETUDE IMPACT 1 ^{er} enquête	2022	349
---	--------------------------------------	------	-----

2	ETUDE IMPACT COMPLEMENTAIRE	2025	69
3	AVIS MRAE	13/01/25	15
4	REPONSE SAS BIEVER A MRAe	02/25	
5	ARRETE TRIBUNAL ADMINISTRATIF	17/05/2024	10
6	NOTICE HISTORIQUE ET CONTEXTE	02/25	2
7	ARRETE PREFECTORAL	20/03/25	4

Il est disponible à la mairie de Bozouls (siège de l'enquête) durant toute la durée de l'enquête. De plus, toutes les pièces sont accessibles en ligne sur le site de la Préfecture de l'Aveyron : <https://www.aveyron.gouv.fr>

1.4.2 Le dossier administratif

L'arrêté préfectoral du 20 mars 2025 (annexe 1) a défini les modalités d'enquête. Un registre d'enquête a été ouvert à la mairie de Bozouls.

Les maires des communes situées dans le périmètre de l'enquête (Bozouls, Bessuejoul, Espalion et Gabriac) ont été sollicités pour afficher l'avis d'enquête et se prononcer si elles le souhaitent sur le projet. La commune de Bozouls a déclaré l'affichage le 24 avril 2025, la Communauté des Communes Comtal Lot et Truieres le 29 avril 2025, la commune de Gabriac le 25 avril 2025 et la commune d'Espalion le 5 mai 2025.

2 VICES CONSTATES PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF et réponses du porteur de projet

Par une requête et des mémoires enregistrés les 18 septembre 2023, 24 novembre 2023, 5 janvier 2024 et 27 février 2024, l'association Bozouls Comtal Citoyens a saisi le tribunal administratif de Toulouse pour demander l'annulation de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2023 autorisant la société BIEVER à exploiter son unité de méthanisation. Le tribunal a notifié sa décision le 17 mai 2024, statuant sur la légalité de l'arrêté en date du 18 juillet 2023. Dans sa décision, le tribunal estime que :

1. l'aménagement des accès à l'unité de méthanisation et la canalisation reliant le projet au réseau de gaz GRDF constituent des éléments du projet au sens des dispositions de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, devant donc faire l'objet d'une étude d'impact
2. ces omissions ont vocation à nuire à l'information complète du public quant aux effets du projet dans son ensemble sur l'environnement.

Le Tribunal a demandé une mesure de régularisation des vices constatés aux points 10,11 et 35 du jugement du 17 mai 2024 précité. Il a sursis à statuer sur les conclusions à fin d'annulation de l'association Bozouls Comtal Citoyens et autres et a accordé un an, à la société BIEVER ou au Préfet de l'Aveyron pour fournir ces documents supplémentaires. Dans un souci de logique, j'ai positionné le point 10 en fin d'étude puisqu'il concerne le cumul des

impacts de la canalisation, de l'accès et de l'unité de méthanisation.

2.1 Point 11 du jugement du 17 mai 2024

La société BIEVER précise que la canalisation reliant le projet au réseau de gaz « n'est pas soumise à étude d'impact » et qu'en tout état de cause elle sera « enterrée et sécurisée selon les règles de bonne pratique et n'aura pas d'impact sur la flore, la faune, le paysage, la population ni sur les risques ». Or, il résulte que la canalisation constitue un élément du projet au sens des dispositions de l'article L 122-1 du code de l'environnement et **devrait donc faire l'objet d'une étude d'impact**. De plus cette canalisation sera implantée le long du chemin rural de Bozouls à Coudournac, voie très étroite et bordée d'arbres, de telle sorte que **l'absence totale d'impact de sa réalisation sur l'environnement apparaît peu plausible**. Dans ces conditions, cette omission a pu avoir pour effet de nuire à l'information complète du public quant aux effets du projet dans son ensemble sur l'environnement.

Le tribunal a donc conclu que ce deuxième point soulevé par les requérants devait être retenu. Ceux-ci sont fondés à soutenir que l'évaluation environnementale est insuffisante concernant l'appréciation des incidences sur l'environnement de la réalisation de cette canalisation. Le porteur de projet doit être en mesure de compléter cette lacune.

2.1.1 Réponse du porteur de projet

La canalisation de gaz naturel enterrée GRDF, reliant le projet de méthanisation au réseau de gaz, s'implante au droit de la voie verte.

Cette canalisation sera installée dans une tranchée.

La tranchée sera réalisée en technique traditionnelle, sans trancheuse, et sera d'une largeur de 50 cm.

La canalisation de gaz projetée est localisée sur l'illustration suivante.



La canalisation projetée s'implantera au droit du chemin existant dont les couches superficielles ont déjà été remaniées. Elle se trouve dans le bassin versant du Dourdou. Le cours d'eau le plus proche se trouve à environ 1.5 km de la canalisation projetée. La topographie plane et la bonne imperméabilité du sol permettent une bonne infiltration des eaux. L'absence de fossés en témoigne.

L'emplacement envisagé pour l'implantation de la canalisation de gaz reliée au futur méthaniseur se situe sur un chemin, plus précisément une voie verte, dans un contexte bocager typique du paysage aveyronnais. Les abords immédiats de cette voie verte se composent exclusivement de milieux agricoles (cultures, prairies de fauche mésophiles et prairies de fauche améliorées) bordés de fourrés, de ronciers et de haies. Aucun habitat patrimonial n'a été observé.



La canalisation de gaz sera enterrée au droit d'une voie cyclable allant de Bertholène à Espalion en traversant Bozouls. Elle ne traverse aucune route. Cette voie verte ne possède pas le label 3V Belle Voie (valorisation des vélo routes et voies vertes de qualité). La canalisation projetée ne se trouve pas dans un périmètre proche d'une zone concernée par le PPRI. Elle sera connectée au réseau de gaz urbain de Bozouls et ne traverse pas de ligne électrique ce qui exclue tout risque technologique.

La tranchée (50 cm /120 cm) recevant la canalisation sera positionnée de manière à ne pas abattre ou arracher d'arbres. Elle sera positionnée en accotement sauf lorsque des arbres ou haies l'empêchent. Dans ce cas-là, elle sera implantée en milieu de chaussée. Il y a obligation de retrait de conduite de gaz des arbres et haies par GRDF.

Les impacts sur le milieu naturel peuvent être :

- Modérés pour la destruction d'insectes de faunes patrimoniales (Laineuse du Prunellier)
- Forts pour les oiseaux : Torcol Fourmilier, Huppes fasciées, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe (destruction potentielle)
- Forts également pour certains mammifères : Grand Murin, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe et Murin de Daubenton (destructions potentielles)

Ces impacts seront nuls si les travaux ne sont pas réalisés à des périodes sensibles (mars à août) et s'ils ne débordent pas sur les habitats de ces espèces

Lors de la mise en œuvre de la canalisation, il est préconisé de :

- Restreindre les emprises du chantier à leur strict minimum ;
- Balisage de mise en défens des haies, des arbres à cavités et des arbres favorables au Grand Capricorne
- Durant les travaux de la canalisation, prévoir un balisage et une signalisation avertissant les utilisateurs de la voie verte des travaux, et proposer un itinéraire alternatif sur la portion concernée par les travaux ;
- * Contrôle de la non-propagation des espèces exotiques de flore envahissantes en phase chantier.

A la lecture de l'étude d'impact modifiée, compte tenu des préconisations et des mesures présentées par le porteur de projet, il apparaît que les impacts liés à la mise en place de la canalisation peuvent être qualifiés de faibles ou nuls.

Impact potentiel notable	Canalisation	
	Qualité de l'impact (après mise en place des préconisations et mesures)	Intensité de l'impact (après mise en place des préconisations et mesures)
Description		
Modification de l'écoulement des eaux pluviales	Négligeable	Faible
Pollution du sol, sous-sol et des eaux (rejet et accident sur un stockage)	Négligeable	Faible
Risque de pollution en lien avec l'épandage de <u>digestats</u>	Nul	Nul
Altération d'habitats d'espèce (alimentation et/ou reproduction et/ou repos)	Négligeable	Faible
Risque de destruction d'individus appartenant à une espèce protégée et / ou patrimoniale en phase chantier et en phase d'exploitation.	Négligeable	Faible
Augmentation du trafic et sécurisation des accès	Négligeable	Faible
Nuisances sonores	Négligeable	Faible

Dégradation de la qualité de l'air	Négligeable	Faible
Nuisances olfactives	Négligeable	Faible
Mauvaise gestion des déchets produits	Négligeable	Faible
Impact du projet sur les haies bocagères au niveau du site d'étude	Négligeable	Faible

:

2.2 Point 35 du jugement du 17 mai 2024

L'étude d'impact précise que la majeure partie du site du projet est composée de friches herbacées, qu'il comprend plusieurs haies arbustives et arborées et qu'aucune espèce à enjeu de conservation notable n'a été identifiée. Toutefois, il résulte de ce qui a été énoncé au point 10 du jugement que l'impact de la réalisation du projet sur les haies présentes au bord du chemin rural d'Aubignac à Gavernac, qui doit être aménagé pour permettre l'accès à l'unité de méthanisation, n'a fait l'objet d'aucune évaluation.

Le tribunal conclut donc, que les requérants sont fondés à soutenir que l'étude d'impact est insuffisante sur ce point. Le porteur de projet doit compléter ces informations.

2.2.1 Réponse du porteur de projet



Le choix de l'accès sud implique le défrichement d'environ 580 mètres linéaires de haies plus ou moins denses de type 2 (haies plurispécifiques, denses, assez larges et composées uniquement de 2 strates basses, strate arbustive et strate herbacée).

Pour tout linéaire de haies arrachées, il est prévu la replantation de haies avec un coefficient à minima de 1 pour 3 et l'utilisation exclusive d'essences locales champêtres.

Lors de la mise en œuvre de l'accès, il est préconisé de :

- **Éviter la plus grande partie des haies à enjeux (identifiées en orange sur la carte de synthèse des enjeux) et des principaux arbres à cavités et des arbres favorables au Grand Capricorne.**
- **Restreindre les emprises du chantier à leur strict minimum**

- Balisage de mise en défens des haies, des arbres à cavités et des arbres favorables au Grand Capricorne
- Si des arbres devaient être abattus : abattage de moindre impact d'arbres gîtes potentiels favorables aux chiroptères et au Grand Capricorne en septembre-octobre
- Respect du calendrier écologique : afin de limiter les risques de mortalité d'individus, les travaux préliminaires d'élimination des végétaux, d'élagages des arbres et de terrassement devront avoir lieu de préférence en septembre-octobre. Comme la période hivernale est moins risquée que celle de reproduction, ces travaux pourront avoir lieu de novembre à février.

En cas de démarrage pendant la période sensible du calendrier écologique, les deux mesures suivantes seront mises en œuvre :

- entretien drastique des haies situées dans l'emprise du projet, à l'aide d'une épareuse, au plus tard fin février afin de diminuer fortement leur attractivité pour la faune et de réduire les chances que des oiseaux y nichent, que des chiroptères y gisent ou que la petite faune s'y maintienne.

- visite d'un écologue juste avant le démarrage des travaux d'abattage de la haie et de terrassement, afin de confirmer l'absence de risque vis-à-vis de la faune et installer si nécessaire des balisages temporaires.

- Contrôle de la non-propagation des espèces exotiques de flore envahissantes en phase chantier ;

- Prévoir la gestion des eaux pluviales en phase chantier.

- Pour tout arbres favorables au grand Capricorne ou aux chauves-souris abattus, replantation d'arbres à minima au stade "jeune tige" (> 2m) avec un coefficient à minima de 1 pour 5 (5 arbres seront plantés pour un arbre détruit) ;
- Accompagnement et suivi par un écologue en phase chantier ;
- Suivi de la bonne tenue des haies conservés, des haies replantés, et de la fonctionnalité de ces milieux durant toute la durée de vie du projet.

Après nouvelle étude d'impact de la société ARTIFEX , il ressort que les impacts liés aux aménagements de l'accès sont faibles voire négatifs.

Impact potentiel notable	Accès	
	Qualité de l'impact (après mise en place des préconisations et mesures)	Intensité de l'impact (après mise en place des préconisations et mesures)
Description		
Modification de l'écoulement des eaux pluviales	Négligeable	Faible
Pollution du sol, sous-sol et des eaux (rejet et accident sur un stockage)	Négligeable	Faible
Risque de pollution en lien avec l'épandage de digestats	Nul	Nul car
Altération d'habitats d'espèce (alimentation et/ou reproduction et/ou repos)	Négatif	Faible
Risque de destruction d'individus appartenant à une espèce protégée et / ou patrimoniale en phase chantier et en phase d'exploitation.	Négatif	Faible
Augmentation du trafic et sécurisation des accès	Négligeable	Faible
Nuisances sonores	Négligeable	Faible

Dégradation de la qualité de l'air	Négligeable	Faible
Nuisances olfactives	Négligeable	Faible
Mauvaise gestion des déchets produits	Négligeable	Faible
Impact du projet sur les haies bocagères au niveau du site d'étude	Négatif	Faible

2.3 Point 10 du jugement du 17 mai 2024

Le site de l'unité de méthanisation exploitée par la société BIEVER sera accessible par le chemin rural d'Aubignac à Gavernac, lequel fera l'objet d'un élargissement à la charge de la communauté des communes Comtal Lot et Truyère afin de faciliter l'accès des poids lourds et de garantir la sécurité des usagers de la route. L'étude d'impact précise que "les haies qui pourraient disparaître du fait de l'élargissement de la voie existante, seront replantées". Ces éléments sont insuffisants pour apprécier les incidences sur l'environnement de la réalisation de l'accès à l'unité de méthanisation. Ces incidences n'ont pas été suffisamment analysées dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bozouls qui prévoit la création de l'OAP "Les Calsades" (orientation d'aménagement et de programmation) zone desservie par une voie à créer permettant également l'accès au projet de méthanisation. Aucune évaluation globale des effets cumulés de la création de cette voie et de l'unité de méthanisation n'a été menée. Cette insuffisance a pu avoir pour effet de nuire à l'information complète de la population.

Par conséquent, le Tribunal a conclu que ce point précis des référés en suspension devait être retenu. Les requérants sont fondés à soutenir que l'évaluation environnementale est insuffisante concernant l'évaluation globale des effets cumulés de la création de la voie d'accès et de l'unité de méthanisation. Le porteur de projet a donc l'obligation de justifier d'une étude complémentaire.

1-Reprise étude d'impact initiale de l'unité de méthanisation : compte tenu du peu de temps qu'il m'était imparti, j'ai été dans l'obligation de reprendre l'étude d'impact de Mr Maurel commissaire enquêteur, désigné lors de la première enquête en 2022 :

*Comme toute étude d'impact, elle définit les enjeux à prendre en compte, les effets du projet sur ces enjeux, l'incidence de ces effets sur le milieu à enjeux et les mesures d'évitement (ME) et de réduction (MR) proposées ou les mesures compensatoires quand l'évitement ne peut être réalisé
Les mesures proposées en conclusion de cette étude sont les suivantes (les mesures d'évitement et de réduction suffisent à préserver le site d'étude, aucune mesure de compensation n'est prévue) :*

☐ *ME 1 : Evitement et balisage du frêne abritant le Taupin violacé*

Lors de la phase chantier, le frêne favorable au Taupin violacé sera préservé. Les travaux seront effectués à une distance de 2 m de l'arbre. Afin de garantir l'évitement total de l'arbre, un balisage circulaire sera mis en place autour de celui-ci.

☐ *MR 3 : Respect du calendrier écologique Pour pallier le risque de destruction d'individus appartenant à une espèce protégée et / ou patrimoniale les travaux préliminaires d'élimination des végétaux, d'élagages des arbres et de terrassement devront avoir lieu de préférence de septembre à février*

☐ *MR 4 : Mise en défens d'un habitat d'espèces patrimoniales Plusieurs haies représentant des habitats d'espèces protégées et patrimoniales (enjeux modérés) sont localisées à proximité immédiate de l'emprise du projet, ainsi avant le démarrage des travaux de clôture du chantier et de terrassement, les secteurs concernés seront repérés sur le terrain afin d'assurer leur conservation*

☐ *MR 6 : Sécurité et accès au site*

Signalisation et aménagements nécessaires pour que l'accès au site soit le plus sécurisé possible.

□ *MR 9 : Gestion des déchets produits*

Chaque déchet généré par l'exploitation (huiles de moteurs, charbon actif usagé, digestat non épandable, inertes, métaux ferreux, déchets industriels banals, ordures ménagères) sera stocké dans un contenant adapté et régulièrement évacué par des entreprises agréées afin de les traiter conformément à la réglementation

□ *MR 10 : Choix des teintes des matériaux*

Les infrastructures à intégrer sont en particulier les cuves, la clôture et le bâti.

Afin d'intégrer le projet au mieux dans son environnement paysager, l'idée est de se rapprocher les teintes pour chacun des éléments du projet, de manière à ne pas créer des contrastes avec le paysage immédiat.

□ *MR 11 : Abattage doux de l'arbre abritant le grand capricorne*

L'arbre abritant les larves sera coupé en plusieurs tronçons afin de conserver le maximum de bois, habitat nourricier du Grand Capricorne. Les tronçons seront déposés en dehors de l'emprise du projet et ne pourront pas être déplacés avant la fin de la période d'émergence qui s'étend de juin à fin août. Ce transfert laisserait une possibilité d'accomplissement du cycle biologique.

La préservation des paysages et du patrimoine;

Le site du projet s'étend sur une surface d'environ 3,5 hectares composée de prairies de fauche et pâturées. Il est bordé par des chemins de terre utilisés par les agriculteurs locaux.



Photos commissaire enquêteur visite lieux 17/11/22

Afin de préserver ce caractère paysager il est prévu une mesure de réduction de l'impact du projet :

□ *MR 5 : Plantations de haies éco-paysagères*

Plusieurs haies, représentant un linéaire total de 450 m, seront créées autour du projet de méthanisation. Parmi elles, une haie de 345 m environ sera implantée sur le merlon situé au Sud et à l'Est du projet.

La préservation de la qualité du sol et de la ressource en eau

La construction d'une unité de méthanisation implique plusieurs travaux de terrassement, de réalisation des fondations, de mise en place d'enrobé, de création de plateforme. En raison de l'équilibre quantitatif du déblais/remblais et de la faible emprise du projet, l'impact attendu sur l'état de surface du sol est négatif faible.

Les types de rejets d'eau possibles liés à l'unité de méthanisation et à ses annexes sont les suivants :

Les eaux pluviales de toiture,

Les eaux pluviales de surface qui transitent sur la plateforme (imperméabilisation du sol sur une surface d'environ 3 ha) de l'unité de méthanisation,

Eaux sales et eaux de lavage issues des plateformes de stockage, du bâtiment de réception et de la désinfection des camions,

Eaux usées des bureaux,

Condensats du biogaz

Afin de prévenir tout impact sur la qualité des sols et sur la ressource en eau, il est prévu deux mesures de réduction de l'impact du projet :

☐ *MR 2 : Rétention des substances polluantes*

L'ensemble des effluents liquides sera stocké dans des contenants associés à une rétention réglementaire. Les produits solides seront stockés séparément sur des aires bétonnées ou en enrobé en bâtiment ou en extérieur évitant tout contact avec le sol.

☐ *MR 1 : Gestion des eaux pluviales*

Les eaux pluviales seront collectées et traitées avant rejet au milieu naturel.

Le site de méthanisation est équipé d'un réseau séparatif des eaux pluviales propres et des eaux souillées.

Les jus de stockage sont collectés et envoyés vers une réserve d'eaux sales avant d'être recyclées dans le process.

Les eaux de lavage sont récupérées et redirigées vers une réserve d'eaux sales avant d'être recyclées dans le process.

Les eaux issues des sanitaires seront traitées grâce à une microstation d'épuration ou une fosse septique

Le digesteur, le post-digesteur et les cuves de stockage sont positionnées au sein d'une zone de rétention étanche, permettant de maintenir les matières à l'intérieur du site en cas de rupture.

e. La prise en compte des nuisances odorantes et sonores ;

Les sources de bruit de l'unité de méthanisation sont :

Le bâtiment process dont la trémie d'incorporation : 65 dB à 10 m,

Les locaux techniques : 65 dB à 10 m,

Les agitateurs des cuves et digesteurs : 77 dB à 0,1 m,

L'échappement de la chaudière : 84,6 dB à 0,1 m,

La zone de circulation : 85,9 dB à 0,1 m,

Le bâtiment d'épuration biogaz : 65 dB à 10 m,

Le biofiltre pour le traitement des odeurs : 77 dB à 0,1 m,

Le compresseur pour compresser le biogaz avant l'épuration, dans le local d'épuration : 80 dB à 1 m,

La presse à vis pour le séparateur de phase, dans le bâtiment de réception : 60 dB à 1 m.

Les principales sources sonores de l'unité que sont le compresseur dans le local d'épuration (80 Db à 1 m) et la presse à vis pour le séparateur de phase (60 Db à 1 m.) sont équipées d'isolation phonique afin de réduire les nuisances sonores.

La gestion de cet impact sonore est assurée par une mesure de réduction □ MR 7 : Suivi acoustique

Les composés malodorants susceptibles d'être émis dans le cadre du projet sont :

Les composés soufrés : en particulier l'hydrogène sulfuré (H₂S)

Les composés azotés : l'ammoniac (NH₃) qui est piquant et irritant,

Les aldéhydes : par exemple le formaldéhyde (HCHO) à l'odeur âcre,

Les acides gras volatils : l'acide acétique (CH₃COOH) à l'odeur de vinaigre.,

f. La prise en compte de la pollution atmosphérique et des émissions des gaz à effet de serre :

Emissions de biogaz :

L'émission de biogaz est strictement interdite en fonctionnement normal. Une torchère est présente pour brûler le biogaz en cas d'indisponibilité de la valorisation.

Production de poussières :

Les émissions de poussières seront limitées par un arrosage régulier des pistes sèches durant le chantier, lors de l'exploitation, l'ensemble de l'installation sera bétonné ou goudronné, ainsi les camions circuleront sur une voie limitant les émissions de poussières.

Rejet de chaudière :

Un rejet canalisé assurera le rejet des gaz de combustion dans l'atmosphère à une hauteur de 15 m. Le biogaz utilisé sera préalablement prétraité par un filtre à charbon actif pour éliminer l'H₂S. Du propane pourra également être utilisé pour alimenter la chaudière. □ Rejet du procédé d'épuration : Le procédé d'épuration donne lieu à des gaz de purges (off gaz) se composant principalement de CO₂ et qui ne contiennent pas d'H₂S (sulfure d'hydrogène), NH₃ (ammoniac), COV (composés organiques volatils) et poussières. La concentration en CH₄ (méthane) dans les off-gaz est inférieure à 1%. Les systèmes d'épuration du biogaz en biométhane sont conçus, exploités, entretenus et vérifiés afin de limiter l'émission du méthane dans les gaz d'effluents

Gaz à effet de serre

La valorisation des déchets par la méthanisation permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, par diminution de la consommation d'énergie fossile, par une réduction des émissions de gaz à effet de serre lors du stockage des effluents d'élevage et par la réduction de l'utilisation d'engrais chimiques qui sont très émetteurs de gaz à effet de serre pour leur production.

<i>Origine des émissions de GES</i>	<i>Emissions en tonne équivalent CO2</i>
<i>Emissions de l'unité de méthanisation de digestion anaérobie</i>	<i>3 040</i>
<i>Emissions dues au transport des substrats vers l'unité de méthanisation</i>	<i>298,9</i>
<i>Emissions évitées par la substitution au traitement des déchets</i>	<i>- 4 849,7</i>
<i>GES évités par la substitution du transport pour le traitement de référence</i>	<i>- 205,9</i>
<i>Emissions évitées par la substitution d'énergie</i>	<i>- 4 767,7</i>
<i>Emissions évitées par la substitution d'engrais liée à l'épandage du digestat</i>	<i>- 206</i>
<i>Bilan des émissions</i>	<i>- 6 690,4</i>

g. La prise en compte des risques industriels.

Une étude de dangers figure au dossier d'enquête.

On peut notamment y noter les risques, générés par l'activité de méthanisation, suivants :

Risque de dégagement toxique provenant :

des substrats de méthanisation: effluents d'élevage (fumiers), matière végétale (CIVE, déchets de céréales), déchets issus d'industries agroalimentaires du biogaz qui contient de l'H₂S et présente donc un danger d'intoxication par inhalation

Risque d'incendie : La matière végétale (CIVE et autres ensilage) peut être inflammable, principalement lorsque son taux d'humidité est faible. Le biogaz contient du CH₄ et représente donc un danger en termes d'explosion et d'incendie

Risque de pollution des sols et des eaux en cas de déversement accidentel ou de rupture des cuves de stockage des lisiers ou de digestats liquides

Différentes mesures de prévention sont mises en œuvre dès la conception du projet :

Plan d'intervention pour les travaux à l'intérieur des installations de stockage de biogaz

Events d'explosion ou membrane souple sur les digesteurs/post-digester en béton - Ventilation des locaux où il peut y avoir du gaz

Rétention autour des digesteurs, post-digester et des cuves de stockage des liquides

Procédure de fermeture de la vanne d'isolement du réseau de collecte des eaux pluviales

Contrôle des intrants pour éviter une incompatibilité chimique et l'introduction de matières non dégradables

Brassage des matières dans le digester pour éviter la formation de croûte

Formation du personnel aux risques de dégagement toxique

Fermeture du couvercle des cuves de stockage des intrants pour éviter de dégagement toxique

Mr Maurel, en 2022, avait estimé que l'impact de la méthanisation était acceptable en raison des mesures compensatoires sérieuses proposées par le porteur de projet et qu'il ne pouvait pas remettre en cause le projet de création d'une unité de méthanisation compte tenu des atteintes du gouvernement en matière de développement des ENR.

Réponse porteur de projet : Impacts cumulés de l'unité de méthanisation, le chemin d'accès et la canalisation. Comme le montre le tableau ci-joint le porteur de projet estime que l'impact total est de qualité acceptable en raison de l'impact moyen du chemin, négligeable de la canalisation et faible de l'unité de méthanisation après mise en place des mesures compensatoires.

Impact potentiel notable	Cumul de l'unité de méthanisation, de son accès et de la canalisation de gaz		
	Qualité de l'impact (après mise en place des préconisations et mesures)	Intensité de l'impact (après mise en place des préconisations et mesures)	Notable / Acceptable
Description			
Modification de l'écoulement des eaux pluviales	Négligeable	Faible	Acceptable
Pollution du sol, sous-sol et des eaux (rejet et accident sur un stockage)	Négligeable	Faible	Acceptable
Risque de pollution en lien avec l'épandage de digestats	Négligeable	Faible	Acceptable
Altération d'habitats d'espèce (alimentation et/ou reproduction et/ou repos)	Négatif	Faible	Acceptable
Risque de destruction d'individus appartenant à une espèce protégée et / ou patrimoniale en phase chantier et en phase d'exploitation.	Négatif	Faible	Acceptable
Augmentation du trafic et sécurisation des accès	Négatif	Faible	Acceptable
Nuisances sonores	Négatif	Faible	Acceptable

Dégradation de la qualité de l'air	Négatif	Faible	Acceptable
Nuisances olfactives	Négatif	Faible	Acceptable
Mauvaise gestion des déchets produits	Négatif	Faible	Acceptable
Impact du projet sur les haies bocagères au niveau du site d'étude	Négatif	Faible	Acceptable

3 AVIS MRAE ET REPONSES DU PORTEUR DE PROJET

Au vu de la sensibilité de l'aire d'étude et des incidences potentielles du projet, les principaux enjeux identifiés par la MRAe sont :

- . la préservation de la biodiversité ;
- . la préservation des paysages et du patrimoine ;
- . la préservation de la qualité du sol et de la ressource en eau ;
- . la prise en compte des nuisances odorantes et sonores ;
- . la prise en compte des émissions des gaz à effet de serre ;
- . la prise en compte des risques industriels.

3.1 Qualité de l'étude d'impact

- évaluation environnementale structurée et claire.
- surlignage en vert pour distinguer les évolutions entre étude impact initiale et version actualisée
- 3 documents supplémentaires : 1 note précisant le contexte, un complément technique à l'étude d'impact et un mémoire en réponse au premier avis de la MRAe

Sur le fond, l'évaluation des enjeux et des incidences prévisibles est largement complétée, répondant aux recommandations de la MRAe. Dans l'ensemble, cette nouvelle version permet d'identifier clairement les incidences potentielles du projet sur le site. Ces incidences sont bien documentées et les mesures d'atténuation proposées sont suffisamment explicites et pertinentes au vu des enjeux liés à l'implantation.

Par ailleurs, une analyse spécifique est menée sur les impacts de la création des voies d'accès et du raccordement au réseau de gaz. Pour les voies d'accès, trois tracés sont examinés. L'accès sud est identifié comme la solution présentant le moindre impact environnemental. La MRAe souscrit à cette analyse. De plus, il est projeté la mise en place de mesures pour réduire les emprises du chantier liées à la création de cet accès, préserver les éléments naturels sensibles (haies, arbres à cavités, habitats favorables au Grand Capricorne) et compenser les éventuelles pertes par des replantations adaptées. Un suivi par un écologue pendant la phase de travaux est également planifié.

Concernant le raccordement, la canalisation de gaz naturel sera enterrée le long de la voie verte, selon des techniques visant à limiter les impacts sur l'environnement.

La MRAE note favorablement la prise en compte du projet dans sa globalité pour la réalisation de l'étude d'impact, et considère que l'analyse des incidences et les mesures envisagées pour éviter et réduire les impacts liés à la canalisation et à l'accès sont correctes.

Cependant, certaines thématiques restent lacunaires, notamment l'évaluation des gaz à effet de serre et le volet paysager (voir § 4.2 et § 4.5).

Le résumé non technique présente correctement les impacts identifiés et les mesures associées, tout en offrant une synthèse complète et accessible.

3.2 Justification des choix retenus au regard des alternatives

La deuxième partie de l'étude d'impact modifiée présente l'approche ayant conduit au choix du site. Le site retenu est identifié comme celui présentant le plus faible impact environnemental.

3.3 Prise en compte de l'environnement dans le projet

- Préservation de la biodiversité

La nouvelle étude conclue à l'absence d'incidences notables et dommageables sur les sites Natura 2000, tant pour l'unité de méthanisation que pour son plan d'épandage.

La majeure partie du site d'étude est constituée de friches herbacées (78% du site) tandis que les parties est et sud est de l'aire immédiate se composent de parcelles cultivées. Plusieurs haies arbustives, arborées et des murets de pierres sèches quadrillent le secteur.

Aucune plante patrimoniale n'a été recensée sur le site d'étude ou ses abords.

Concernant l'avifaune : une seule espèce présente un enjeu fort (Torcol Fourmilier) et 6 autres présentent un enjeu local modéré (Milan Royal, Alouette Lulu, Cisticole des joncs, Linotte Mélodieuse, Pic Epeichette, Pie Grièche Ecorcheur).

Plusieurs espèces patrimoniales de chauve-souris sont susceptibles de fréquenter le site d'étude sans y nicher.

Afin de limiter les risques de mortalité des individus de la faune volante, des reptiles et des mammifères protégés, les travaux préliminaires d'élimination des végétaux, d'élagage des arbres et de terrassement auront lieu de préférence en septembre/octobre.

Il est également projeté de mettre en défens les habitats présentant des enjeux écologiques. Pour compenser la suppression de plusieurs linéaires de haies, 450 m de haies seront créés autour du projet de méthanisation.

Pour les insectes : présence sur la limite sud du site du Grand Capricorne (enjeu local modéré) et du Taupin Violacé (enjeu local fort). L'arbre abritant les larves du Grand Capricorne sera coupé à sa base afin de conserver le maximum de bois, habitat nourricier du Grand Capricorne. Les tronçons seront déposés en dehors de l'emprise du projet, à proximité d'une haie, afin de permettre aux larves de Grand Capricorne de finir leur développement et de coloniser les habitats favorables aux alentours. Quant au Taupin Violacé, les infrastructures de l'unité de méthanisation seront disposées de manière à éviter son habitat qui sera délimité, pendant la phase de chantier, par un balisage.

- Préservation du patrimoine et des paysages

Le projet d'implantation est situé hors de tout périmètre de protection de monuments historiques ou de sites inscrits ou classés.

Les 450 m de haies replantés formeront un écran visuel et participeront à l'intégration des infrastructures du projet dans le paysage local.

Malgré les photomontages rajoutés à la nouvelle étude d'impact, **la MRAe estime que le volet paysager doit être complété par des photomontages depuis les secteurs les plus sensibles afin de replacer l'installation dans son environnement, notamment à l'ouest au niveau des habitations. Si nécessaire, les mesures paysagères devront être ajustées en fonction de l'analyse approfondie des impacts paysagers.**

Réponses du porteur de projet : Des photomontages ont été fournis lors de la première demande de complément de la MRAE en annexe 20. Un renvoi vers ces photomontages a été intégré en page 191, au niveau de la mesure « Choix des teintes des matériaux » dans l'étude d'impact. Ils sont repris ci-dessous pour information

Photo 1, point de vue depuis Biounac



Photo 2, point de vue depuis Madinhac



Photo 3. point de vue depuis la Rte988



Concernant la vue depuis les habitations à l'Ouest, aucune covisibilité n'est possible. En effet la topographie légèrement ondulée (voir profil altimétrique ci-dessous) ainsi que la présence d'un talus associé à une haie, en bord de route empêchent toute visibilité sur le projet. La photo ci-dessous permet d'appréhender la vue.



- Préservation de la ressource en eau

Hydrogéologie

Le causse Comtal, sur lequel est implanté le site d'étude, est composé de calcaires du Jurassique, formation karstique typique du causse. Dans ce type de sol, en raison de sa forte perméabilité, le risque de pollutions diffuses et ponctuelles est accru. L'enjeu hydrologique est donc très fort. L'étude hydrogéologique jointe au nouveau dossier, prévoit l'implantation d'un forage d'exploitation des eaux souterraines pour l'unité de méthanisation.

Compte-tenu de ces éléments, la MRAe recommande :

- **de demander, comme suggéré dans l'étude hydrogéologique, l'avis d'un hydrogéologue agréé en préalable de tous travaux ;**
- **d'implanter le forage à l'aval hydraulique du site, c'est-à-dire proche de la limite ouest ;**
- **de réaliser trimestriellement, sur toute la durée d'exploitation du site et annuellement durant les 5 années suivant sa fermeture, des analyses d'éléments chimiques traceurs de l'activité industrielle de manière à contrôler l'impact d'éventuelles infiltrations diffuses ou accidentelles sur le site (les paramètres de ces analyses seront définis par l'hydrogéologue agréé) ;**
- **de réaliser trimestriellement des analyses de ces mêmes éléments chimiques en sortie de la source de Bozouls ;**
- **dans le rapport annuel qui sera produit et mis à disposition de l'administration, sur l'impact de l'activité de méthanisation sur les eaux souterraines, de mettre en regard les analyses sur le captage de l'usine et de la source de Bozouls avec celles réalisées par l'ARS sur les eaux du forage AEP de Capdenac. Ces dernières analyses serviront également à caractériser un éventuel impact des épandages de digestats.**

Réponse du porteur de projet :

Avant la réalisation des travaux de forage, l'avis d'un hydrogéologue agréé sera réalisé. Le forage est déjà implanté en aval hydraulique du site. Soit à l'ouest comme le montre le plan d'ensemble.

BIEVER s'engage à réaliser les analyses selon les paramètres : MEST, DBO5, DCO, azote global, phosphore total, hydrocarbures, 2 fois par an. En effet tous les ouvrages sont sur rétention étanche et le contrôle de l'étanchéité est réalisé tous les 5 ans.

Des drains sont également présents sous la cuve à lisier permettant le contrôle de l'absence de fuite. Le contrôle est intégré dans le plan de maintenance. Deux barrières de protection passive sont donc déjà présentes (cuve + rétention étanche).

BIEVER récupérera le cas échéant les analyses réalisées sur la source de Bozouls si elles sont disponibles. BIEVER les comparera avec les paramètres analysés sur ses rejets d'eau.

Dans le rapport d'activité annuel, BIEVER fera la comparaison entre ses analyses réalisées semestriellement sur ses rejets d'eau pluviale et les analyses réalisées par l'ARS sur le captage AEP de Capdenac. Si des analyses sont réalisées et accessibles à BIEVER, sur la source de Bozouls, alors une comparaison de ces résultats sera faite. En aucun cas la comparaison des analyses ne permettra de caractériser un impact de l'épandage de digestat sur la ressource en eau, le bassin d'alimentation de la ressource en eau étant étendu et n'étant pas la propriété unique de la SAS BIEVER. Il ne sera pas possible de discrétiser les apports du digestat et des autres pratiques d'épandage ou du non-respect du code de l'environnement de tous les acteurs du bassin d'alimentation.

Hydrologie :

Concernant les eaux superficielles, le site se trouve au sein du bassin versant du Dourdou, cours d'eau le plus proche du site d'implantation du projet, situé à 1,9 km. Le réseau hydrographique est peu dense localement, ce qui est caractéristique des zones karstiques à faible ruissellement superficiel et forte infiltration. Plusieurs affluents du Dourdou, des ruisseaux temporaires, se trouvent aux alentours du site d'étude, au plus proche à environ 2 km du site.

Dans ce contexte karstique, la topographie plane du site d'étude se traduit également par l'absence de fossés aux alentours du site.

L'enjeu hydrologique est faible

La gestion des eaux du site est présentée comme suit : Les effluents liquides de l'établissement sont constitués par :

- Les eaux usées sanitaires qui seront traitées par un système d'assainissement non collectif (microstation d'épuration ou fosse septique) puis rejetées dans le milieu naturel (infiltration)
- Les eaux de process et les eaux sales ne sont pas rejetées directement dans le milieu naturel mais sont réinjectées dans l'unité de méthanisation dont :
 - Les eaux pluviales collectées sur la plateforme de stockage et dans le bâtiment cde réception
 - Les eaux de lavage et de désinfection des camions
 - Le percolat chargé en sortie du biofiltre
 - les eaux de process : condensats et purification du biogaz

Les eaux pluviales de toiture et de voirie sont collectées puis acheminées vers un bassin de réserve d'eaux pluviales associé à un séparateur d'hydrocarbures avant rejet par infiltration dans le milieu naturel. Une analyse annuelle sur les eaux pluviales propres rejetées au milieu naturel sera réalisée. Les eaux d'extinction d'incendie seront confinées dans le bassin de rétention des eaux pluviales, distinct de la réserve d'eau d'incendie. Une vanne d'isolement en sortie du bassin permet de confiner les eaux et d'éviter la pollution de l'environnement.

Cette étude a été complétée par une évaluation des risques de pollution des eaux liés aux épandages par lessivage ou ruissellements.

L'épandage sera réalisé selon un cahier des charges ou un plan d'épandage contrôlé.

La MRAe note favorablement les modalités de gestion des eaux qui permettront de minimiser les risques de pollution au niveau de l'unité de méthanisation et la complétude de la thématique concernant l'épandage.

Alimentation en eau :

Comme précisé plus haut, pour éviter le raccordement du site au réseau d'eau public, un forage sera réalisé sur la partie ouest de la parcelle. Pour limiter les prélèvements, les véhicules, les voiries et les zones de stockage seront lavées avec l'eau de pluie. L'arrosage du biofiltre, la consommation de la chaudière et les sanitaires seront assurés par le puits. Soit 4200 m³ par an (2200 m³ via l'eau de pluie et 2000 m³ via le forage)

La MRAe note favorablement l'utilisation des eaux de pluies non souillées. L'impact des prélèvements de l'unité de méthanisation par rapport à la recharge moyenne de la nappe souterraine est infime (0.1% de la recharge annuelle).

Nuisances :

-Odeurs : actuellement la source d'odeur provient d'un centre de tri, une scierie et des élevages bovins

Contrairement aux affirmations du porteur de projet, la MRAE estime que le bruit de fond olfactif actuel est "très faible" et regrette l'absence d'une rose des vents dominants pour identifier les zones susceptibles d'être impactées par des odeurs possiblement issues de l'unité de méthanisation.

Le procédé de méthanisation est réalisé dans un espace confiné, en l'absence d'oxygène. Il n'y a donc pas d'émissions d'odeurs par le procédé en lui-même. Le digestat obtenu est désodorisé, les molécules organiques ayant été transformées en biogaz. Les émissions odorantes du projet sont réduites à leur minimum :

1. les liquides sont stockés dans des cuves fermées. Les intrants les plus odorants (fumiers, herbes de tontes, biodéchets) sont stockés en bâtiment fermé ;
2. le digestat produit est désodorisé, ce qui permet d'éviter les nuisances liées à l'épandage sur les parcelles agricoles.

Les mesures proposées pour réduire l'impact olfactif apparaissent adaptées : mesures d'odeur la première année de fonctionnement, contrôles en cas de plainte et si nécessaires mise en place de mesures correctives.

-Bruit : actuellement la source des bruits provient du trafic routier, des engins agricoles et des activités de la zone artisanale des Calsades.

Les équipements de l'unité de méthanisation susceptibles de générer du bruit sont le compresseur pour l'épuration du biogaz, et la presse séparant les phases du digestat qui fonctionnent en continu. L'estimation des niveaux sonores montrent que les valeurs d'émissions admissibles seraient conformes à la réglementation.

Un suivi des nuisances sonores est prévu ainsi que la mise en place de mesures correctives si nécessaire.

-Gaz à effet de serre (GES)

- Les émissions évitées de GES sont indiquées avec une valeur négative. Les résultats sont fournis dans le tableau ci-après.

• Origine des émissions de GES	• Emissions en tonne équivalent • CO2
• Emissions de l'unité de méthanisation de digestion anaérobie	• 3 040, 00
• Emissions dues au transport des substrats vers l'unité de méthanisation	• 298,90
• Emissions évitées par la substitution au traitement des déchets	• -4 849, 70

• GES évités par la substitution du transport pour le traitement de référence	• -205,90
• Emissions évitées par la substitution d'énergie	• -4 767, 70
• Emissions évitées par la substitution d'engrais liée à l'épandage du digestat	• -206,00
• Bilan des émissions	• -6 690,40

• *Tableau 2 : Bilan des émissions des GES*

La MRAe recommande de préciser la méthodologie de calcul permettant d'aboutir au bilan des émissions de gaz à effet de serre.

L'ADEME appelle particulièrement à la vigilance sur les émissions non maîtrisées au niveau des méthaniseurs et des canalisations, compte tenu du pouvoir de réchauffement de l'atmosphère du méthane, 25 fois supérieur à celui de CO₂. La nouvelle étude d'impact prévoit l'aide de caméras infra rouge pour détecter les éventuelles fuites de biogaz, l'installation de détecteurs à l'intérieur des locaux, le port de détecteur par les techniciens, un entretien régulier des équipements principaux et l'intervention immédiate des équipes de maintenance pour réparer les installations concernées.

Réponse du porteur de projet :

La méthodologie utilisée est la méthode DIGES 2, produite par l'ADEME qui était alors la version disponible en 2021. Le bilan complet est présenté en annexe.

Conformément à la méthodologie décrite par l'ADEME, « *Sa vocation peut être qualifiée de pédagogique et la méthode de calcul est basée sur la comparaison de situations globales, sans prise en compte des particularités locales. En aucun cas ce calculateur ne saurait donc fournir une quantification exacte des émissions de gaz à effet de serre pour une installation donnée. Son objectif est d'apporter des éléments de réflexion sur le bien fondé d'un traitement d'un ou plusieurs substrats par digestion anaérobie par rapport à un scénario de référence conventionnel.* »

Prévention des risques industriels

L'évaluation des risques sanitaires conclut à l'absence de risques sanitaires liés aux émissions atmosphériques projetées sous réserve du respect des VLE (valeurs limites d'émission) fixées par la réglementation.

Des contrôles des émissions atmosphériques seront réalisés à la mise en service des installations et ensuite à fréquence régulière sur tous les rejets canalisés : torchère, chaudière biogaz et biofiltre.

Plan d'épandage

Le digestat doit être conforme au cahier des charges établi par l'arrêté du 22 octobre 2020 et subir 5 analyses de contrôle par an. En cas de problème un plan d'épandage de secours sera mis en place.

L'inquiétude de la MRAe se porte surtout sur les résidus médicamenteux qui ne sont pas toujours complètement détruits par la méthanisation (le contrôle de ces résidus n'est pas compris dans l'arrête du 22/10/20). En ce sens, l'épandage de digestats en zone karstique caractérisée

par des infiltrations verticales et circulations horizontales rapides, sans atténuation possible par l'activité bactérienne dans des sols épais, est préoccupante.

La MRAe recommande à l'exploitant de procéder à des analyses volontaires de résidus médicamenteux dans les digestats produits.

Réponse du porteur de projet :

Aucune analyse ne sera faite sur ses paramètres. Actuellement les fumiers et lisiers sont déjà épandus sans analyse sur les paramètres médicamenteux.

Les surfaces d'épandage seront localisées à 77 % dans un rayon de 10 km, 19 % entre 10 et 15 km, et 4 % à plus de 15 km du site. Cela représente une surface épandable de 1 927,83 hectares, après exclusions dues à des contraintes réglementaires ou techniques (par exemple, proximité des habitations, captage d'eau potable, zones protégées). L'étude d'impact actualisée précise qu'une analyse du sol sera réalisée sur chaque parcelle de référence au minimum tous les dix ans.

La MRAe recommande de préciser les modalités de suivi des analyses du sol (périodicité d'analyse, paramètres analysés) et de proposer un programme de surveillance de la ressource en eau (points de prélèvements, paramètres analysés, périodicité).
--

Réponse du porteur de projet :

Une fréquence d'analyse et des prélèvements sur les sols est prévu tous les 10 ans. Les paramètres d'analyse sont :

- ETM
- CTO
- PH
- Matière sèche
- Matière organique
- P2O5 échangeable
- K2O échangeable
- Azote oxydé

La mesure MR 12 « Cahier des charges Dig et plan d'épandage de secours », ajoutée aux pages 192 à 194 de l'étude d'impacts, précise que le contrôle de la qualité des sols doit être fait au minimum tous les 10 ans sur chacune des parcelles de référence. Les paramètres analysés y sont également précisés : les paramètres agronomiques (texture, pH, capacité d'échange et azote), la granulométrie et les éléments traces métalliques.

La commune de Bozouls n'est pas en zone vulnérable nitrate. Le plan d'épandage a cependant été construit pour respecter les mesures de la zone vulnérable.

Tout devra être mis en œuvre, dans le cadre du plan d'épandage, afin de minimiser les risques directs ou indirects de contamination des eaux.

L'impact sur les nappes est maîtrisé par les pratiques d'épandage et que la qualité des nappes ne dépendra pas que de l'épandage du digestat puisque le périmètre de la nappe couvre d'autres parcelles qui sont également valorisées. Finalement c'est le suivi de la qualité de la nappe au niveau du SDAGE qui fait état des pollutions. Les mesures d'épandage (pratique, date d'épandage.....) assurent la non-pollution de la nappe.

4 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

4.1 Désignation du Commissaire Enquêteur

Par décision du 4 mars 2025, le Tribunal administratif de Toulouse m'a désigné pour procéder à l'enquête publique complémentaire.

La décision a été confirmée par la préfète de l'Aveyron dans son arrêté du 20 mars 2025 (annexe1)

4.2 Modalités de l'enquête

4.2.1 Les permanences

L'enquête s'est déroulée du mardi 8 avril 2025 au mercredi 23 avril 2025.

Trois permanences ont eu lieu :

- le mardi 8 avril 2025 de 9 heures à 12 heures à la mairie de Bozouls;
- le jeudi 17 avril 2025 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Bozouls
- le mercredi 23 avril 2025 de 14h30 à 17h00 à la mairie de Bozouls

4.2.2 Concertation préalable avec la préfecture

Le 4 mars 2025, je me suis rendue à la Préfecture de l'Aveyron. J'ai rencontré Brigitte Anglade, chef du service de l'environnement et du développement durable, son adjoint Guillaume Soulerin, Mme Louche en charge du dossier au sein de ce service, Tania Désir représentant Engie.bio Occitanie et Messieurs Cabrolhier et Tabart représentants la SAS BIEVER. Ils m'ont présenté le dossier en me faisant un bref résumé de l'historique du projet de méthanisation et des points soulevés par le Tribunal Administratif qui ont justifiés la nécessité d'une enquête publique complémentaire. Le dossier me paraissant complet, nous avons arrêté la durée et les dates de l'enquête ainsi que les jours de permanence.

4.2.3 Visites sur le terrain

Je me suis ensuite rendue à la mairie de Bozouls accompagnée de Messieurs Cabrolhier et Tabart, afin de rencontrer monsieur le maire, Mr Calmeli et la responsable du service urbanisme, Adeline Hermet. Nous avons rejoint le site arrêté pour l'installation de l'unité de méthanisation afin que je puisse visualiser le terrain, le chemin d'accès, la voie verte et les terrains environnants.

A l'issue de la deuxième permanence, je suis retournée sur le site accompagnée de Monsieur Norbert Rullières représentant l'Association Bozouls Comtal Citoyens. Il souhaitait me donner des explications complémentaires sur l'impact de l'unité de méthanisation, de l'élargissement du chemin d'accès et de la pose de la conduite de gaz.

4.2.4 Entretien avec le porteur de projet

A la fin de la troisième permanence, le 23 avril 2025, à 17 h, à la fin de l'enquête, j'ai, à nouveau, rencontré Messieurs Cabrol, Tabart et Melle Désir jusqu'à 18h15. Avant de réaliser le procès-verbal de synthèse, je leur ai demandé des éclaircissements sur certains points qui ne me paraissaient pas clairs et un début de réponse sur les interrogations essentielles des contributeurs.

4.3 Information du public

4.3.1 Communication du dossier d'enquête

Le dossier « papier » (comprenant notamment l'étude d'impact initiale, l'étude d'impact complémentaire, une note de service intitulée historique et contexte, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, le jugement du Tribunal administratif en date du 17 mai 2024 ainsi que les réponses à l'avis des services administratifs) était accessible pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de Bozouls 2 place de la mairie, 12340 Bozouls, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public soit : tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Il était également consultable dans son intégralité depuis le site internet des services de l'Etat : <https://www.aveyron.gouv.fr>. La version numérique était également consultable, via un accès informatique libre et gratuit à la mairie de Bozouls.

4.3.2 Publicité et parutions légales

Conformément à la réglementation, deux parutions dans des journaux locaux ont été réalisées, l'un, 15 jours avant le début de l'enquête, l'autre dans les 8 jours qui ont suivi le début de l'enquête (annexe 2) :

- LA DEPECHE édition de l'Aveyron, le 24 mars 2025 et le 14 avril 2025..... ;
- CENTRE PRESSE, le 24 mars 2025 et le 14 avril 2025.....

L'enquête était signalée sur le site de la mairie de Bozouls.

4.3.3 Affichage

L'avis devait être affiché au moins 15 jours avant le début de l'enquête sur les panneaux d'affichage des mairies de Bozouls, Bessuejols, Espalion et Gabriac, au conseil communautaire de Comtal Lot Truyère, à l'emplacement habituel réservé à cette fin ainsi qu'à l'intersection de la RD 988 et du chemin d'accès sud retenu par le porteur de projet ainsi que sur les lieux du projet pendant toute la durée de l'enquête.

Des affiches ont été apposées dans les mairies des communes de Bozouls, Bessuejols, Espalion et Gabriac dans les lieux habituels d'information du public (panneaux d'affichage intérieurs ou extérieurs des mairies).

4.4 Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée de façon sereine malgré le nombre important de participants opposés au projet de méthanisation. Je n'ai relevé aucun incident qui ait pu gêner la participation ou l'information du public. Les locaux étaient tout à fait accessibles au public et conformes à mes attentes.

4.5 Clôture du registre

Le 23 avril 2025 à 17 h, à la fin de la dernière permanence, j'ai procédé moi-même à la clôture du registre « papier ».

5 Recueil des observations

Les observations et les propositions pouvaient être recueillies :

- de façon manuscrite sur le registre d'enquête déposé à la mairie de BOZOULS : 48 personnes sont venues aux 3 permanences de Bozouls, ou en dehors des permanences
- par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Bozouls, siège de l'enquête, 2 place de la mairie 12340 Bozouls : **57** courrier m'ont été adressés
- par voie dématérialisée via l'adresse mail dédiée : pref-enquete-eoliendurenque@aveyron.gouv.fr: **147 contributions**

Bilan chiffré global :

253 contributions 100% défavorables au projet de méthanisation (dont une cinquantaine de doublons)

5.1 A l'occasion des permanences

5.1.1 Permanence du 8 avril 2025

1 - 4 personnes représentant l'association Bozouls Comtal Citoyens sont restées de 9 h à 11 h pour m'expliquer toutes les raisons qui les poussent à rejeter ce projet de méthanisation. Ils me feront parvenir par la suite un document écrit récapitulatif de leurs doléances. (je leur ai clairement expliqué que mon rôle dans cette enquête publique complémentaire était de donner mon avis sur les trois points soulevés par le tribunal dans sa décision et en aucune façon sur le projet lui-même de méthanisation).

2 - Mr et Mme Gomez, Mme Besombes tous les trois habitants de Bozouls rue Henri Canviel, sont venus me faire part de leur opposition au projet de méthanisation en raisons

- * des nuisances (odeurs, bruits, transports),
- * de l'énormité de la structure qui ne pourra pas être alimentée par les lisiers et produits fourragés (les terres qui entourent la commune de Bozouls ne permettent pas les cultures à grande échelle et les animaux partent à l'estive pendant 4 mois). Ils citent l'exemple de Sainte Geneviève qui n'a que 2 cuves et qui n'arrive pas à fonctionner
- * les impacts sur l'environnement et la voie verte.
- * les frais occasionnés par la mise en conformité du chemin qui sera à la charge de la communauté des communes (c'est à dire des contribuables)

3 - Mme Cransac 14 chemin des Genévriers 12430 Bozouls qui n'est pas favorable à ce "méga" projet et qui a joint un courrier pour expliquer ses motivations. Elle se soucie de la préservation de l'environnement, des haies, des insectes, des oiseaux. Elle craint également,

les odeurs, les bruits et la dévalorisation de la voie verte qui est très fréquentée par des familles, des cyclistes et des randonneurs.

4 - Mme Béatrix Elahdab 12 rue du Causse 12340 Bozouls est, elle aussi, opposée au projet de méthanisation pour les mêmes raisons. Mise en état du chemin d'accès avec destruction des haies et des arbres, trafic routier intense, accès route de Gabriac dangereux, odeurs, risque d'impacts sur le réseau karstique souterrain, émissions à EDG et impacts sur la biodiversité. (voir courrier du 23/04)

5 - Madame Annie Roello 16 rue du Causse 12430 Bozouls est opposée à ce projet de méthanisation en raison de la grosseur de cette infrastructure projetée.

5.1.2 Permanence du 17 Avril 2025

6 - Mr Lemouzy demeurant 24 rue du maquis Jean Pierre 12340 Bozouls est opposé au projet de méthanisation pour différentes raisons :

- * le prix de revient du biogaz (100 euros le MW par ce système au lieu de 33 euros)
- * en raison du sol karstique, graves risques de pollution de l'Alrance qui fait une resurgence à l'emplacement de l'unité de méthanisation et alimente le Dourdou
- * les problèmes générés par le captage d'eau dans la nappe souterraine
- * les risques d'explosion
- * le pouvoir polluant de l'atmosphère du CH₄ (biométhane)
- * le problème des entrants : on va pousser les agriculteurs à produire des végétaux en grand quantité et au bout de 10 ans les sols seront complètement appauvris.
- * les digestats posent problèmes dans le système d'épandage et peuvent être à l'origine de la pollution des sols (voir exemple en Bretagne)

7- 8 Personnes représentant le quartier du Calzié (22 familles) sont venues me faire part de leur forte opposition au projet de méthanisation. Ils s'offusquent que les porteurs de projet précisent que l'unité de méthanisation sera située à 1.500 m du centre sans tenir compte des premières habitations de leur quartier qui se trouvent seulement à 750 mètres. Ils dénoncent la pollution, les odeurs, la destruction des chemins ...

8 - Mr Bernard Petit appartenant à l'association Bouzouls Comtal Citoyens habite à Espalion mais a investi à Bozouls en faisant l'achat d'un appartement. Il dénonce le projet de méthanisation pour plusieurs raisons.

- * Tout d'abord, il souligne le manque de communication ou en tout cas la mauvaise information des citoyens lors de la première enquête
- * la piètre qualité du dossier technique
- * le volume important des documents propres à « noyer » le citoyen lambda
- * le manque de rigueur des chiffres et données avancés.
- * la trop grande proximité des habitations (bruits, odeurs, risque d'explosion ou pollution, augmentation du trafic routier, risques pour la santé des riverains)
- * la dégradation de l'environnement (gaz à effet de serre, fuites de CH₄ et de CO₂, émission de polluants)
- * des systèmes pas suffisamment maîtrisés ce qui explique les échecs répétés des tentatives de méthanisation dans le département de l'Aveyron (Ste Geneviève, Onet l'Eglise, Montbazens, St Rome du Tarn)
- * les nombreuses inconnues quant à l'aménagement des voies d'accès
- * la taille et l'implantation du projet inadaptées

Mr Petit conclut que, en dehors de tous ces points négatifs soulevés, la méthanisation est vendue comme un procédé vertueux à tort en raison de ses émissions de CO, CH₄ et N₂O et

que le « gaz vert » n'est guère différent du « gaz naturel ». Il serait souhaitable pour une plus grande protection de la nature, de ses habitants et de l'atmosphère, de faire appel à d'autres énergies : « la sobriété », le développement de l'hydroélectricité dans le nord Aveyron et les multiples énergies diffuses à récupérer.

9- Mr Jean Louis Rodat 6 rue des Cardabelles 12340 Bozouls dit non à la méthanisation.

10 - Mr et Mme Raymond Puech 9 chemin de la Rotonde 12340 Bozouls sont opposés à la méthanisation afin de préserver la biodiversité, l'eau et son utilisation. « Ne gâchons pas notre beau village ».

11 - Mme Nelly Masson avenue de Combecrozes 12340 Bozouls dit non à la méthanisation en raison du passage de beaucoup de camions, de la pollution des sols et des odeurs qui vont emposter son village.

12 - Mr Sylvain Hartzer Gaabernac fait part de son opposition au projet de méthanisation pour les raisons suivantes :

- * trafic routier sur le chemin et sur la route de Gabriac
- * impacts sur la voie verte
- * dévalorisation immobilière
- * absence de soucis écologiques (transports etc...)
- * trop grosse importance de cette unité de méthanisation
- * exemples des autres méthaniseurs de l'Aveyron qui ne fonctionnent pas

13 - Mr et Mme Yvette et Jean Michel Fric 3 impasse des Tuyats 12340 Bozouls viennent faire part de leur opposition au projet de méthanisation pour les raisons suivantes :

- * surdimensionnements de l'unité de méthanisation
- * atteintes à la voie verte
- * pollution du sol
- * dégradation de la qualité de l'eau
- * incompréhension quant à la gestion de l'eau : restrictions d'eau pendant la période d'été alors que l'unité va aller pomper une grosse quantité d'eau directement dans la masse souterraine
- * atteintes à la biodiversité
- * nuisances (odeurs etc...)

Mr et Mme Fric ne comprennent pas que ces installations soient encore proposées alors que toutes les autres tentatives faites en Aveyron se sont transformées en échecs.

14 – Mr Bernard Benoit de Coignac 105 chemin de la Font 12330 Salles La Source, spéléologue depuis longtemps s'inquiète des enjeux du projet sur les milieux. Il affirme que ce projet a été très mal instruit en termes d'hydrogéologie. Il va développer ses arguments par mail.

15 – Mme Catherine Lauret, habitante de Millau, est la petite fille de Mr Emile Boula agriculteur à Gavernac. Elle est propriétaire des terrains mitoyens au chemin d'accès à l'unité du méthaniseur. Elle s'inquiète de l'éventuelle pollution de ses terres. Elle est également propriétaire à Gavernac et a peur des nuisances dues au trafic routier et des odeurs.

16- Mme Mathilde Durand 19 rue Raoul Cabrol 12340 Bozouls dit non à la méthanisation en raison des nuisances qui vont en découler (odeurs, impacts sur le Causse, trafic routier, pollution des chemins pédestres). Elle souhaite que le beau village de Bozouls soit protégé et souligne les échecs des unités de méthanisation de l'Aveyron.

17 – Mme Jean-Amans 1 rue Philippe Routaboul 12340 Bozouls est venue pour signaler son désaccord à ce projet et souhaite que l'unité de méthanisation ne se fasse pas.

18- Mr Masson Patrick ZA les Calsades 12340 Bozouls (époux de Mme Masson, contribution n° 11 du même jour) est opposé à ce projet de méthanisation pour les mêmes raisons que son épouse (augmentation du trafic routier, pollution des sols et odeurs).

19 – Mr Norbert Rulière Les Vaisseirouses 12340 Bozouls a déposé un document de 6 pages très détaillé et bien argumenté. Il est l'habitant le plus proche de l'unité de méthanisation et est fermement opposé à ce projet pour les raisons suivantes :

* en ce qui concerne l'impact du chemin d'accès : quel sera le nombre exact de camions qui vont emprunter journalièrement ce chemin ? Le porteur de projet parle de 18 rotations par jour mais n'évoque pas les retours (les mêmes camions ne seront pas forcément chargés de digestat au retour puisque qu'il ne s'agit des mêmes équipements). **Est-ce possible de d'alimenter le méthaniseur avec les 60000 tonnes d'entrants annoncés et de redistribuer les 15000t de digestat solide et les 45000t de digestat liquide avec seulement 18 rotations/jour ?**

L'impact sur la fréquentation de la voie verte est minimisé.

Le remaniement du chemin rural de Gavernac, voie d'accès à l'usine, ne prévoit aucune alternative pour les piétons, les cyclistes les cavaliers et les troupeaux. **Que prévoit BIEVER pour y remédier ?**

Dans le contexte actuel, la sortie du chemin d'accès sur la route de Gabriac paraît inimaginable. Le chemin est très en contrebas de la route (forte pente) et débouche sur une courte ligne droite où les véhicules circulent à vive allure. Pour sécuriser cette sortie, il faudra un aménagement important de la RN 988 et du chemin ce qui risque d'avoir un impact plus que « modéré » sur l'environnement et les finances publiques. **Qu'est-ce que la société BIEVER envisage pour la réalisation et le financement de cet ouvrage ?**

L'étude d'impact complémentaire relative à l'accès permet de mettre en évidence que 6.5 ha supplémentaires seront effectivement impactés par le projet, ce qui donne un total de 10 ha et malgré cela l'impact écologique reste minimisé.

* en ce qui concerne l'impact de la conduite de gaz : l'étude conclut à un impact faible **si le mode opératoire annoncé est respecté** (tranchée de 50 cm sans utiliser de trancheuse). Les riverains seront attentifs au respect de cette annonce.

* réflexions sur le projet lui-même : pour éclaircir certains flous et évaluer l'impact réel des transports (certains agriculteurs se sont détachés du projet) il serait intéressant d'obtenir la liste des agriculteurs « fournisseurs de matière » qui restent partenaires. Il conviendrait de préciser le lieu de production (attention aux exploitations qui sont éclatées), la nature et le volume des produits, la situation des lieux d'épandage et la durée de l'engagement avec BIEVER.

En ce qui concerne la qualité et la nature des entrants : les élevages bovins partent à l'estive pour une longue période et les fourrages sont insuffisants pendant le reste de l'année en raison de la nature du sol qui ne permet pas une agriculture intensive. Les agriculteurs seront donc amenés à cultiver pour alimenter le méthaniseur au détriment des animaux alors que la région est réputée pour la valeur de sa viande ?

Seules les petites unités de méthanisation réussissent à fonctionner dans le département. Le projet proposé par BIEVER est surdimensionné.

Je suis sceptique face aux promesses de la société BIEVER quant aux contrôles nécessaires et réglementaires (il s'agit la plus part du temps d'auto contrôles ou d'analyses basés sur le bon vouloir de l'exploitant).

5.1.3 Permanence du 23 Avril 2025

20- Comité Causse Comtal Messieurs Cantaloube et Azam sont venus présenter leurs observations sur l'enquête. Remise d'un dossier de plusieurs pages.

21- Mr Olivier Cadteele 4 rue Adolf Bouisse 12340 Bozouls est venu s'informer sur le projet. Il découvre qu'il a 9 ans au moins. Il est résident dans le secteur du projet et s'inquiète des contraintes amenées par cette centrale (impact olfactif et sur l'environnement).

22- Mme Béatrix El Ahdad 12340 Bozouls est venue déposer un courrier pour me faire part de ses observations sur le projet de méthanisation (voir 1^{er} permanence n° 4 et courrier)

23- Marie Baert Grèzes 12340 Bozouls passionnée de méthanisation (elle a fait des études dans ce sens) est très favorable à ce procédé MAIS ce procédé doit rester à petite échelle, unités individuelles ou regroupant 2 ou 3 agriculteurs. Les grosses unités sont trop impactantes au niveau des déplacements d'effluents par camions, également pour les habitants. Les agriculteurs ne maîtrisent plus leur projet et leur revenu est moindre. Les projets à une grande échelle sont souvent une course à la nourriture. Dans ce projet précis, il y aura impact sur la voie verte et sur le lieu de promenade favori des habitants de Bozouls.

24- Mr Cros 17 rue Henri Canviel 12340 Bozouls est venu me faire part de son opposition au projet. (voir n°57 courrier)

25- Bernier Danielle est venue faire part de sa désapprobation par rapport à ce projet (voir n° 54 courrier)

26- Jean Causse 25 route de Gabriac 12340 Bozouls a déposé un courrier pour faire part de sa forte opposition au projet (voir n° 55 courrier)

27 – Mr Stéphane Poiroux 6 rue Henri Canviel 12340 Bozouls donne un avis défavorable :

- Nuisances
- Disproportion de l'installation
- Retour négatif des expériences existantes

28- Pierre et Cathy Rigal Aubignac protestent contre le projet et demandent pour quelles raisons ce lieu a été choisi et espèrent que ce projet « farfelu » ne verra pas le jour.

5.2 Contributions sur registre papier

1 - 4 personnes représentant l'association Bozouls Comtal Citoyens (voir contribution n° 1 de la permanence du 8 avril)

- 2- - Mr et Mme Gomez et Mme Besombes demeurant 50 rue Henri Canviel 12340 Bozouls (voir contribution n°2 permanence du 8/04/)
- 3 Mme Geneviève Cransac 14 chemins des Genevriers 12340 Bozouls (voir contribution n°3 de la permanence du 8/04)
- 4 Mme Beatrix Elahdad 12 rue du Causse 12340 Bozouls (voir contribution n°4 de la permanence du 08/04)
- 5 – Mme Annie Roello 16 rue du Causse 12340 Bozouls (voir contribution n°5 de la permanence du 8/04)
- 6 – Mr René Saigne pense que le projet de méthanisation est dommageable sur l'environnement (pollutions visuelles, odorantes, sonores, dangers du trafic routier et graves impacts sur la voir verte).
- 7 - Mr et Mme Sasso Jean-Pierre et Catherine s'opposent au projet de méthanisation. Ils habitent assez près du projet et ne veulent pas subir les désagréments de cette usine (odeurs, trafic routier et pollution).
- 8 - Mr et Mme Gribelle Philippe et Rachel demeurant 6 rue du Trou 12340 Bozouls s'opposent au forage sur l'Alrance qui sera rapidement tarie. L'eau devient de plus en plus rare et les forages continuent à être autorisés.
- 9 - Mr Foulckan Christian 17 route des Escabrins Barriac 12340 Bozouls a examiné le dossier le 16/04 pendant une heure mais n'a pas pu finir cette étude en raison de public en attente. Il reviendra consulter ce dossier ultérieurement.
- 10 - Mme Rousset Josette en indivision avec sa fille, Mme Laurence Scholtes 1 chemin de la Melière La Calzié 12340 Bozouls : elles sont opposées au projet en raison du passage des camions (odeurs, bruits), de la dégradation des paysages, du risque de pollution des nappes phréatiques et de la baisse de la valeur immobilière. Ce projet n'a pas sa place dans ce lieu.
- 11 - Mr Lemouzy 24 route du maquis Jean Pierre 12340 Bozouls opposé au projet (voir contribution n°6 de la permanence du 17/04)
- 12 - Quartier du Calzie : tous opposés au projet (voir contribution n°7 de la permanence du 17/04)
- 13 - Mr Bernard Petit habitant d'Espalion ayant investi à Bozouls (voir contribution n°8 de la permanence du 17/04)
- 14 - Mr et Mme Jean-Louis et Odile Rodat 6 rue des Cardabelles 12340 Bozouls : non à la méthanisation (voir contribution n° 9 de la permanence du 17/4)
- 15 - Mr et Mme Raymond Puech 9 chemin de la Rotonde : non à la méthanisation (voir contribution n°10 de la permanence du 17/04)
- 16 - Mme Nelly Masson avenue de Combecrozes 12340 Bozouls : non à la méthanisation (voir contribution n° 11 de la permanence du 17/04)
- 17 - Mr Sylvain Hartzler Gabernac : non au projet (voir contribution n° 12 de la permanence du 17/04)
- 18 - Mr et Mme Jean-Michel et Yvette Fric 3 impasse des Tuyats 12340 Bozouls : non au projet de méthanisation (voir contribution n°13 de la permanence du 17/04)
- 19 - Mr Benoît de Coignac Bertrand 105 chemin de la Font 12330 Salles la Source : critiques pointues de l'étude d'impact (voir contribution n°14 de la permanence du 17/04)
- 20 - Mme Catherine Lauret habitante de Millau et propriétaire des terrains jouxtant le chemin d'accès à l'unité de méthanisation (voir contribution n°15 de la permanence du 17/04)

21 - Mme Mathilde Durand 19 rue Raoul Cabrol 12340 Bozouls : non à la méthanisation (voir contribution n° 16 de la permanence du 17/04)

22 - Mme Jean-Amans 1 rue Philippe Routaboul 12340 Bozouls : non à la méthanisation (voir contribution n°17 de la permanence du 17/04)

23 - Mr Patrick Masson ZA les Calsades 12340 Bozouls : non au projet pour les mêmes raisons que son épouse (voir contribution n°18 de la permanence du 17/04)

24 - Mr Norbert Rulliere Les Vaisseirouses 12340 Bozouls : opposé au projet de méthanisation (voir contribution n°19 de la permanence du 17/4)

25- Mr Conquet Michel Chemin de Gavernac 12340 Bozouls est opposé à ce projet pour les raisons suivantes :

- Usine à gaz et odeurs
- Vue sur cette immonde « chose »
- Cette usine aurait dû se faire dans une réserve de chasse (monsieur est président de la société de chasse)

26- Christian Camviel 23 avenue d'Estaing Espalion né à Bozouls me fait part de son opposition à ce projet à taille non humaine avec toutes les incertitudes qui l'entourent (courrier n°36)

27- Martine et Armand Roncelli manifestent leur désaccord sur ce projet surdimensionné qui n'a aucun sens à l'échelle locale et qui n'apportera que des nuisances aux Bozoulais.

28- Martine (? nom illisible) est fermement opposée à cette unité de méthanisation aux conséquences écologiques désastreuses.

29- Perez et Anglade : projet démesuré, risque important de pollution dans l'air, dans l'eau et dégradation du cadre de vie. Avis défavorable.

30- Bruno Battut 12340 Bozouls s'interroge :

- Il serait souhaitable de connaître en amont les résultats des analyses concernant l'eau (en cas d'impact qu'est ce qui est prévu ?)
- La méthodologie utilisée pour les GES
- Est-ce que les analyses promises par Biever seront communiquées à la population ?
- Incohérence entre le volume d'intrants et le trafic routier annoncé
- Question sur l'étude hydrogéologique (puits par palier)
- Mise en doute de l'impartialité du prestataire ayant réalisé l'étude d'impact

31- Mr Christian Foulcran était déjà venu en début d'enquête mais n'avait pas fini d'étudier le dossier. Voici ses conclusions : la politique de la commune a permis un développement touristique et économique avec une augmentation de la population. Le projet de BIEVER est un danger :

- Pour l'avenir de Bozouls
- Car trop gros (il vaudrait mieux suivre les directives de l'ADEME)
- Pas convaincant quant à la protection de l'environnement, de la faune et de la flore
- Dangereux en raison des risques de pollution du réseau hydrogéologique
- Dangereux pour la qualité de vie des habitants (trafic intense, odeurs)

Pour toutes ces raisons il est fortement opposé à ce projet (il n'est pas opposé à la méthanisation de petite dimension)

32- Arnaud Guichard 63 rue de Baraldette 12500 St Come d'Olt est opposé à ce projet en raison des nuisances qui vont en découler.

33- Guy et Geneviève Larsonnier Bozouls opposés au projet pour les mêmes raisons : pollutions, trafic accru, puisage dans nappe phréatique, dangers pour les usagers de la voie verte, paysages et tranquillité détruits.

34- Alain Cataloube a remis un courrier pour me faire part de ses réflexions et conclusions sur le projet (voir courrier n°47)

35- Mr Azam Jean Claude a déposé à la mairie ses conclusions et observations sur le projet de méthanisation de Bozouls (courrier n°44)

36- Monsieur Jean Luc Calmelly maire de Bozouls constate que le porteur de projet ne l'a pas consulté, en tant que président du SIVU SNCF, quant à l'éventualité d'implanter la conduite de gaz sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

37- Mme Valérie Helg 12340 Bozouls rejette ce projet pour diverses raisons :

- Le nom de la ville va être associé désormais à cette usine
- Manque de cohérence avec les efforts qui sont demandés à la population (eau, essence)
- Vision moderne de l'agriculture qui ne cadre pas avec respect de la terre, de l'eau, des animaux

Il vaut mieux trouver d'autres sources d'énergie et surtout apprendre à consommer moins, à consommer mieux.

38- Jean Marc Mauric 14 T route de Gabriac contre le projet ne comprend pas la politique de la municipalité qui, d'une part, a inscrit dans son PLU un espace réservé pour cette unité de méthanisation et d'autre part, favorise l'attractivité touristique de la commune. Il est temps de reconnaître ses erreurs.

39- Comité Causse Comtal (voir permanence n° 20 du 23/04)

- 40- Mr Olivier Castele 12340 Bozouls (voir permanence n°21 du 23/04)
- 41- Mme Béatrix El Ahdad a déposé un courrier (voir permanences n° 4 et 22 du 8/4, 23/4)
- 42- Marie Baert Grèzes 12340 Bozouls (voir n°23 permanence du 23/4)
- 43- Mr Cros 17 rue Camviel 12340 Bozouls (voir n° 24 permanence du 23/04 et n°57 courrier)
- 44- Mme Danielle Bernié (voir n°245 permanence du 23/04 et n° 54 courrier)
- 45- Jean Causse 25 route de Gabriac 12340 Bozouls (voir n° 26 permanence du 23/04 et n° 55 courrier)
- 46- Poiroux Stephane 6 rue Henri Camviel 12340 Bozouls (voir n° 27 permanence du 23/04)
- 47 Pierre et Cathy Rigal Aubignac (voir n° 28 permanence du 23/04)

5.3 Contributions par mail

Les 147 mails adressées en 15 jours sont restitués sans commentaires ni correction de ma part.

Oppositions au projet de méthaniseur à Bozouls (tri par contribution)

Contribution n° : 1

Date : 11/04/2025

Expéditeur : gehin.nath@orange.fr

Je m'oppose au projet de de l'usine de méthanisation sur la commune de Bozouls

Trop de nuisances et de pollutions tant des sols, que visuelle, qu'olfactive, ou que de trafic de camions

Nathalie Géhin

Contribution n° : 2

Date : 12/04/2025

Expéditeur : philippe.gab@orange.fr

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ajoute ma voix aux protestations relatives au projet d'installation d'une usine de méthanisation sur la commune de Bozouls qui se font entendre de toute part,

Je trouve tellement révoltant que l'on puisse envisager une telle installation à deux pas d'un site géologique et touristique comme celui du « Trou de Bozouls,

Ce petit bourg risque à terme de perdre son charme et l'attractivité qu'il a auprès de ses habitants même et de ses visiteurs.

Les voies d'accès et chemins transformés seront amenés à déstructurer cette campagne si accueillante, et ce pour desservir une usine par un trafic incessant d'engins polluants.

Sans parler des fragrances pleinement reconnues, émises par ce type d'installation, dont vont bénéficier les habitants de Bozouls et des villages aux alentours.

Le pire étant peut être le risque pleinement avéré de pollution des sols.

Au prétexte de produire un gaz vert cela induit une ineptie écologique et environnementale.

Ne va-t-on pas à l'encontre de toutes les bonnes résolutions que certains tentent d'initier ?

Voilà quelques raisons qui me font m'opposer à ce projet.

Veuillez recevoir, Madame Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Un habitant de Bozouls

Contribution n° : 3

Date : 12/04/2025

Expéditeur : Christine CRANSAC <christine.cransac@orange.fr>

Bonjour,

ci joint une lettre argumentaire en lien avec le méthanier de Bozouls

Cordialement (document joint)

Christine Cransac

Publication n°4

[INTERNET] contribution enquête publique projet unité de méthanisation de Bozouls
Sujet :

Date : Sat, 12 Apr 2025 20:42:38 +0000 (UTC)

De : Christophe Hanns <christophehanns@yahoo.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Christophe Hanns le Ségala 12340 Bozouls

Mme la commissaire enquêteur,

Pour l'enquête publique complémentaire concernant le projet d'unité de méthanisation de Bozouls, je vous prie de trouver les observations suivantes :

- Les haies bordant actuellement le chemin rural (future voie d'accès sud), et qui seront en partie détruites, sont décrites comme étant de type 2, avec seulement 2 strates basses : herbacée et arbustive, ce qui est manifestement faux : de nombreux arbres, dont certains remarquables, y sont visibles, comme en témoigne d'ailleurs le document de la Communauté de communes sur cette voie d'accès;

L'étude d'impact environnementale a-t-elle été conduite sérieusement ?

- dans la liste des risques technologiques présents à proximité du site, seules ont été relevées une ligne à haute tension ; et une conduite de gaz ;

Quid des établissements BRALEY, ICPE bien plus proche, où sont stockés des déchets dangereux, et qui a connu déjà 2 incendies majeurs ?

cette omission impacte sérieusement la solidité de l'étude de risques.

- concernant la route d'accès :

- elle n'existe pas

- la Communauté de Communes,compétente pour sa réalisation,n'a pas à le faire puisque l'hypothétique extension de la zone des Calsades, mitoyenne du site ,qu'elle devrait desservir par la même occasion ,n'existe pas non plus. La Communauté de Communes a publiquement justifié cette position.
- le carrefour avec la route départementale vers Gabriac , (accès sud du projet) en dévers prononcé actuellement et déjà dangereux,n'est ni prévu ,ni étudié,ni budgétisé
 - cette route sera aménagée pour un trafic élevé de poids lourds ,elle détruit un chemin rural balisé PR emprunté par des piétons ,cyclistes ,cavaliers et aussi bétail ,sans proposer d'alternative.
- elle drainera un trafic de 120 000 tonnes de matières entrantes et sortantes, ce qui équivaut à un passage de véhicule lourd toutes les 12 à 15 mn sur les jours et heures d'ouverture, l'impact sera donc majeur sur - la voie verte ,équipement de loisirs important qu'elle coupe ,utilisé quotidiennement par un nombre élevé d'usagers de toutes les générations , qui se verront exposés à des risques industriels et routiers
 - le quotidien des nombreux riverains et commerçants de la route de Gabriac,en particulier le tronçon entre le carrefour de la rotonde et et la route d'accès,qui concentrera l'essentiel du trafic .
 - Le profil prévu sur les documents de la Communauté de Communes prévoit des fossés drainants de chaque côté de la route d'accès , sans aucune récupération des eaux de pluie souillées par le lavage de la route goudronnée; Or, le substrat est décrit dans la même étude comme karstique,c'est à dire à forte perméabilité,et sensibilité à la pollution des eaux souterraines ;De plus,le site et sa route d'accès sont à l'aplomb direct du bassin versant de l'Alrance ,rivière souterraine,qui alimente le Dourdou, emblématique du site touristique du trou de Bozouls .

Le trafic intense (4 à 5 camions ou tracteurs par heure)d'engins plus ou moins étanches chargés de fumiers,lisiers et digestats,souillera inmanquablement la route ,puis la nappe souterraine et pour finir les rivières .

- l'estimation du nombre de véhicules dans l'étude de Biever ne tient pas compte des trajets à vide après livraison des intrants ou avant collecte du digestat, et elle lisse le trafic moyen sur l'année sans tenir compte des pics saisonniers .Elle est donc inexacte .
- Le transport des intrants provient d'exploitations qui se trouvent dans un rayon de 28 km,et les digestats devront être épandus sur 25 communes,dont un tiers à plus de 10 km du projet, et certaines à plus de 40km . Quelle distance totale sera parcourue par tous ces transports ?quel est le bilan carbone de ce projet? La MRAE,dans son dernier rapport ,souligne d'ailleurs l'insuffisance de ce bilan carbone;

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à la réalisation de ce projet surdimensionné

Cordialement,

Christophe Hanns.

Contribution n° : 5

Date : 13/04/2025

Expéditeur : Bozouls Comtal Citoyens bozoulscomtalcitoyens@gmail.com>;attention de Madame FUERTES, commissaire enquêteur

Bonjour

Comme nous en avons averti vendredi 11 avril 2025 à 14h30 le service du Bureau de l'Environnement de la Préfecture de Rodez nous vous informons que l'adresse mail **pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr, dédiée au dépôt des observations du public pour l'enquête publique complémentaire à la demande d'autorisation relative au projet d'unité de méthanisation de Bozouls du mardi 8 avril à 9h00 au mercredi 23 avril 2025 à 17h00 n'a pas fonctionné du mardi 8 avril au vendredi 11 avril 2025 après-midi*

Nous vous prions de bien vouloir noter que cela a réduit de 4 jours la possibilité de participation par voie électronique du public à cette consultation, dans le contexte du délai de 15 jours seulement de cette enquête publique.

En vous remerciant et bien cordialement

Pour le bureau de Bozouls Comtal Citoyens

Christophe HANNS, président

Contact : bozoulscomtalcitoyens@gmail.com

<https://www.helloasso.com/ASSOCIATIONS/BOZOULS-COMTAL-CITOYENS>

www.instagram.com/bozoulscomtalcitoyens/

Facebook : BOZOULS, un village !

Membre du Collectif National Vigilance Méthanisation www.cnvmch.fr

Publication n°6

Sujet : [INTERNET] méthanisation Bozouls

Date : Sun, 13 Apr 2025 14:34:06 +0200 (CEST)

De : Alexandre Anne-Laure [<anne-laure.alexandre@orange.fr>](mailto:anne-laure.alexandre@orange.fr)

Répondre à : Alexandre Anne-Laure [<anne-laure.alexandre@orange.fr>](mailto:anne-laure.alexandre@orange.fr)

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour Madame,

Par ce mail, on vous fais part de notre mécontentement au sujet du projet de construction d'une méthanisation à Bozouls. Son lieu d'implantation et sa taille, nous inquiètes beaucoup car celle-ci est très proche de notre lotissement (800 mètre). Nous avons fait le choix de construire près de la voie verte pour la tranquillité du lieu car nous aimons nous promener et faire du vélo sur ces chemins où l'accès est interdit aux véhicules.

De plus, on sait que cela entrainerait une perte de la valeur immobilière de notre bien.

Pour nous, ce projet n'est pas compatible avec l'image que l'on veut donner sur le tourisme dans notre village de Bozouls, nous craignons fortement à un fort trafic et très certainement de fortes odeurs nauséabondes.

Ce projet est-il vraiment efficace quand on voit que la méthanisation de Sainte Geneviève est en déficit et celle de Montbazen avec ses problème de disfonctionnement ?

publication n°7

De : **Patricia Fournerie** <patriciafournerie306@gmail.com>

Date: jeu. 10 avr. 2025 à 19:11

Subject: Avis sur le méthaniseur.

To: <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Bonjour Madame FUERTES,

Étant habitante de Bozouls j'emprunte très régulièrement la voie verte pour mes balades avec mon chien.

Je suis opposée à ce projet qui pour moi n'a rien d'écologique !

Du biogaz avec en contrepartie un flux intense de tracteurs qui vont venir depuis des dizaines de kilomètres,

Des odeurs nauséabondes sont inévitables dès lors qu'il y a transport de la matière,

Un épandage de digestat qui n'a rien de naturel et qui risque d'avoir un impact négatif sur la vie des vers de terre essentiels à l'écosystème,

Un risque certain de pollution des nappes phréatiques,

Une gêne pour les animaux présents sur le site qui ne pourront plus y vivre,

Un impact sur l'image du village de Bozouls connu comme un village très nature où il fait bon y vivre, ce qui entraînera à terme une baisse de fréquentation touristique qui aura des répercussions sur l'économie,

La disparition à terme de nos belles vaches Aubrac puisque l'on va demander aux agriculteurs de produire des végétaux pour alimenter ce méthaniseur parce que, bien évidemment, qu'il n'y aura jamais assez de fumier pour assurer le fonctionnement qui ne doit pas être interrompu (et oui avec principalement des éleveurs d'Aubrac donc des animaux qui restent les 2/3 du temps dehors il y a peu de fumier),

Qui dit dévalorisation de l'image de Bozouls dit dévalorisation de l'immobilier.

Voilà mes arguments, j'espère que vous saurez les entendre et en tenir compte pour ne pas faire aboutir ce projet.

Dans l'espoir que ma démarche ne sois pas vaine je vous remercie de prendre ma demande en considération.

Patricia Fournerie

Contribution n° : 8

Date : 16/04/2025

Expéditeur : josiane pras <jopras@live.fr>

Bonjour,

Je vous ai envoyé nos observations relatives au projet d'une usine de méthanisation de Bozouls par mail, ce dimanche 13/04 à 18h24 en joignant 2 fichiers qui correspondaient à la page 1 et 2 de mon courrier. Compte tenu que sur le site de la préfecture figure seulement la page 1,

J'ai scanné la totalité de mon document en un seul fichier (voir ci-joint).

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez pour
à la modification de fichier sur votre site.

Cordialement

M Mme PRAS (document joint)

Publication n°9

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Courrier réponse enquête publique

Date : Sun, 13 Apr 2025 22:24:54 +0200

De : Camille
Lemarchand <lemarchand.kam@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la Commissaire,

Veuillez trouver ci-joint un courrier de réponse a l'enquête publique concernant le projet de
methaniseur sur la commune de Bozouls.

Je vous prie d'agréer, Madame la commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Camille LEMARCHAND (courrier joint)

223 rue de la gare
01250 CEYZERIAT

Publication n°10

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Méthanisation

Date : Mon, 14 Apr 2025 08:35:54 +0200
(CEST)

De : chrisylve@free.fr

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite vous informer de ma très vive opposition au projet d'installation d'une usine de
méthanisation telle que prévue par la société Biever, en raison de son surdimensionnement, des
atteintes à l'environnement, des impacts négatifs que ne manqueront pas de provoquer l'ouverture de
l'usine, celle de la route d'accès et du raccordement de l'usine à la conduite de gaz.

Je vous prie de bien vouloir tenir compte de ma réponse à cette enquête publique et de mon
opposition à cette implantation.

Cordialement,

Mme Sylvaine Grosse - 62 chemin de la Butte 31400 Toulouse

Publication n°11

Sujet : [INTERNET] Opposition projet methaniseur Bozouls
Date : Mon, 14 Apr 2025 07:15:38 +0000 (UTC)
De : cedric cabrolier <cedriccabrolier@yahoo.fr>
Répondre à : cedric cabrolier <cedriccabrolier@yahoo.fr>
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Madame La commissaire enquêteur,

Par ce mail nous venons vous faire part de notre opposition au projet de methaniseur sur la commune de Bozouls.

Nous sommes une famille de 2 enfants et 2 adultes et nous nous offusquons qu'un tel projet qui est un non sens écologique total puisse voir le jour et qui plus est avec l'aide de nos impôts.

Etant ingénieur agronome et ayant travaillé 5 ans en Espagne où les biogaz sont très développés, les méthaniseurs n'ont un intérêt et une justification écologique que lorsque ils sont adossés à une grosse exploitation 1000 à 1500 vaches afin d'éviter tout transport. Ce type d'élevage étant décrié chez nous, il n'y a pas d'avenir pour le biogaz de ce type en France.

Merci donc de prendre en considération notre opposition à ce projet.
Bien cordialement

Contribution N°12

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] méthanisation de Bozouls
Date : Mon, 14 Apr 2025 10:49:44 +0200 (CEST)
De : Pascal
PARENT <pascal.parent0512@orange.fr>
Répondre à : Pascal
PARENT <pascal.parent0512@orange.fr>
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr
Bonjour,

Je suis opposé à la construction de l'usine de méthanisation sur la commune de Bozouls qui est complètement démesurée et néfaste pour les causes suivantes:

pollution de l'air, de l'eau par infiltration ainsi que de l'environnement: voie verte utilisée par de nombreux sportifs et promeneurs

une empreinte carbone très négative car elle amènera une forte circulation par de nombreux véhicules à fort tonnage

une dévaluation des constructions très proches qui nous amènera à une demande d'indemnisation
de nombreux problèmes sont survenus sur d'autres sites en France comme à l'étranger (incendie, explosion, intoxication...) et bien d'autres problèmes

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire

Monsieur PARENT

ate : 14/04/2025

Contribution n° : 13

Date : 14/04/2025

Expéditeur : ra.vernhes@wanadoo.fr <ra.vernhes@wanadoo.fr>

Bonjour à ceux qui recevront cette réponse,

a) Tout d'abord avec un libellé de mail pref-enquete-biever*on ne sait pas trop à qui on s'adresse; malgré tout je vais donner mon avis.

b) Après lecture du très long mail que j'ai reçu ainsi que des pièces jointes avec 12 pages, puis 5 pages je me demande qui aura la patience de lire tout ceci.

Avant de se lancer dans un projet d'une telle envergure on observe autour de soi où se trouvent les références de processus de méthanisation et ce que ça peut apporter dans son entourage. Or, sans aller très loin de Bozouls la plupart de ces usines ont été construites puis abandonnées et certaines construites et n'ont jamais été mises en service. Quelle déception d'en arriver à ce stade.

Conclusion: Je suis fermement opposé à ce projet et je vote CONTRE LA METHANISATION.

Cordialement à vous,

René VERNHES

1, Ruelle du Noyer

= = =

Contribution n° : 13B

Date : 14/04/2025

Expéditeur : Patrick Vial <chauveau.vial@gmail.com>

Veuillez trouver ci dessous mon avis sur l'enquête en cours concernant un projet de méthaniseur sur la commune de Bozouls :

Habitant de Saint Geniez d'Olt depuis plus de vingt ans, j'ai mes habitudes sur la région et mes interrogations concernent essentiellement les volumes traités et la pérennité de notre ruralité.

En effet, je me demande comment tous ces intrants parviendront sur le site sans modification profonde des voiries et des inconvénients liés à leurs transports.

Ma crainte est de voir remplacer l'agriculture traditionnelle, déjà en déclin et que les collectivités devraient au contraire revitaliser, par un modèle industriel dédié à l'alimentation de cette super méthanisation. Comment croire que les quelques exploitations locales pourront à elles seules alimenter cette énorme machine. Il me semble qu'au contraire si l'usine venait à sortir de terre, les effets sur l'artificialisation des sols du Causse Comtal et la fin des exploitations agricoles à taille humaines soient rapides et irréversibles.

Voilà pourquoi Monsieur le commissaire enquêteur et en quelques mots les raisons de mon avis négatif à ce projet déshumanisé et en parfaite contradiction avec la recherche d'un environnement plus sain que tout les citoyens réclament.

*Patrick Vial *

*Tel: 06 51 152 152 *

Contribution n° : 14

Date : 14/04/2025

Expéditeur : lucie fabre <lucie440@hotmail.com>

Madame Fuertes,

Je vous écris pour exprimer mon incompréhension et mon scepticisme face au projet de méthaniseur de Bozouls.

Celui-ci me semble tout à fait inapproprié et suscite pour moi beaucoup de questions.

Je ne comprends pas comment la mairie de Bozouls peut envisager d'accueillir un méthaniseur à cet emplacement. La commune de Bozouls est réputée pour son bien-être et est un haut lieu touristique.

Or, la parcelle choisie par les responsables du projet se trouve à une très courte distance

du site du Trou de Bozouls (site d'ailleurs classé Espace Naturel Sensible) connu et reconnu dans la France entière. Les nuisances olfactives régulièrement constatées sur d'autres méthaniseurs en France et le haut risque d'émissions polluantes lors d'incidents rendent ce projet totalement inopportun et pourrait porter fortement préjudice à notre commune aux niveaux économiques, écologiques et touristiques. De pareils enjeux n'inquiètent-ils pas nos élus ? Qui voudra venir passer ses vacances dans un endroit qui sent mauvais ? Qui voudra visiter un lieu ô combien magnifique mais malodorant ? Qui voudra venir s'installer dans une commune pestilentielle ? Qui voudra emprunter la voie verte qui sera nauséabonde et sera coupée par de nombreux camions portant du fumier ?

D'autre part, je m'inquiète pour ma famille. Ma maison se trouve à proximité de l'endroit où se dresserait le méthaniseur. Nous bénéficions actuellement d'un cadre de vie très agréable. Mes enfants, mon conjoint et moi apprécions passer du temps dehors et aller nous promener. Pourrons-nous continuer à le faire lorsque des odeurs envahiront notre espace ?

Pourrons-nous continuer d'apprécier nos balades quand nous aurons peur que des camions renversent nos enfants ?

Le chemin utilisé par les camions entrants et sortants déboucherait sur la route de Gabriac qui est déjà fortement accidentogène. L'ajout d'une intersection utilisée par des véhicules lents n'accentuerait-elle pas le danger ? L'augmentation du trafic routier sur cet axe ne serait-elle pas une prise de risque conséquent ?

La dépréciation des biens immobiliers situés à proximité du méthaniseur sera certaine. Comment accepter de voir les économies d'une vie dévaluées ?

Construire un méthaniseur dans un endroit plus isolé ne serait-il pas plus logique ? Nous, habitants et voisins immédiats, allons-nous être dédommagés ?

Je n'ai rien contre l'agriculture, bien au contraire. J'ai toujours vécu à la campagne et suis la petite-fille d'agriculteurs aveyronnais, aujourd'hui à la retraite, mais autrefois à la tête de petites exploitations leur permettant de se nourrir et de nourrir les autres. Je ne comprends pas l'intérêt d'implanter un méthaniseur d'une telle ampleur et pouvant autant porter préjudice à notre territoire et à notre qualité de vie. Ce nouveau type « d'agriculture » m'interroge. Ne devient-il pas plus rentable de produire de l'énergie que de cultiver la terre et de faire manger la population ? L'intérêt financier du méthaniseur ne passe-t-il pas avant l'intérêt de notre commune ?

J'espère, madame, que vous pourrez répondre à mes multiples interrogations et me rassurer et espère surtout que ce méthaniseur ne verra pas le jour.

Cordialement,

Lucie Fabre

Contribution n° : 15

Date : 14/04/2025

Expéditeur : lucas asperti <lucasperti@hotmail.fr>

Bonjour,

Je suis actuellement habitant d'Espalion et je me sens concerné à plusieurs titres par le projet de méthaniseur en cours d'instruction.

Je pense qu'il est de mon devoir de citoyen de témoigner des arguments qui me font douter de la pertinence de ce projet.

Concernant le cadre de vie :

- L'impact routier. Il me semble qu'au vu des quantités de matière fermentescible qui vont entrer et des quantités de digestats qui vont sortir, la circulation autour de Bozoul va être dégradée. Les chiffres avancés par les promoteurs du projet me paraissent sous-évalués.
- J'ai eu l'occasion de rencontrer des habitants qui verront leurs horizons dégradés par l'implantation d'un bâtiment fort peu en accord avec l'esprit du lieu.

Concernant l'agriculture :

- Si l'on veut que l'Aveyron reste une terre de paysan, ce qu'il nous faut ce sont des fermes à taille humaine qui créent suffisamment de valeurs pour faire vivre plusieurs personnes de l'activité agricole. Les projets d'énergéticiens tel que ce méthaniseur promettent tout l'inverse, de grande ferme avec peu de main-d'œuvre où la production agricole est un sous-produit de l'énergie. Je ne peux que m'opposer à la désertification du monde rural que cela présage.
- Les vertus agronomiques du digestat ont déjà été maintes fois contestées de manière pertinente. D'autres amendements sont bien plus utiles pour améliorer la fertilité des sols.

Concernant l'environnement :

- L'épandage du digestat sur un sol calcaire tel que celui du causse aura à minima les mêmes conséquences que du lisier. C'est à dire une infiltration des nitrates dans le sol et la pollution des cours d'eau souterrains.
- Les risques sont ceux d'une unité industrielle. C'est à dire que pour moi ils sont théoriques et faibles jusqu'à ce qu'une erreur humaine vienne faire basculer le quotidien des riverains. Pourquoi ne pas appliquer un principe de précaution ? Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mes remarques et le temps que vous consacrerez à leurs lectures.

Cordialement,

Lucas ASPERTI

Contribution n° : 17

Date : 15/04/2025

Expéditeur : jr delance <jjboreto@hotmail.fr>

Bonjour,

Je me permets de vous contacter dans le cadre de l'enquête publique concernant l'usine de méthanisation.

Outre le fait que la voie verte, qui va être fortement impactée, et ainsi ses utilisateurs, y compris les jeunes enfants, un fort trafic de camions va se mettre en place.... qui semble contre-productif face au changement climatique ?

Il y a aussi le côté pollution des eaux ? La pollution olfactive due aux odeurs ?

Étant propriétaire d'une maison à Tholet, je me pose également la question de l'impact sur la valeur de mon bien ?

Bref, autant de points négatifs qui me poussent à réagir et à dénoncer ce qui me semble être une campagne publicitaire et non un réel pas dans le bon sens pour l'écologie.

Jean René Delance

0624943499

Contribution n° : 17 b

Date : 14/04/2025

Expéditeur : Kosmalski <kosmalskistephanie2@hebergement2.interieur-gouv.fr>

Je m'oppose au projet de metaniseur.

Participation °18

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquête publique usine méthanisation bozouls

Date : Tue, 15 Apr 2025 11:04:51 +0000

De : nicolas quintard <nico.quintard@hotmail.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Bonjour

Vous trouverez ci-joint mes observations concernant le projet d'usine de méthanisation de Bozouls.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à celles -ci

Cordialement

Nicolas quintard

5 impasse des babissous

12340 BOZOULS (document joint)

Contribution n° : 19

Date : 15/04/2025

Expéditeur : geniez.jean-francois@neuf.fr

Bonjour Madame FUERTES,

Vous trouverez en pièce jointe un courrier concernant l'enquête en cours.

Sincères salutations

J-F GENIEZ (document joint)

Contribution n° : 20

Date : 15/04/2025

Expéditeur : Aygalenq <isa.aygalenq@free.fr>

Bonjour, Je ne suis pas favorable à ce futur projet. Nous n'avons pas assez de recul sur les effets secondaires. la pollution, les effets sonores, le retour sur gros investissement. Je pense que cela n'est pas si écologique que cela.

Merci.

Isabelle STÉPHAN-AYGALEN

Contribution n° : 21

Date : 15/04/2025

Expéditeur : Laurent Fabre <laurent.fabre429@gmail.com>

Je ne veux pas d'usine de méthanisation à Bozouls, ce projet est trop trop trop gigantesque. Je ne veux pas perforation de la roche (pollution de la nappe phréatique) Dénaturation de la beauté de notre paysage. Pas de merdes et les odeurs désagréables chez nous. On veut rester heureux et tranquille chez nous, un trafic de camions et tracteurs intense pas pour nous. Bozouls est touristique et l'usine

de méthanisation va tout gâcher 😡. Alors revoyez ce projet et ne laissez pas ce projet passer, il est encore temps de faire un bon geste pour notre belle planète. Merci de votre compréhension



Contribution n° : 22

Date : 15/04/2025

Expéditeur : Faustine RULLIÈRE - FRANC <faustinerullierefranc@gmail.com>

Madame la commissaire enquêtrice,

Je me permets de vous adresser la présente contribution dans le cadre de l'enquête publique ouverte concernant le projet de méthanisation prévu sur la commune de Bozouls.

Je suis copropriétaire d'une maison située à proximité immédiate du site envisagé. Originaire de Bozouls, j'ai grandi dans la campagne environnante et je reste très attachée à ce territoire, que je connais bien, notamment à travers la pratique régulière de sport sur les chemins alentours.

Je souhaite aujourd'hui faire part de plusieurs interrogations et préoccupations, notamment en ce qui concerne les accès au site, les impacts sur le trafic, les coûts associés aux aménagements nécessaires, ainsi que la viabilité globale du projet.

1. L'accès sud (via la RD988)

D'après les plans, l'un des accès se ferait par la RD988, une route particulièrement accidentogène. Pour avoir emprunté ce carrefour à de nombreuses reprises, que ce soit en voiture, à vélo, à pied ou à cheval, je peux témoigner de sa dangerosité, notamment en raison de sa configuration complexe et du manque de visibilité.

Dès lors, une question essentielle se pose :

Comment le porteur de projet compte-t-il sécuriser ce carrefour afin de permettre à des engins agricoles de plusieurs tonnes, circulant en montée, de l'emprunter sans augmenter le risque d'accident ?

Par ailleurs, le projet prévoit la transformation du chemin rural, reliant Gavernac à Aubignac, chemin balisé PR très fréquenté par les piétons, cyclistes et cavaliers, afin de le connecter à la RD920.

Quelles mesures seront mises en place pour assurer la sécurité et la continuité de la circulation douce sur ce chemin ?

2. Financement des aménagements

La mise en place de cet accès et son adaptation aux exigences du projet nécessiteront des investissements conséquents.

Qui prendra en charge les coûts de création et d'entretien de ces infrastructures ?

Est-il prévu que la commune ou la communauté de communes supporte ces dépenses pour permettre le fonctionnement d'un projet porté par une entreprise privée ?

Il me semble essentiel que ces questions soient traitées avec clarté, dans un souci de transparence vis-à-vis des contribuables locaux.

3. Sous-estimation du trafic routier dans l'étude d'impact

Dans la partie consacrée à l'impact sur le milieu humain, l'étude environnementale mentionne un trafic moyen de 18 rotations par jour ouvré, soit six camions sur un axe, six sur un autre, trois sur un troisième et deux et demi sur le dernier.

Cependant, il est important de rappeler qu'une rotation correspond à un aller-retour. Ainsi, le chiffre réel du trafic s'élève en réalité à *36 mouvements de camions par jour*. Cette donnée, sous-estimée dans le dossier, mérite d'être rectifiée pour évaluer avec justesse les impacts en matière de bruit, de sécurité routière et d'émissions.

4. Viabilité économique et cohérence territoriale

Je souhaite également attirer votre attention sur la viabilité économique de ce projet. Plusieurs unités de méthanisation à taille humaine, implantées dans le département, rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés, y compris lorsqu'elles sont situées au cœur de zones d'élevage denses.

Issue du milieu agricole et compagne d'un agriculteur depuis dix ans, je connais les réalités du terrain. Je soutiens pleinement les démarches permettant de valoriser le métier d'agriculteur, à condition qu'elles soient porteuses de sens, économiquement viables, et respectueuses du territoire.

Or, le projet présenté à Bozouls me semble davantage relever d'une logique de business énergétique, que d'un réel projet agricole porté par les besoins des exploitations locales. Le nombre d'élevages sur la commune diminue d'année en année : dans ce contexte, la réalisation d'une telle installation interroge fortement.

Néanmoins, une fois que l'installation sera réalisée, et toutes les infrastructures afférentes créées, le paysage sera modifié à tout jamais puisque le dossier présenté n'impose pas une remise en l'état au porteur de projet en cas de cessation d'activité.

5. Équilibre environnemental : production d'énergie vert VS émissions

Enfin, je souhaiterais savoir si une étude environnementale complète, portant sur l'ensemble du cycle de vie du projet, a été menée. Plus précisément, une analyse comparative entre les impacts négatifs (pollution, émissions liées au transport, nuisances sonores et olfactives, artificialisation des sols) et les bénéfices attendus en termes de production d'énergie verte a-t-elle été réalisée ?

À mon sens, ce type de bilan est indispensable pour juger de la pertinence du projet. Car si le secteur de collecte et d'épandage des effluents est très large, le bilan carbone global pourrait s'avérer particulièrement lourd, remettant en cause l'intérêt écologique initialement affiché.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette contribution, dans l'intérêt d'un aménagement du territoire réfléchi, équilibré et respectueux de ses habitants comme de son environnement.

Veuillez agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Faustine RULLIÈRE-FRANC

Contribution n° : 23

Date : 15/04/2025

Expéditeur : Couderc Didier <dicoulylac@gmail.com>

Bonjour

Mme Catherine FUERTES, commissaire enquêteur,

Je suis complètement opposé au projet Méthanier Biever à Bozouls pour au moins ces quelques raisons.

- Appauvrissement des nappes phréatiques
 - Un rendement trop faible de 30% sur tous les gaz produits
 - Augmentation de la circulation d'engins (Roulants au pétrole rouge) en tout genre.
 - Pollutions olfactives qui seront transportées par le vent dominant dans tout le village.
- Le projet tel qu'il est , ne manque pas de points négatifs.

Cordialement.

Didier Couderc.

Contribution n° : 24

Date : 15/04/2025

Expéditeur : Balmette Jennifer <balmette.jennifer@orange.fr>

Bonjour, habitant Bozouls, par ce mail, je poste un avis négatif concernant le projet de méthanisation dans notre commune.

Contribution n° : 25

Date : 15/04/2025

Expéditeur : Didier CORMOULS <didier.cormouls@wanadoo.fr>

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint ma réponse concernant l'enquête publique qui est en cours concernant le projet de construction de l'usine de méthanisation sur la commune de Bozouls.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement. (courrier joint)

Didier Cormouls.

Contribution n° : 26

Date : 15/04/2025

Expéditeur : castillo_barbara@yahoo.fr

Bonjour Madame Fuertes,

J'émet un avis très défavorable à ce projet de méthanisation à taille irréaliste.

Tant pour l'écosystème, que pour les animaux, que pour les Bozoulais et

après lecture du projet, je n'observe que des points négatifs à ce projet irrespectueux de Bozouls.

J'espère sincèrement que nos voix seront entendues. Je demande que ce projet n'aboutisse pas et arrête de mettre en difficulté la population Bozoulaise et environs. Nous œuvrons depuis des années à créer un village qui nous ressemble, dans lequel il fait bon vivre. Et nous espérons que nos efforts ne soient pas vains.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande.

Barbara Castillo

Contribution n° : 27

Date : 16/04/2025

Expéditeur : MOLINIER Claudine <molinierclaudine@yahoo.fr>;

Bonjour Mme Catherine FUERTES

Je me permets de vous envoyer ce courrier pour vous faire part de mon inquiétude face à la construction de ce méthaniseur à proximité du village de Bozouls :

Emplacement : En effet le site choisi se situe à proximité de l'ancienne voie de chemin de verte (voie verte) cette voie est un chemin où se promènent régulièrement des personnes seules ou en famille...

Impact paysage : La taille de l'unité de méthanisation est importante : 250 mètres de long sur 3.5 hectares avec 6 cuves de 9 à 15 mètres de haut et de 30 mètres de diamètre chacune. : Ceci aura forcément un impact sur le paysage.

Trafic : Le trafic routier sera intensifié ; plusieurs véhicules vont venir au cours de la journée pour alimenter le méthaniseur. Ces véhicules vont accéder à très forte proximité de la voie verte. Les promeneurs vont se retrouver dans un cadre dégradé.

Production de CIVE : La méthanisation est prévue pour produire du biogaz.

Les méthaniseurs sont alimentés par des biodéchets, des déjections des animaux, des déchets verts..Or ces déchets verts ne sont pas suffisants ; on va donc demander aux agriculteurs de produire des cultures CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique) pour alimenter le méthaniseur : Ou est le caractère écologique dans cette démarche ??

De plus l'Aveyron est surtout axé sur l'élevage plutôt que les cultures.

Les éleveurs Aveyronnais laissent leur bétail majoritairement à l'extérieur (les 2/3 du temps) , ce qui limite la production de fumier.

Personnellement, j'emprunte très régulièrement et depuis plusieurs années la voie verte et les chemins limitrophes pour aller courir. Je trouve ce cadre très agréable ..., par conséquent, je trouve très déconvenu de venir installer une usine d'une telle taille dans un espace naturel et autant fréquenté ...

Par conséquent je suis opposée à ce projet démesuré

Claudine MOLINIER

Contribution n° : 28

Date : 16/04/2025

Expéditeur : Sandra JACQUESON <sandra21jack@gmail.com>;

Madame FUERTES,

dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de méthanisation sur la commune de Bozouls, je souhaite vous faire part de mon opposition à ce projet .

Cette usine totalement surdimensionnée , implantée qui plus est, à

proximité de la Voie verte, va totalement dénaturer cet environnement où familles, touristes, sportifs aiment se balader et se rapprocher de la nature. Cette zone, que j'emprunte moi même très régulièrement, est un espace de nature tellement agréable qu'imaginer une usine telle qu'elle est annoncée, avec 6 cuves de cette envergure me désole.

L'impact sur la faune, la flore avec possibilité de destruction de certaines espèces n'est pas concevable.

Les nuisances sonores, olfactives , minimisées par les porteurs de ce projet pour ce que j'ai entendu au tout début des échanges avec la population, me laissent vraiment septique. je pense à l'ensemble des riverains mais pour l'ensemble de la population Bozoulaise je me pose aussi la question quant à la pollution engendrée : des gaz , des poussières qui auront un effet sur nos corps et ceux de nos enfants, sur notre eau. Enfin , notre commune, si touristique, attirant tant de nouveaux habitants, sera impactée par cette usine qui va totalement dénaturée notre paysage .

Madame, merci de prendre en compte mes observations et craintes quant à ce projet d'une telle envergure.

Bien cordialement,

Sandra Jacqueson, habitante Bozoulaise

Contribution n° : 29

Date : 16/04/2025

Expéditeur : dtreilles12@orange.fr <dtreilles12@orange.fr>;

Madame Fuertes bonjour,

conformément aux dispositifs relatifs à la consultation publique je vous prie de trouver ci dessous mes remarques et interrogations concernant ce projet :

Outre les remarques et la démarche entreprise par le collectif Bozouls Comtal Citoyen dont je partage les conclusions, je me permets d'attirer votre attention sur certains points qui ne sont absolument pas abordés par les porteurs de projets dans leur communication

1/ combien d'agriculteurs locaux portent le projet et vont en tirer les bénéfices financiers ??

2/ combien d'agriculteurs locaux (moins de 10 KM) vont utiliser le méthaniseur pour valoriser leur déchets 3/ d'où vont provenir les autres intrants en terme de distance sachant que la production locale ne sera pas suffisante (sur certains sites c'est plusieurs centaines de km)

4/ qu'elle cohabitation d'une telle unité avec le désir de développer un tourisme responsable sur le site de Bozouls ??? car les désagréments (circulation , odeurs , impact sur la voie verte , visuel ...) malgré les promesses sont bien réels sur l'ensemble des sites existants Nuisances et dérives de la méthanisation – Assom51 – Arrêt du Saccage du Sud-Ouest Marnais

<<https://www.assom51.fr/2020/11/15/nuisances-et-derives-de-la-methanisation/>>;

Nuisances et dérives de la méthanisation – Assom51 – Arrêt du Saccage du Sud-Ouest Marnais

<<https://www.assom51.fr/2020/11/15/nuisances-et-derives-de-la-methanisation/>>;

Nuisances et dérives de la filière méthanisation, frondes locales .

<https://www.20minutes.fr/planete/2435307-20190128-methanisation-collectif-alerte-derives..>

www.assom51.fr

En souhaitant que nos remarques soient prises en compte dans le traitement de ce dossier particulièrement sensible pour le territoire ...En effet celui ci semble plus ressembler à une opération financière juteuse pour quelques investisseurs qu'à de réelles préoccupations écologiques bien à vous

Dominique TREILLES

La Vialatelle

12850 Onet le Chateau

12850+Onet+le+Chateau?entry=gmail&source=g&g;

Tel 06 77 12 40 10

Contribution n° : 30

Date : 16/04/2025

Expéditeur : larzac.bonnefoib@aliceadsl.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Madame Fuertes Commissaire enquêteur,

je suis contre ce méthaniseur à Bozouls qui est hors normes. il va apporter des mauvaises odeurs, cela ne sera plus plaisant de se balader, de profiter des petits enfants sur la voie verte.

A la longue les sols vont être pollués car trop d'azote du au digestat à épandre sur peu de surface et l'Alrance qui est la seule à coulée en été va être polluée.

Le chemin de Gavernac va être détruit par le passage de ces gros camions, pourtant il doit être préservé.

Les touristes à Bozouls vont fuir et pourtant notre Maire fait beaucoup pour eux c'est bien ambivalent. L'immobilier va aussi baisser, certains agriculteurs vont s'apercevoir qu'ils ont été manipulés par cette multi nationale. on voit bien que l'argent est plus fort que tout au détriment de la nature des animaux et des populations.

Beaucoup de méthaniseurs ne fonctionnent pas alors pourquoi s'acharner.

Bozouls va devenir un triste village.

Recevez Madame Fuertes mes salutations distinguées.

claire bonnefoi habitante de bozouls

contribution n°31 à l'enquête publique.

Sujet : [INTERNET] Observations N. RULLIERE - EP Complémentaire - Avril 2025.pdf

Date : Wed, 16 Apr 2025 12:18:23 +0200

De : Norbert Rulliere <securiedudourdou@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr (document joint)

Contribution n° : 32

Date : 16/04/2025

Expéditeur : phbelieres <phbelieres@yahoo.fr>

Madame ,

Vous trouverez en PJ mon courrier concernant mon opposition sur le projet de méthanisation commune de Bozouls

Cordialement (courrier joint

Ph.BELIERES

Contribution n° : 33

Date : 16/04/2025

Expéditeur : julie panis gaha <panis.j@hotmail.fr>

Madame la Commissaire enquêteur,

Je me permets de vous adresser ce courrier en tant que citoyenne de Bozouls afin de vous faire part de mon opposition au projet d'implantation d'une usine de méthanisation sur notre territoire communal.

Si je suis bien consciente de l'importance de développer des énergies renouvelables et des alternatives durables, ce projet suscite néanmoins de nombreuses inquiétudes et soulève des problématiques majeures, tant sur le plan environnemental que social et économique, vous n'êtes pas sans savoir :

Les nuisances olfactives : les installations de méthanisation sont connues pour dégager des odeurs désagréables, susceptibles d'affecter durablement la qualité de vie des habitants, en particulier ceux vivant à proximité immédiate du site (le cas de ma famille).

Les risques pour l'environnement : les fuites de méthane, gaz à effet de serre extrêmement puissant, peuvent survenir malgré les normes en vigueur. De plus, les risques de pollution des sols et des nappes phréatiques ne sont pas négligeables, en raison du stockage et de l'épandage du digestat (des exemples nationaux sont connus).

-

L'impact sur la circulation : 163 tonnes transportées chaque jour sur Bozouls! Cet acheminement nécessaire au fonctionnement de l'usine entraînera une augmentation notable du trafic de poids lourds (jusqu'à 6000 tracteurs et camions bennes par an), mettant à rude épreuve notre réseau routier et posant des problèmes de sécurité pour les riverains.

-*La dénaturation de notre cadre de vie rural* : 5 cuves hautes comme L'église de Bozouls! L'installation d'une telle infrastructure industrielle est en total décalage avec le caractère agricole et paisible de notre village. Elle va également nuire à l'attractivité touristique et à la valeur foncière des biens.

Le manque de concertation : un tel projet mérite une transparence totale et une véritable implication des habitants dans le processus décisionnel. Or, la voix des Bozoulais n'a pas été entendue, beaucoup d'entre nous se sentent mis à l'écart et insuffisamment informés.

En conséquence, je suis de celles qui espèrent que notre parole puisse enfin compter afin que ce projet soit tout bonnement annulé.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et à l'avenir de notre commune de Bozouls.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme Gaha julie

Envoyé de mon mobile

Envoyé à partir de Outlook pour Android <<https://aka.ms/AAb9ysg>>

Contribution n° : 34

Date : 16/04/2025

Expéditeur : Anne LAURENS <laurens.anne@wanadoo.fr>

Bonjour Mme Fuertes,

Veuillez trouver ci joint un courrier indiquant mon opposition à ce projet de méthanisation à Bozouls dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Merci de prendre en compte mon avis.

Cordialement,

Anne Laurens (document joint)

Contribution n° : 35

Date : 16/04/2025

Expéditeur : 0631926758@orange.fr

Bonjour, je suis contre ce projet car il apportera des nuisances aux riverains. J.Ph Couderc

Contribution n° : 36

Date : 16/04/2025

Expéditeur : Audrie Negron <audrienegron@gmail.com>

Mme la commissaire enquêteuse

Nous sommes habitants d'Espalion et nous tenons à vous faire part de nos observations quand au projet d'usine de méthanisation sur la commune de Bozouls.

Empruntant régulièrement la voie verte reliant le village d'Espalion à celui de Bertholène en passant par Bozouls, nous sommes très surpris que l'implantation de cette usine soit prévue en bordure de celle ci et que l'accès traversera cette voie de manière caractérisée

En effet nous apprécions cette voie de par son accès facile et l'absence de véhicules à moteurs, qu'en sera t'il quand cette voie sera coupée chaque jour par des dizaines de camions ou tracteurs ? Comment sera sécurisé ce carrefour ?

Le volume de production prévu semble largement supérieur aux besoins locaux ce qui laisse penser que l'installation traitera également des matières autres qu'agricole venant d'un peu partout. De plus le risque de pollution des sols et des eaux souterraines est réel notamment en cas de fuites ou de mauvaises pratiques d'épandage.

La taille de ce projet nous interroge surtout quand des méthaniseurs voisins connaissent des difficultés... (Montbazens, ste genevieve..)

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos observations

Cordialement

Negron A

Austruy F

Contribution n° : 37

Date : 16/04/2025

Expéditeur : Pascal PARENT <pascal.parent0512@orange.fr>

Bonjour,

Je suis contre le projet de Méthanisation sur la commune de Bozouls, qui n'apporteras que pollution, nuisances, mauvaises odeurs. Notre qualité de vie va se dégrader rapidement à la campagne, mais nuire aussi à notre site touristique, les routes vont se dégradées par le passage de camions et tracteurs à fort tonnage.

Le bon vivre de notre commune et de sa campagne ne doit pas être sacrifié par des promoteurs qui ne voit que l'appât du gain.

Madame Christine Parent

Contribution n° : 38

Date : 16/04/2025

Expéditeur : Didier MAUREL <roxane.maurel@orange.fr>

Contre l'usine de méthanisation car trop de pollution trop de circulation, dangereux pour la biodiversité

Roxane Maurel

Contribution n° : 39

Date : 16/04/2025

Expéditeur : Didier MAUREL <roxane.maurel@orange.fr>

Je suis contre la méthanisation, pollution des sols pollution des nappes freatiques ,ce village touristique ne mérite pas une telle usine, trop de trafics routier sur nos routes qui ne sont pas adaptés.

Maurel Didier

Contribution n° : 40

Date : 16/04/2025

Expéditeur : Christine LAURENS <laurens.ch30@orange.fr>

Bonjour,

Je vous adresse ce courrier afin de vous manifester mon mécontentement et mon opposition à la création d'une usine de méthanisation à Bozouls.

Cordialement. (document joint)

Contribution n° : 41

Date : 17/04/2025

Expéditeur : Audrey Boyer <audreyboyer1309@laposte.net>

Bonjour,

En tant qu'habitante de Bozouls je suis contre le Progrès de méthanisation.

En plus des risques de pollution de la rivière et du paysage, les odeurs et le trafic augmenté à Bozouls seront un vrai problème. Nous vivons dans un environnement agréable, calme et paisible et nous souhaiterions que cela dure....

Bonne réception,

Audrey Boyer

5 rue Jean Antoine Passelac

Contribution n° : 42

Date : 17/04/2025

Expéditeur : EmmAnuelle PRas <emma.pras@hotmail.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint mes observations concernant le projet d'usine de Méthanisation de Bozouls.

Vous remerciant par avance de prendre en considération celles-ci

Cordialement

Emmanuelle Quintard

Impasse des babissous
12340 Bozouls

Contribution n° : 43

Date : 17/04/2025

Expéditeur : Laurent Renaudin <laurent.renaudin.12@gmail.com>

Madame la commissaire enquêteur,

La pertinence de ce projet de méthaniseur suscite beaucoup d'interrogations. Plusieurs installations similaires situées en Aveyron ne fonctionnent pas correctement. Avant d'en construire une nouvelle, il serait judicieux de dresser un bilan des infrastructures existantes.

L'utilité de ce projet n'est pas clairement démontrée en raison d'un manque d'informations objectives concernant le retour sur investissement des fonds publics et privés. Le biogaz produit est-il véritablement « écologique » au regard des moyens consacrés à sa production ? Par ailleurs, quels sont les impacts engendrés par cette installation, notamment en termes de circulation de camions susceptibles d'endommager les routes ?

Concernant l'aspect écologique, la localisation choisie, à proximité des habitations et dans une zone karstique, suscite des interrogations, en particulier en ce qui concerne la contamination des nappes phréatiques par la pollution à l'ammoniac en cas de débordement, ainsi que la concentration de métaux lourds.

Ce projet, présenté comme « agricole », ressemble davantage à un projet industriel en raison de sa taille et de l'utilisation d'intrants extérieurs aux agriculteurs impliqués. À cet égard, la participation de ces derniers pourrait diminuer compte tenu de la réduction du nombre d'agriculteurs et de la nécessité de réduire la consommation de viande pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur la réduction des gaz à effet de serre.

Toutes ces questions n'amènent à m'opposer à ce projet.

Veuillez croire, madame la commissaire enquêteur, en l'assurance de ma haute considération

--

Laurent RENAUDIN

7, rue de la Saunerie

Dom. : 05 65 59 16 44

Port. : 06 31 97 61 35

Fax : 09 56 19 96 22

laurent.renaudin.12@gmail.com

Contribution n° : 44

Date : 17/04/2025

Expéditeur : Christine GERAUD <christinegeraud50@hotmail.com>

Bonjour Madame, Monsieur,

À l'heure où l'eau est un bien précieux pour tous, qu'il faut protéger et économiser, on prévoit d'implanter sur notre village une usine de méthanisation gigantesque qui utilise pour son fonctionnement de grandes quantités d'eau pompées directement dans Alrance.

Cette dernière, fait partie d'un réseau karstique et est unie au Dourdou qui traverse notre village.

Actuellement l'été le débit est faible, quel sera l'impact sur le Dourdou dès le printemps pour sa faune et flore, avec une pollution des nappes phréatiques, pour des rendements très aléatoires.

De plus, pour le bon fonctionnement de l'usine, il faudra des quantités importantes de déchets verts et autres donc plus de trafic routier.

Il y a quelques années, sur ancienne voie ferroviaire il a été créé un axe vert de promenade pour piétons, vélo, chevaux qui relie Bozouls à Gabriacqui risque d'être sectionné, bien dommage pour le nombreux croissant d'utilisateurs de ce chemin.

Veuillez recevoir mes salutations sincères en espérant pour le bien de tous que ce projet ne voit jamais le jour.

Geraud Christine et Jacques

23 rue du Château Bozouls

<<https://www.google.com/maps/search/23+rue+du+Ch%C3%A2teau+Bozouls?entry=gmail&source=g>>

.

Contribution n° : 45

Date : 17/04/2025

Expéditeur : CDS12 <cds12aveyron@gmail.com>

Bonjour

Le comité départemental de spéléologie de l'Aveyron (CDS12) avertit la préfecture de risques particuliers concernant le lieu de l'implantation retenu pour le méthaniseur de Bozouls.

Géologiquement, les terrains sous-jacents présentent une perméabilité très supérieure à d'autres terrains présents en Aveyron, car ce sont des terrains calcaires karstiques, que nous connaissons bien pour les fréquenter régulièrement en tant que spéléologues. Les cavités explorées et topographiées par les spéléologues de l'Aveyron ont montré l'existence d'une rivière souterraine à proximité immédiate du site, ce qui se traduirait par une diffusion de pollution plus rapide et bien moins filtrée que sur d'autres terrains.

De plus, une fuite sur ce site aurait un impact environnemental et sanitaires immédiat dans cette rivière souterraine, pouvant entraîner, outre des enjeux sanitaires, une limitation de la pratique de la spéléologie sur le Causse Comtal. En tant que connaisseurs de ce milieu, et au vu de précédents ayant eu lieu en France (notamment sur le causse de Gramat dans le Lot), nous conseillons

d'implanter cette usine sur un terrain non calcaire et pensons qu'il est obligatoire que l'étude d'impact comporte une étude hydrogéologique afin de connaître les circulations d'eaux souterraines à l'aplomb du site, au moins pour l'exutoire d'une éventuelle pollution et donc de pouvoir anticiper une réponse adéquate. Le CDS 12 propose son aide à toute étude de ce genre et met à disposition ses connaissances sur le secteur.

Restant à disposition pour de plus amples informations, je vous adresse

Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

--

Jérôme POISSON

Président du Comité Départemental de Spéléologie de l'Aveyron

Responsable de la Commission Scientifique

Tél: 0781826748

Contribution n° : 46

Date : 17/04/2025

Expéditeur : Manu Causse-Plisson <manu.causse.plisson@gmail.com>

Madame, Monsieur,

je me permets de vous écrire pour participer à l'enquête publique au sujet de la construction d'un méthaniseur sur la commune de Bozouls.

Propriétaire d'une maison familiale dans le quartier Calzier/Mélière, je suis farouchement opposé à ce projet depuis sa création. Je me permets de vous rappeler les fondements de cette opposition.

- localement, en tant que propriétaire, il est évident que ma propriété va perdre de la valeur, comme l'ensemble du quartier ; il est illusoire de penser que l'installation d'une usine de cette taille à moins d'un kilomètre de nos maisons sera sans effet sur la valeur immobilière du quartier. Aucune mesure n'a été prévue contre cette perte, que la société MéthaCausse/Biever s'emploie à minimiser, voire à nier.

- à l'échelle du village, la partie ouest, terrain de randonnée et de découverte de la nature, va être touché par ce projet industriel, avec de nombreux passages d'engins et camions, sans parler des odeurs et du bruit. Là encore, les études cherchent à minimiser l'impact, mais on sait parfaitement que tout unité de méthanisation est bruyante et odorante : il suffit de se rendre à proximité d'installations déjà existantes pour le sentir !

- la voie verte par laquelle doivent passer camions et tracteurs - et, avant eux, les engins du chantier - est un espace touristique très fréquenté, qui deviendra de par le fait dangereux et désagréable. Cette nuisance n'est pas prise en compte ; on fait passer les intérêts économiques de quelques entreprises privées avant la préservation de la nature et du bien-être des citoyens.

- la nature karstique des sols, avec des infiltrations permanentes, met en danger les nappes phréatiques et cours d'eau souterrains. Là encore, l'étude d'impact me semble largement insuffisante, et néglige également les risques géologiques. A titre d'exemple, à moins d'un km de l'usine, dans un champ agricole, on peut constater, sur plusieurs années, un affaissement de terrain, avant-coureur de formation d'une doline. A ma connaissance, aucune étude sérieuse n'a cherché à prendre en compte ce risque sur le terrain envisagé.

- l'étude du fonctionnement des exploitations de même taille sur le département et ailleurs montre une tendance alarmante à des problèmes menant à des cessations d'activité rapides, voire immédiates. Construire une énorme usine pour ne pas l'utiliser (mais la laisser tout de même en état) est une erreur. Là encore, l'exploitant assure que tout est prévu... comme les exploitants des autres installations avant leur mise à l'arrêt.

- l'enquête d'impact ignore volontairement le fait que le chemin d'accès à l'unité de méthanisation, passant sur une ancienne voie romaine, sera gravement endommagé par le passage des engins et éléments de construction.

On veut nous faire croire que, par la suite, les quelques passages de tracteurs et camions (en réalité, plus de 20 par jours ouvrés) n'auront pas d'impact sur la nature, les haies et l'environnement. Dans la dernière version des préconisations du demandant, on trouve en particulier l'idée que, pour préserver les rapaces qui y nichent, il suffira de raser préventivement les haies bordant chemin et terrain. Bref, pour éviter de nuire aux animaux, on va les chasser... Les nuisances sur la faune, la flore, et la biodiversité sont systématiquement minimisées ou ignorées dans les études.

En tout état de cause, l'unité de méthanisation se propose d'utiliser un chemin blanc communal pour faire passer engins de chantier, tracteurs chargés d'excréments d'animaux et camions-remorques remportant le digestat, le tout à raison de plusieurs milliers de tonnes par an. C'est un grave préjudice pour le reste des habitants de la commune.

Enfin, de nombreuses sources - y compris des professionnels du secteur - pointent l'absence d'intérêt économique de telles unités décorrélées de lieux d'exploitation à proximité : le gaz ainsi produit coûte trop cher s'il n'est pas lourdement subventionné. Ecologiquement et énergétiquement, la méthanisation à cette échelle est une erreur - ce n'est pas un hasard si le bilan carbone fourni ne prend pas en compte les trajets des véhicules à moteur qui graviteraient autour de l'exploitation.

Nous avons porté l'ensemble de ces remarques auprès du tribunal administratif de Toulouse, qui a relevé des manques sérieux dans l'étude d'impact. Je ne trouve malheureusement aucun élément nouveau dans la dernière version en date. Pour moi, il s'agit toujours de privatiser la nature, la beauté du site et le bien-être des citoyens au profit de quelques particuliers, qui se mettent au service d'une agriculture non seulement productiviste, mais également dangereuse pour l'environnement.

J'ai d'ailleurs reçu un message de l'association Métha Causse, qui explique clairement que cette nouvelle filière pourra favoriser l'installation de jeunes agriculteurs. Il suffit de monter sur les hauteurs de Bozouls pour voir que le paysage et l'environnement ont déjà largement souffert d'une autre filière de recyclage qui a permis à quelques jeunes entrepreneurs de s'installer... avant de revendre à de grands groupes. A mes yeux, dans un cas comme dans l'autre, on prend le prétexte du développement économique pour l'enrichissement de quelques-uns : agriculteurs et exploitants, bien sûr, mais également cabinets qui multiplient les études aux frais du contribuable, et grands groupes énergétiques pour qui le bien-être et le respect de la nature ne signifient rien.

Emmanuel Plisson

Contribution n° : 47

Date : 17/04/2025

Expéditeur : Marie Pierre Meral <mariepierre.meral@gmail.com>;

Dans le cadre de l'enquête publique, résidant à Bozouls en tant que famille d'accueil je souhaite m'opposer au projet pour ces raisons: une usine de cette dimension détériorerait le paysage .

Le trafic routiers coupant la voie verte me fait soucier pour mes enfants accueillis que j'emmène souvent marcher ou faire du vélo là-bas.

Ce genre d'usine va immanquablement dégager des mauvaises odeurs et du bruit incessant qui ne s'arrête

ont pas à l'aire de l'usine .

Merci de prendre ces arguments en compte

Meral Marie Pierre

Contribution n° : 48

Date : 17/04/2025

Expéditeur : Avanzini René <avanzini.rene@orange.fr>;

Bonjour,

Je me permets de vous signifier mon TOTAL DÉSACCORD sur le projet de méthaniseur porté par la Sté BIEVER. Les raisons en sont les suivantes :

1. Information initiale au public biaisée voire tronquée, tendant à faire croire qu'il s'agit d'un projet de taille modeste porté par des agriculteurs locaux. Au final, il s'avère que c'est un projet industriel, totalement surdimensionné, dans lequel les paysans des alentours sont peu représentés.
2. Une installation inadaptée au type d'élevage local en plein air.
3. Un risque de pollution élevé de la nappe phréatique.
4. Un impact visuel important dans une commune qui a largement misé sur le tourisme.
5. Des nuisances multiples et notamment un accroissement du trafic routier.

Bref, des profits (largement subventionnés par des fonds publics) pour quelques-uns et des nuisances pour tous les autres.

René Avanzini

Contribution n° : 49

Date : 17/04/2025

Expéditeur : Jean claude GARRIGOU <garrigouhjc@orange.fr>;

Bonjour,

Ce message en soutien des arguments développés par l'association Bozoul

Comtal Citoyen dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'installation d'une unité de méthanisation de grande capacité sur le causse à proximité des habitations de Bozouls et au dessus du réseau souterrain amenant anciennement l'eau à la ville.

Je tiens à souligner l'importance de conserver un bon niveau de potabilité à cette eau.

Le risque d'un accident de fonctionnement d'une telle installation ne doit pas être écarté. Il pourrait avoir des conséquences désastreuses à long terme sur la potabilité de l'eau.

C'est pourquoi, avec l'association Bozouls Caisse Comtale et avec le Comité Causse Comtal je tiens à exprimer mon opposition à ce projet dans son état actuel.

JC Garrigou

Contribution n° : 50

Date : 17/04/2025

Expéditeur : Maïté Burger <maite.burger@orange.fr>;

Madame,

Vous trouverez en pièce jointes les raisons pour lesquelles je m'oppose à ce projet de méthaniseur à Bozouls, trop près des lieux fréquentés par les habitants et trop dangereux en cas de fuite sur une zone karstique.

Merci de bien vouloir ajouter cette pièce à l'enquête d'utilité publique.

Maïté Burger

Contribution n° : 51

Date : 17/04/2025

Expéditeur : s.miquel21@laposte.net <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>;

Bonjour ,

Suite à l'enquête sur la méthanisation, je viens vous écrire car j' habite vers les maisons les plus près du projets (lotissement du Calzie 12340 Bozouls

Je suis opposé au projet dans sa totalité par son ampleur et les conséquences que ça va apporter à nos vies de tous les jours .

Le passage des camions (j' habite en bord de route) par le bruit et des odeurs du aux matières transportées .

La voie ferré sera traversé par des engins à moteur alors que ce chemin nous apporte tranquillité et sécurité.

Je me sens pas en sécurité de savoir un tel projet sur plus de 3 hectares (de par des fuites de gaz et autres) .

Sans parler de nos maisons sur la valeur plan immobiliers , a ce jour je compte finir mes jours sur Bozouls , j'ai aussi la maison de mes parents se trouvant aussi dans le périmètre , le loyer me sers à financer le paiement en EHPAD .

Voila pour dire que Non au projet de la méthanisation.

Sandrine Miquel

Contribution n° : 52

Date : 17/04/2025

Expéditeur : nathalie gineston <nath.tel@orange.fr>

Je dis « contre ».

Contribution n° : 53

Date : 17/04/2025

Expéditeur : thierry.favereau <thierry.favereau@sfr.fr>

Bonjour, je suis contre ce projet d'un autre temps pour de multiples raisons :

La première toute simple on ne peut pas dire vouloir toujours améliorer le cadre de vie des habitants, développer le tourisme et laisser construire une installation qui sera classée SEVESO !

La consommation de gaz en France baisse de 15% par an, les volumes de tonte grâce au robot baisse également de 12% par an ajouté au broyage et compostage individuel de plus en répandu, donc des erreurs dans les prévisions.

Ensuite, la méthanisation industrielle n'a rien d'écologique puisque 5 ans d'épandage de digestat équivaut à utiliser des engrais chimiques, de plus la pollution olfactive de la méthanisation est permanente, hors ici placé idéalement sous les vents dominants !

Bref, la liste est suffisamment longue pour être contre ce projet.

Cordialement.

Contribution n° : 54

Date : 18/04/2025

Expéditeur : Daniel ESCANDE <daniel.escande@wanadoo.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Si la réduction des émissions de CO2 et l'accès à une meilleure autonomie énergétique nécessite le déploiement d'EnR sur nos territoires, le recours à la methanisaton n'est envisageable que pour l'utilisation d'excédants organiques digestibles locaux et sans que cela ne prive la filière agricole des amendements non issus de la chimie dont elle a besoin.

De plus, mobiliser des terres arables pour alimenter la production d'énergie est un non sens évident. J'exprime sans réserve mon avis défavorable au projet de ce méthaniseur à Bozouls et espère que les représentants de l'état auront le courage d'y renoncer.

Daniel Escande

215 route du Puech

12200 SAVIGNAC

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Contribution n° : 55

Date : 18/04/2025

Expéditeur : Aurélie FOURNIER COMBRES <a.combres.5@gmail.com>

Mme la Commissaire,

Habitant le village de St come d'Olt, et pratiquant la course à pied j'emprunte souvent la voie verte et les chemins alentours.

Au cours d'une de ces sorties j'ai appris qu'une enquête publique avait lieu concernant une usine de Méthanisation, je me suis donc intéressée à celle-ci et j'ai donc consulter le dossier.

Première surprise la localisation de cette usine en bordure de cette voie verte et au milieu de chemin. Cette usine va donc dénaturer cet environnement très apprécié des familles, sportifs et touristes.

D'autant plus qu'il n'existe aucune route et qu'il va donc falloir aménager un accès spécialement pour celle-ci, avec notamment, la traversée de la voie verte

Je n'ai pas trouvé dans l'étude, les mesures qui seront mises en place pour sécuriser ce carrefour et celui avec la RD988

Ensuite cette usine est présentée comme un projet agricole Territorial, permettez-moi d'avoir des doutes au vu de son dimensionnement. Cette usine apportera forcément des nuisances pour les habitants de Bozouls mais également pour les villages voisins puisque le trafic va être augmenter les voiries seront forcément abimées au vu de la taille des véhicules utilisés (cf route du nord Aveyron avec Méthanaubrac), sans parler des risques de pollution.

Cette usine et les nuisances qu'elle va apporter ne colle pas du tout avec l'image touristique de Bozouls.

A ma connaissance, d'autres unités de méthanisation déjà existantes dans le département connaissent des difficultés techniques et économique, cela me semble t'il devrait porter à réflexion, afin d'éviter de ce retrouver avec une friche industrielle dans quelque temps.

Merci de prendre en considération mes observations,

Cordialement,

Fournier A.

Contribution n° : 56

Date : 18/04/2025

Expéditeur : Clara G. <clara.grosse31@gmail.com>

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'installation d'une usine de méthanisation à Bozouls, Aveyron, je souhaite affirmer ma très forte opposition à ce projet. Une usine telle qu'elle est prévue par la société Biever est surdimensionnée, et aura un impact négatif sur l'environnement ainsi que sur le voisinage. La création de la route d'accès et le raccordement de l'usine à la conduite de gaz auront également un impact négatif important, que ce soit pour le bruit, la pollution, la destruction des ressources naturelles.

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de ma réponse à cette enquête publique et de mon opposition à cette implantation.

Je vous souhaite une belle journée,

Clara Grosse.

Contribution n° : 57

Date : 18/04/2025

Expéditeur : Carrière Sébastien Carole <carseb@hotmail.com>

Bonjour,

par la présente je souhaiterais vous signaler mon opposition pour un tel projet.

En effet étant défenseur du développement des énergies renouvelables mais pas à n'importe quel prix.

Ce projet de par sa taille pose les problèmes suivant:

- impact sur la faune: présence de nombreuses espèces notamment protéger

- impact sur la flore: là encore le dimensionnement

- impact sur le patrimoine paysager: ce sont des milieux de causses, pelouse sèche très fragile et magnifique qui seraient souillés par cette installation

impact sur l'eau: les milieux karstiques des Causses sont très fragiles et tous les réseaux d'eau souterrains reliés et très poreux d'où un risque accru de pollution

- valorisation des digestats (expérience de peu d'années d'épandage sur des élevages sur l'Aubrac n'est vraiment pas concluante, la terre est devenue comme grasse

- les nuisances: là encore la taille du projet fait que la taille des nuisances sera importante, passage de camions, bruit, odeur avec tous les risques sécuritaires associés

- pas d'acceptation localement

Enfin, les autres cas de ce type d'installation sur le département ont montré leur incapacité à être rentables.

Cordialement

Sébastien Carrière

Salles la Source

Contribution n° : 58

Date : 18/04/2025

Expéditeur : Sylvain LEMOUZY <slemouzy@gmail.com>

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours concernant le projet de Méthanisation sur la commune de Bozouls, je souhaite exprimer mon avis défavorable à sa réalisation pour les raisons suivantes :

- Projet qui me paraît largement surdimensionné pour notre territoire.

- Unité de production qui est beaucoup trop proche d'un bon nombre d'habitations bozouloises avec des risques de nuisances évidentes (olfactives, augmentation considérable du trafic routier ...)

- Projet qui va à l'encontre du développement touristique de la commune de Bozouls qui connaît un essor important.

- Limitation de la ressource en eau, par les prélèvements d'eau dans la nappe, risque élevé de pollution de la nappe phréatique, dont l'Alrance qui est la principale source d'alimentation du Dourdou. Ce ruisseau qui est encore en bon état physico-chimique et biologique et qui accueille encore une population piscicole respectable (Truites fario sauvages, vairons, goujons..., mais qui connaît malheureusement depuis déjà plusieurs années, des étiages très problématiques., n'a pas besoin d'avoir encore plus à souffrir davantage d'un manque d'eau et d'un risque de pollution. Je rappelle que l'Alrance qui alimente avec une eau fraîche stable (11 à 13 °C), toute l'année le Dourdou, lui permet au niveau de Bozouls de limiter fortement l'étiage.

Bonne réception Sylvain LEMOUZY

Participation n°59

De: "EmmAnuelle PRas" <emma.pras@hotmail.fr>

À: "fabienne pras" <fajea@free.fr>

Envoyé: Jeudi 17 Avril 2025 16:53:18

Objet: observations enquete publique Méthanisation Bozouls

Madame la commissaire enquêtrice,

Je vous fais part dans ce mail de mes observations concernant le projet d'usine de méthanisation de Bozouls,

J'habite la région parisienne mais Je suis venu régulièrement à Bozouls en vacances car j'ai de la famille qui y habite mais également car j'aime ce petit village familial, ses petits commerces, ses sentiers de randonnées et son fameux site géologique le trou de Bozouls.

Lors de mes séjours, j'ai eu l'occasion de me balader plusieurs fois sur la voie verte dont j'apprécie sa tranquillité, mais également la multitude de gens de tout âge que l'on peut y rencontrer.

Tout ça pour vous dire Mme La commissaire quel fut mon étonnement quand j'ai consulté le dossier et que j'ai pris connaissance qu'une usine de méthanisation était prévu à proximité de cette voie verte et du village de Bozouls.

En regardant de plus près le dossier je me suis aperçu que ce projet était d'un dimensionnement énorme et qu'il allait engendrer inévitablement de grandes nuisances pour les habitants de Bozouls mais également je pense un préjudice pour l'attractivité du village.

augmentation du trafic routier

risque de pollutions comme c'est souvent le cas avec ce type d'usine
odeurs

Je me suis également aperçu qu'il n'existe pour le moment aucune voie d'accès pour aller jusqu'au site d'implantation, et qu'il faudrait donc créer une route exclusivement pour cette usine ?

Pour conclure Mme La commissaire cette usine me semble surdimensionnée et le site d'implantation inapproprié.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à mes observations

Cordialement

Pras F.

Participation 60

Sujet : [INTERNET] projet méthanisation

Date : Fri, 18 Apr 2025 16:03:54 +0000

De : gerard lemouzy <lemouzy12@hotmail.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

ma famille et moi même habitant a moins d un kilomètre a vol d oiseau de ce projet totalement démesuré

nous sommes totalement opposés

il laisse a craindre des fortes nuisances olfactives ainsi que sonore du au trafics pour alimenter (la bête)

bonne réception

[INTERNET] Enquete méthanisation

bozouls

Sujet :

Date : Fri, 18 Apr 2025 19:04:08 +0200 (CEST)

De : bonnefoib@aliceadsl.fr

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame Fuertes, commissaire enqueteuse,

Produire de l'énergie renouvelable, c'est bien réénuméré et nos politiques nous y incitent. Pourquoi faire les choses à moitié., il faut construire du MEGA. Réunir 54 exploitants en accord d'une seule voix muette sur un rayon de 15 à 28 kms (selon les années et données).

Notre géant méthaniseur devra ingurgiter 160 T/ jour. Les éleveurs devront changer leur méthode de travail pour satisfaire sa faim : faire du maïs à l'automne, des céréales immatures au printemps et enrubanner les deux pour les conserver car il faut un apport régulier toute l'année. Voir à faire du zéro-pâturage à nos vaches et brebis pour augmenter la quantité de fumier. D'où un ballet incessant de convois agricoles de 40 T (oublions le cheval et le tombereau) dont certains utiliserons, pour raccourcir, les pistes nord (ULM et Biounac) et est (Coudournac). Ces chemins sont à voix unique et les piétons, cyclistes et cavaliers les empruntent très souvent. L'accès par le sud sera financé par la communauté de communes en ayant détruits les arbres, haies et murets. Il aura au moins 8 mètres de large et goudronné. Il coupera la voie verte très fréquentée certains jours (vacances scolaires et mercredi) et ce ne sont pas les 15 à 18 camions et convois agricoles (fois 2 pour le retour) qui ralentiront.

L'eau pure viendra d'un forage de 50 à 60 m de profondeur issue d'une nappe phréatique qui provoquera la baisse du débit, voir le tarissement, de l'Aurance.

La digestion dure 60 jours. Ainsi le ballet des convois agricoles (et éventuellement des camions) recommencera pour aller épandre à 30 kms (Prades d'Aubrac) ou 45 kms (Camboulazet) sans oublier le retour à vide. Les jours d'épandage seront annulés par fortes chaleurs, pluies ou vents. Il faudra respecter les 35 mètres d'un bord de cours d'eau, mare ou point d'eau potable (100 m dans les champs en pente de + de 7%). 25 communes sont concernées par l'épandage.

Notre Géant a la possibilité d'ingurgiter 260 T au maximum (au lieu des 163 prévues). Cela laisse une marge de progression. Pour l'approvisionnement, c'est une autre histoire ainsi que le va et vient des convois agricoles et camions. Ces derniers pourront parcourir 100 à 150 kms pour aller chercher dans les départements voisins, de la matière première dont les origines pourraient changer de noms (peut-être rouleront-ils à l'hydrogène ou autre gaz ?).

Donc en prenant en compte l'apport des intrants et la prise en charge des digestats (solide et liquide), cela fera un joli bilan carbone pour produire un gaz dit bio (car aucune analyse ne sera faite sur les arrivages : produits phytosanitaires, vétérinaires et... utilisés par les fournisseurs surtout en élevage de porcs et volailles).

N'aurait-il pas été plus logique de choisir une structure plus à taille humaine qu'un « MEGA GEANT » ?. Prenons l'exemple du site de Matefan à Ségur (1 éleveur utilisant son fumier de porcs et ses cultures) et celui de Centres qui réunit 26 éleveurs dont 87 % des parcelles sont à moins de 5 kms et utilisant exclusivement du fumier (10000 T) et déchets de tonte communales (1000 T).

Une taille plus réduite serait synonyme de durabilité et sécurité au détriment d'un profit financier pour certains. Entre le rêve et la réalité, il y a une marge.

Merci d'avoir pris un moment pour lire mes observations.

Cordialement.

Bruno BONNEFOI Bozoulais depuis 1987.

Participation 62

[INTERNET] Enquête publique complémentaire méthaniseur de
Sujet : *Bozouls*
Date : *Fri, 18 Apr 2025 19:05:55 +0200 (CEST)*
De : *Bernard Petit <bernard.m.petit@wanadoo.fr>*
Répondre à : *Bernard Petit <bernard.m.petit@wanadoo.fr>*
Pour : *pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr*

Bonjour,

Veuillez trouver en pièces jointes mon argumentaire de 6 pages contre le projet de méthaniseur à Bozouls.

Cet argumentaire est présenté dans les 2 formats (word et pdf) qui vous conviendront le mieux.

Cordialement

Bernard PETIT

PS : cet argumentaire a également été remis au commissaire enquêteur au format papier le 17/04/2025

Participation 63

Sujet : *[INTERNET] Projet methanisation*
Date : *Fri, 18 Apr 2025 19:21:52 +0200*
De : *Arribat*
Josiane <josianearribat@gmail.com>
Pour : *pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr*

Madame, ce projet suscite beaucoup de questionnement voire d'inquiétude, qui font que je n'y adhère pas: plusieurs installations (Montbazens,, Ste Geneviève)ont dû être stoppées, ce qui n'est pas rassurant ; cette voie verte que les Bozoulais, vacanciers apprécient tellement, va être interrompue par le passage de nombreux camions, ce qui pose un problème de sécurité pour les piétons, vélos, chevaux. C'est des odeurs certainement, les voisins proches vont souffrir de ces méfaits. Et n'y a t'il pas un risque de pollution de l'Alrance. D'autre part, un nombre important d'agriculteurs n'adhèrent pas à ce projet, ce qui pose question. Je ne souhaite donc pas que ce projet arrive à son terme, Cordialement. J Arribat

Participation 64

Sujet : [INTERNET] usine méthanisation
Bozouls

Date : Fri, 18 Apr 2025 19:23:46 +0200

De : mugineste12@free.fr

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bozouls site touristique exceptionnel, a-t-on le droit de le saccager avec une usine de méthanisation privée puante et polluante ? Avec la crise climatique est-il judicieux de mettre sur les routes autant de camions et avec les restrictions d'eau de puiser notre Alrance, de la souiller par la même occasion.

Participation 65

Sujet : [INTERNET] usine méthanisation
Bozouls

Date : Fri, 18 Apr 2025 19:28:49 +0200
(CEST)

De : philgineste@free.fr

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

N'est-il pas interdit de construire une usine de méthanisation polluante sur un terrain karstique au dessus d'une rivière souterraine d'eau potable sachant qu'à l'avenir nous allons avoir de graves pénuries d'eau potable.

Sujet : [INTERNET] enquête publique
méthaniseur
Date : Fri, 18 Apr 2025 19:34:08 +0200 (CEST)
De : nathalie.loesle@club-internet.fr
Répondre à : nathalie.loesle@club-internet.fr
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bozouls, le 18 avril 2025

Mme La Commissaire Enquêteur,

Je tiens à participer à cette enquête publique en tant que mère de famille de trois enfants, habitant (par choix et avec bonheur!) Bozouls depuis plus 15 ans.

Après avoir assisté à quelques réunions d'informations sur le projet d'installation d'une usine de méthanisation, je suis très inquiète et absolument contre la réalisation de ce projet.

Et ce pour plusieurs raisons évidentes :

tout d'abord son ampleur démesurée qui impactera gravement la biodiversité locale (faune ET flore), le paysage d'une commune touristique rurale, la qualité des eaux et des sols de la commune (des risques importants de pollution du Dourdou et de l'Alrance ont été avancés)

le trafic de camions et tracteurs (un toutes les 10 à 15 min) qu'il va engendrer à proximité de la Voie Verte où mon fils fait du vélo, et que de très nombreux habitants, toutes générations confondues, empruntent pour se promener à pied, à cheval ...; des sportifs y font quotidiennement leur jogging ou du vélo... Ce trafic implique en plus des nuisances sonores et de pollution de l'air, des risques évidents pour tous ces usagers, et les autres automobilistes.

tous les projets de méthaniseurs départementaux sont un échec et laissent une friche industrielle en plus d'avoir gaspillé des fonds publics ; ce qui est inacceptable pour n'importe quelle commune et ses habitants !

Je suis également très sensible aux impacts sur les pratiques agricoles locales traditionnelles qu'il faut conserver.

De plus, ce projet soulève de nombreuses questions :

Propriétaire d'un corps de ferme à 2,5 km du projet, quelles garanties aurai-je sur les émissions d'odeurs et de polluants dans l'air ? Sur la perte de valeur immobilière de ma propriété ?

Quel est le montant de l'argent public déjà investi et celui à venir dans ce projet, qui semble comme les autres voué à l'échec, et dans la route d'accès qui est inexistante ?

Le démantèlement de l'usine et la « remise en état » du paysage (si tant est que cela soit possible) est-il prévu et sera assumé par qui ?

Enfin, de manière générale, je suis convaincue que la production d'énergie (même « verte ») à tout prix n'est pas la bonne direction pour lutter contre les multiples crises auxquelles nous avons à faire face dès à présent. Au contraire, la préservation de l'environnement, la production d'une alimentation de qualité sont les seules priorités.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce courrier, et en comptant sur votre soutien éclairé,

Participation 67 [INTERNET] Méthaniseur à BOZOULS
(12340)

Sujet :

Date : Fri, 18 Apr 2025 20:08:07 +0200
(CEST)

De : francoise petit <fpetit12@orange.fr>

Répondre à : francoise petit <fpetit12@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

(courrier joint)

Participation 68

Sujet : [INTERNET] opposition à la construction d'un
méthaniseur

Date : Fri, 18 Apr 2025 22:33:18 +0200 (CEST)

De : maria laurens <laurens.maria@orange.fr>

Répondre à : maria laurens <laurens.maria@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

(Document joint)

Participation 69

Sujet : [INTERNET] methanisation

Date : Sat, 19 Apr 2025 08:37:20 +0200
(CEST)

De : jlrosello <rosellojl@orange.fr>

Répondre à : jlrosello <rosellojl@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

(document joint)

Participation 70

Sujet : [INTERNET] Projet de méthanisation
Bozouls

Date : Sat, 19 Apr 2025 08:56:07 +0200

De : Yvette
Yvette <ecolessculpture@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la commissaire enquêteur,

Monsieur le commissaire enquêteur suppléant.

Comme beaucoup ,je me pose des questions quant à l'utilité de ce projet de **taille démesurée** sur notre commune !

- Combien de camions vont circuler quotidiennement près de la voie verte pour accéder au site?
- Ce projet gigantesque est **contraire à la protection de notre environnement**.
- Pour mettre à bien ce projet de **taille démesurée**,combien de haies vont être détruites ?
- Quelles conséquences sur notre qualité de vie et notre santé ?

Odeurs

Bruit

Coût dû au dysfonctionnement de l'usine,fuites etc

- Où va passer la canalisation de gaz ? quels sont les risques ?
- Quels **bénéfices** ,nous les habitants de la commune pouvons nous attendre à utiliser ce gaz sorti de ces gigantesques usines?

Au regard des autres communes (Montbazens,Sébazac,Ste Genevieve/Argence St Rome de Tarn) ayant installé ce système?

Aucun.

Madame,Monsieur,

Merci de votre attention, et s'il vous plaît,**protégez nous** de ces dépenses publiques inutiles et même néfastes. Cordialement Yvette JAFFUEL Habitante de la commune de Bozouls

Participation 71

[INTERNET] Enquête publique projet d'unité de méthanisation à

Sujet : Bozouls

Date : Sat, 19 Apr 2025 09:15:06 +0200

De : Bozouls Comtal Citoyens <bozoulscomtalcitoyens@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

A l'attention de Madame Catherine FUERTES, Commissaire enquêteur

Nous vous prions de trouver ci-joint nos observations.

Bien cordialement

Le bureau de Bozouls Comtal Citoyens (document déjà joint)

Contact : bozoulscomtalcitoyens@gmail.com

<https://www.helloasso.com/ASSOCIATIONS/BOZOULS-COMTAL-CITOYENS>

Participation 72

Sujet : [INTERNET] enquête publique méthaniseur Bozouls
Date : Sat, 19 Apr 2025 10:38:44 +0200 (CEST)
De : Claude QUINTARD <quintardclaudio@wanadoo.fr>
Répondre à : Claude QUINTARD <quintardclaudio@wanadoo.fr>
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la commissaire enquêtrice

Concernant l'enquête publique complémentaire sur le projet de méthanisation à Bozouls, je vous prie de prendre en compte les observations suivantes :

Tout d'abord, je trouve regrettable le manque de concertation en amont du projet. Les études d'impact sont basées sur un méthaniseur de 160t/j alors que l'installation est dimensionnée pour 260t/j : peut on considérer ces études sérieuses?

On est en droit de penser qu'une installation de ce calibre n'est pas conçue pour fonctionner qu'à 60% de ses capacités?

Doit-on en conclure que l'impact d'une installation de 160t est identique à celui d'une installation de 260t? De toute évidence, ces études minimisent les conséquences sur l'environnement, le trafic routier, les zones d'épandage de digestat, la qualité de vie et la santé des habitants. Quels types et quelle provenance d'intrants au-delà des 160t?

On peut s'étonner de l'absence de mesures de la qualité de l'air et de l'eau.

Que penser également de l'étude concernant l'accès au site qui à ce jour, "dans la mesure du possible" "sera privilégié"? La sécurité de nos concitoyens ne mérite-t-elle pas plus d'attention?

Ce projet a été "vendu" comme agricole et étant la solution pour pallier aux difficultés réelles que rencontrent nos agriculteurs. Effectivement, dans sa lettre de demande d'autorisation du 21/11/2021 la société Biever mentionnait "une unité de méthanisation agricole collective" ;

Dans la synthèse du 15/11/2024 il est mentionné : "le projet consiste en la création d'une unité de méthanisation collective" : le mot "agricole" a disparu ! Que doit-on en conclure? Depuis des années, élus et habitants ont fait de Bozouls, un village cité en exemple pour son dynamisme, sa beauté, son équilibre entre agriculture, commerces, artisanat et tourisme. Un projet privé démesuré, présentant des risques réels, peut-il anéantir les efforts de tous? Le "bon sens paysan", mis en avant tant de fois de nos jours, restera-t-il un simple slogan ou sera-t-il enfin réalité?

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce projet démesuré. Cordialement Claude Quintard

[INTERNET] contre le projet de méthanisation sur Bozouls

Sujet :

Date : Sat, 19 Apr 2025 08:59:49 +0000

De : justine berger <berger_justine@hotmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

I

le 19 avril 2025,

Madame la Préfète,

Je suis contre le projet Biever d'installation d'une Usine de méthanisation à Bozouls, pour les raisons énoncées ci-dessous. La méthanisation est un procédé qui vise à dégrader de la matière organique en absence d'oxygène afin d'obtenir du « biogaz » (du méthane) pouvant ensuite être utilisé comme énergie. La dégradation n'étant pas complète, le processus permet également de récupérer des résidus de matière organique (le digestat) qui peut ensuite être épandu sur des parcelles agricoles et servir d'engrais.

Les déchets organiques utilisés pour la méthanisation sont d'origine variée : effluents d'élevage (lisier, fumier), déchets issus de l'industrie agro-alimentaire, boues de stations d'épuration, résidus de culture ou déchets verts. Dans la limite de seuils définis par décret et sous certaines conditions, elles peuvent également être approvisionnées par des cultures alimentaires et des cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive). En effet, pour créer du méthane, le lisier ne se suffit pas à lui-même : il faut, pour cela, des substrats végétaux à potentiel méthanogène.

Le développement croissant de ces usines n'est pas sans susciter des critiques voire des résistances. Les odeurs, le trafic routier plus dense, l'impact visuel sur le paysage, les risques de pollution, les accidents industriels, la sécurité alimentaire, la santé, sont autant de problématiques qui sont actuellement portées dans le débat public et que nous résumons ci-dessous.

Émissions de gaz à effet de serre

Aucun organisme n'a fourni d'étude crédible – méthodologiquement irréprochable – concernant l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de la filière biométhane. En émet-elle réellement moins que le gaz naturel ?

Nous n'en savons rien. Ce que l'on sait, c'est que le principal gaz à effet de serre, le gaz carbonique (CO₂), est émis lors de la combustion du méthane en vue de la production d'énergie. À ces émissions primaires, il faut encore ajouter les fuites de méthane survenant sur l'unité de méthanisation, ainsi que des émissions de CO₂ indirectes survenant au cours du processus de production (travail des tracteurs dans les champs, traitements phytosanitaires, récolte, transport des intrants en amont et du digestat en aval). Dans les études réalisées pour GrDF, sous l'égide de l'ADEME, le « biométhane » apparaît vertueux, de cinq à dix fois moins émetteur que le gaz naturel. Certes, ces installations sont susceptibles d'éviter des émissions qui auraient été faites sans leur adoption. Il n'empêche que ces émissions contribuent aux émissions anthropiques de gaz à effet de serre, dont l'atmosphère ne sera débarrassée que dans des centaines, voire des milliers d'années. Lorsqu'on épand du fumier, on apporte du carbone au sol, lequel reste en terre de 50 à 60 ans, avant d'être transformé en gaz carbonique. C'est en ce sens que le sol constitue un « puits de carbone ». Le même carbone, si on ne le met pas dans le sol, mais plutôt dans le méthaniseur, va se transformer en gaz carbonique en moins d'un an.

Transports

Souvent vantés au titre de l'économie circulaire et des circuits courts, les méthaniseurs ne tiennent pas toujours leurs promesses. Ces installations, notamment celles de grande dimension, doivent être alimentées par un important volume de déchets et de cultures dites « à vocation énergétique » pour produire de l'énergie en continu. Cet appétit constant peut inciter à drainer des matières sur plusieurs départements, voire plusieurs régions. Les nombreux transports qu'induisent ces collectes réduisent donc les bénéfices pour le bilan carbone.

Risques industriels

L'essor de la filière méthanisation s'accompagne d'une augmentation significative du nombre d'accidents et d'incidents, dont certains ont fait l'objet d'une ample couverture médiatique.

L'Ineris2 identifie deux grands types de risques industriels associés à la méthanisation : les risques de pollution des milieux d'une part, et les risques d'incendies et d'explosion d'autre part.

Le rejet de matières dangereuses ou polluantes est le phénomène principal rencontré dans l'accidentologie liée à la méthanisation. Les risques de pollution des milieux peuvent se traduire par des émissions gazeuses, des rejets de matières liquides ou semi-liquides ou encore des rejets d'eaux pluviales ayant été en contact avec les matières. En août 2020, dans le Finistère, le débordement d'une cuve a privé 180 000 personnes d'eau potable pendant une quinzaine de jours. En mars 2021, dans l'Orne, 2000 m³ de lisier destinés à être utilisés comme intrant se sont écoulés dans un ruisseau. catastrophe pour la biodiversité locale.

Des émissions de biogaz dans l'atmosphère peuvent survenir soit à l'occasion d'une fuite, notamment au niveau du système d'épuration ou des canalisations, soit en raison du dysfonctionnement de la torchère. Des émissions diffuses peuvent également intervenir lors du stockage ouvert de lisiers ou de digestats. Le rejet de biogaz dans l'atmosphère constitue un risque important de déséquilibre du bilan climatique global de la méthanisation : le biogaz qui en est issu est en effet majoritairement composé de méthane, dont le potentiel de réchauffement planétaire (contribution à l'effet de serre) est considérable : entre 28 et 34 fois plus élevé que celui du CO₂ sur une durée de référence de 100 ans, mais entre 84 et 86 fois plus impactant si on raisonne sur la durée de vie d'une installation, soit 20 ans. Ainsi, seulement 2 % de fuite de biogaz (en supposant une teneur de 50 % en méthane) suffisent pour que la méthanisation ait un impact sur l'effet de serre plus fort que l'utilisation des carburants fossiles. Pour les riverains, des risques sanitaires sont liés à l'émission de gaz toxiques (ammoniac, sulfure d'hydrogène), au développement de micro-organismes potentiellement pathogènes, à la prolifération d'insectes. Des nuisances olfactives sont liées aux déchargements de fumier et de lisier, à l'ensilage des intrants, au stockage et au transport des digestats, et de façon plus générale à la mauvaise gestion des sites (exemple : fosses à ciel ouvert).

Risques associés à l'épandage de digestat

Le digestat (comme les boues d'épuration) est sorti officiellement de son statut de déchet en 2018, grâce à la loi Egalim, applicable depuis janvier 2020. Or, pour certains, ce digestat est loin d'être sans danger pour les sols. L'épandage de digestat peut présenter un risque de pollution des sols par des matières telles que les microplastiques, des résidus pharmaceutiques ou des contaminants microbiologiques. Si « l'hygiénisation » est insuffisante, ce mélange peut receler de nombreuses bactéries, potentiellement résistantes, qui vont ensuite s'infiltrer dans les sols, voire les nappes phréatiques. Par ailleurs, son intérêt pour les sols est très contesté : il est avéré qu'il peut entraîner une diminution de l'humus. Enfin, la fertilisation est rendue complexe par la nature ammoniacale de l'azote présent dans le digestat, car la valeur fertilisante du digestat rendu au sol varie en fonction du taux de volatilisation, qui peut être inconnu de l'agriculteur. L'analyse de la teneur en azote du digestat en sortie de cuve n'éclaire pas plus l'agriculteur puisque la volatilisation a lieu ensuite (pendant et après l'épandage).

La volatilisation du gaz ammoniac à l'épandage est responsable de gênes olfactives compte tenu du caractère irritant, hygroscopique et toxique de l'ammoniac. Elle est aussi responsable de la remontée en surface et de la mortalité des vers de terre.

Intensification de l'élevage

Une La dérive permettant les agrandissements rapides est constatée partout. Il existe de nombreux exemples de ce dévoiement permettant à de petites ou moyennes exploitations de rapidement doubler voire tripler leur cheptel et leur production. La pratique de certaines exploitations conduit à une intensification de l'élevage qui entraîne une surproduction des déchets destinés à nourrir le méthaniseur alors qu'il faudrait au contraire en produire moins. Le risque est que les agriculteurs deviennent producteurs de fumier et de lisier, ce qui oblige à enfermer les vaches en bâtiment, à faire du maïs pour les nourrir et à équilibrer avec du soja importé, bref consommer beaucoup d'énergie. Ceci s'oppose à l'enjeu de restauration du lien au sol en agriculture et à l'impératif de changement du modèle agricole et agro-alimentaire.

Détournement des cultures vivrières

La méthanisation a notamment été vendue dans l'idée de transformer un effluent gênant, le lisier, en énergie. Or, le lisier est très peu méthanogène, et pour que le processus fonctionne de façon optimale, le méthaniseur aura besoin de plantes énergétiques. Autrement dit, des surfaces agricoles doivent être consacrées à la culture de celles-ci. Pour éviter que la ration des méthaniseurs n'entre trop en concurrence avec l'alimentation animale ou humaine, un décret prévoit, pour les cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale, un plafond maximal de 15% en tonnage brut des intrants pour l'approvisionnement des installations de méthanisation. Or, ne sont pas prises en compte dans cette catégorie les cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive). Implantées entre deux cultures principales, les Cive (seigle, trèfle, avoine, vesce, mais aussi maïs...) servent pourtant également à nourrir le bétail. Sans compter que de nombreuses cultures sont déclarées comme Cive alors qu'il s'agit de cultures principales à vocation énergétique et non pas de cultures intermédiaires...

Les cultures à vocation énergétique peuvent dégrader le bilan carbone de la méthanisation par un changement d'affectation indirect des sols : le remplacement d'une culture alimentaire par une culture énergétique est de nature à entraîner, par rebond, une modification d'affectation du sol dans une autre zone géographique, où une prairie ou une forêt seraient par exemple remplacées par une culture alimentaire. D'autre part, le développement de cultures dédiées contribuerait à accaparer la surface agricole utile française aux dépens des cultures alimentaires, affaiblissant par conséquent notre souveraineté alimentaire.

« Trop de végétaux, qui ne sont pas des déchets, alimentent les méthaniseurs » note la Confédération paysanne. Les élevages, qui ont déjà de plus en plus de difficultés à s'approvisionner en fourrage du fait des sécheresses, entrent en concurrence avec les méthaniseurs. Cela va donc se traduire par des achats d'aliments de remplacement pour le bétail, sachant qu'une grande partie de ces aliments sera importée d'Amérique du Sud (soja) et contribuera à la déforestation et à la détérioration du bilan carbone de chaque exploitant. Des importations de l'autre bout du monde d'aliments pour animaux, justifiées par la transition écologique, un comble !

Berger Justine

[INTERNET] Observation enquête publique projet méthanisation

Sujet : Bozouls

Date : Sat, 19 Apr 2025 11:09:41 +0200

De : Laurent Chedanne <laurent@chedanne.net>

Répondre à : laurent@chedanne.net

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Monsieur,

Je réponds par ce courriel à l'enquête publique en cours.

Installé sur Bozouls depuis moins de 3 ans, j'ai choisi ce lieu pour le cadre de vie qu'il propose : à la fois ouvert sur son territoire et offrant des espaces naturels accessibles et sécurisés.

Installé une usine de méthanisation, pourquoi pas. Je n'y suis pas opposé. Nous avons besoin de relocaliser les productions d'énergie, créer une économie circulaire en s'appuyant sur les particularités du tissu économique et diversifier les modes de production. Cependant, le projet actuel me pose un problème pour principalement deux raisons :

La taille de l'usine qui a pour conséquence de nombreuses nuisances

Pour l'alimenter, il faut faire venir de loin la matière première. Nous sommes loin d'une économie locale.

Pour l'alimenter, de nombreux camions devront tourner en continu et en arrivant des 4 points cardinaux. Ces 4 points sont :

Depuis Gabriac : la route n'est pas adaptée aux poids lourds

Depuis Saint Julien de Rodelle : je ne souhaite pas que des camions traversent Bozouls en continu à proximité de la médiathèque, du parc de jeux pour enfants. Et je ne parle même pas des nuisances sonores.

Depuis Espalion ou Rodez : cette voie est déjà bien encombrée pour les déplacements travail/domicile. Ajouter à cela des camions ne me semble pas une bonne idée.

La transition écologique passe par la réduction de l'élevage (que ce soit par son coût écologique, sanitaire ou financier pour le consommateur final). Elle est déjà en marche. Dans les années à venir, il faudra donc faire venir d'encore plus loin ces matières premières. Sans doute avec des camions au tonnage encore plus gros, renforçant les nuisances listées juste avant.

L'atteinte portée à la voie verte et chemins autour du village. Depuis des années, les chemins sont de plus en plus colonisés pour offrir des voies d'accès à des nouveaux quartiers ou zones artisanales. Récemment, j'échangeais avec la responsable du centre équestre lors d'une sortie de ma fille en poney. Elle me partageait la difficulté de réussir à faire des courtes boucles autour du centre, car les chemins sont de plus en plus goudronnés ou impraticables pour les chevaux. Ce projet n'arrangera pas les choses.

Ce projet, s'il doit se faire, doit tenir compte de ces points pour proposer un aménagement, non pas qui limite les dégâts, mais intègre une amélioration du cadre de vie et notamment sur ces points que je soulève. Son emplacement doit donc

permettre un passage des camions ailleurs que dans les villages

être dimensionné pour s'adresser aux éleveurs dans un rayon limité à quelques dizaines de km

améliorer les pratiques d'activité outdoor plutôt que les contraindre encore plus

Bien cordialement,

Laurent CHEDANNE

Habitant de Bozouls

[INTERNET] *Projet de méthanisation Bozouls*

Sujet :

Date : Sat, 19 Apr 2025 09:41:16 +0000

De : letoitdebois <letoitdebois@protonmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Madame la commissaire,

Veuillez trouver mes questionnements concernant cette nouvelle enquête:

- Comment le permis de construire à été accordé en 2022 sans route d'accès précise?*
- Combien de foyers pourra alimenter l'usine en gaz et y aura-t-il un tarif préférentiel pour les habitants?*
- Quels sont les impacts du projet sur la qualité de l'air sur la commune?*
- Quelle sera la surface des cultures complémentaires nécessaires au fonctionnement?*
- Quelles seront les distances parcourues par les divers véhicules, camions et tracteurs, surtout en cas de rupture de l'approvisionnement local?*
- Quel est le nombre exact de véhicules et leur tonnage pour l'apport et l'évacuation des matières?*
- Qui va prendre en charge l'entretien des routes utilisées et l'aménagement des carrefours concernés?*
- Quel est le nombre annuel d'usagers de la voie verte et quelles mesures de sécurité sont-elles prévues pour les circulations piétonne et cycliste sur les voies d'accès au site dans le cas d'une route au sud?*
- En fonction de la dimension du projet, quelles mesures pour les risques d'explosion?*
- Quelles sont les pertes de valeur de l'immobilier et qui va les prendre en charge?*
- Quelles mesures sont prises pour les pollutions sonores, olfactives et hydrauliques?*
- En cas de pollution par fuite de matières, quelle est la stratégie?*
- Existe-t-il une liste actualisée des exploitations agricoles engagées pour épandre les digestats?*
- Quels sont les coûts de fonctionnement de ce projet?*
- Quelle est l'estimation actualisée en 2025 des travaux de réalisation du projet?*
- Pourquoi nous impose-t-on cette méthanisation à Bozouls alors que le projet hydroélectrique local de Montézic est bien plus capable de produire de l'énergie?*

Au vu du manque de réponses précises à ces questions, je m'oppose à ce projet inadapté et surdimensionné.

J-Marie Lannes

Participation 76

[INTERNET] enquete publique méthaniseur
Bozouls

Sujet :

Date : Sat, 19 Apr 2025 14:29:00 +0200 (CEST)

De : patricelemouzy@free.fr

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la Commissaire enquêtrice,

Par la présente je souhaite exprimer mon refus au méthaniseur de Bozouls.

En effet, il s'agit d'une structure industrielle totalement inadaptée au territoire de Bozouls compte tenu notamment de la fragilité du causse.

En particulier ce projet va générer un trafic routier décorrélé des infrastructures non adaptées, pour amener 60000 tonnes d'intrants et évacuer la même quantité de digestat

L'accidentologie va être nécessairement augmentée , qui va en assumer la responsabilité?

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mes observations , vous en remerciant par avance.

Sincères salutations

Participation 77

[INTERNET] Observation sur le projet de Méthanisation à

Sujet : Bozouls

Date : Sat, 19 Apr 2025 17:52:59 +0200

De : Antoine LEMARCHAND <antoine.lmrchnd@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

à l'attention de Madame Catherine Fuertes,

Madame la commissaire enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe mes observations pour l'enquête publique d'un méthaniseur sur la commune de Bozouls.

Vous en souhaitant bonne réception

Bien cordialement

Antoine LEMARCHAND

[14 rue Saint Sylve â€” 31500 Toulouse](#) (courrier joint)

Participation 78

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet méthaniseur biever
Bozouls

Date : Sat, 19 Apr 2025 18:06:01 +0200

De : Jacques Stephany <jacquestephany@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour ,

Par ce courriel je vous exprime mon opposition à ce projet sur le causse Comtal.

De mon point de vue, ce projet est surdimensionné et génère par la même des nuisances importantes:

- Très forte atteinte sur l'environnement (faune et flore).
- Risque très important de pollutions de la nappe phréatique et des exutoires.
- Très forte atteinte à la qualité du cadre de vie des citoyens.

La crise de la biodiversité et la crise climatique me préoccupent beaucoup. Je suis favorable au développement des énergies renouvelables mais j'emets les plus vives réserves sur ce projet gigantesque qui serait au bout du compte contre-productif.

Je vous prie de considérer mon point de vue.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Jacques Stephany

59, impasse de la fontaine

[Clausevignes,](#)

[12330 Valady](#)

Participation 79

Sujet : [INTERNET] rejet p projet méthanisation à Bozouls

Date : Sat, 19 Apr 2025 19:16:15 +0200

De : Jean Marie

Tremoliere <jean.marie1265@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

NON AU PROJET MÉTHANISATION À BOZOULS

sans compter que ce projet est démesuré, investissement de départ très conséquents et importants sans tenir compte des coûts d'entretien et fonctionnement trop élevés

et surtout les nuisances pour les riverains , les agriculteurs etc

cela entraînerait de graves problèmes environnementaux liés aux risques accrus de pollution des eaux , des sols , de l'air et fuite de gaz etc

l'épandage du digestat est un risque accru de pollution des sols

Consommé par le sol les digestats s'infiltrant dans les cours d'eau et nappes phréatiques (ou nous pompons notre eau potable !) ce digestat bain de bactéries , spores parasites etc

soit consommer de l'eau bourrée de pathogènes (et mort rapide de tous nos poissons)

de plus l'émission de gaz à très grand effet de serre = fuite de méthane possible

oxyde d'azote = pollution de l'air

les biogaz = risque d'incendie d'explosion et de pollution
sources d'odeur sur plusieurs kilomètres etcc
dommage pour un village touristique comme Bozouls qui verra ses touristes fuir
devant toutes ces nuisances
et pire les riverains face à cette pollution toute l'année et qui n'ont pas tous conscience
de tout cela
prenez exemple sur l'ALLEMAGNE qui a interdit ces constructions de méthanisation !!!!!
et tous les lieux en FRANCE qui ont fermés malgré des investissements colossaux!!!
le prix exorbitant de ce projet pourrait surement servir à d'autres projets locaux bien plus valorisants
pour valoir ce que droit
une bozoulaise
cecile BANCAREL
le 19/04/2025

Participation 80

Sujet : [INTERNET] Projet méthanisation
Date : Sun, 20 Apr 2025 08:38:59 +0200
De : Gaetan
Lemouzy <lemouzygaetan@gmail.com>
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour j'habite à route de Gabriac à Bozouls je m'oppose fermement à ce projet car je ne veux pas
subir toute la pollution que cela va engendrer en terme de bruit, d'odeur et de trafic.

Cordialement

Lemouzy Gaetan

[INTERNET] Pré enquête methaniseur à Bozouls 12340

Sujet :

Date : Sun, 20 Apr 2025 12:21:24 +0200 (CEST)

De : Bouldoires-Forest Caroline <bouldoires-forest.caroline@orange.fr>

Répondre à : Bouldoires-Forest Caroline <bouldoires-forest.caroline@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Mme Fuertes,

Je vous écris dans le cadre de la pré enquête liée au projet d installation d une usine de methanisation sur la commune de Bozouls , en Aveyron.

Je tiens à vous manifester notre opposition à ce projet par l ampleur des dégâts qu il va occasionner tant pour la nature que pour les riverains, et pour les risques majeurs qu' il pourrait engendrer.

Ma mère de 91 ans, Mme Bouldoires Raymonde, habitante de Bozouls depuis plus de 20 ans, ainsi que ma famille paternelle agricultrice et mes ancêtres qui reposent sur ces terres, tous ne pourraient que désapprouver un projet aussi délétère, tant pour les humains que pour l ensemble de la nature et du vivant.

Ce projet démesuré va non seulement défigurer le paysage local, avoir des conséquences négatives sur la qualité de vie des riverains (nuisances sonores et olfactives et pire risques majeurs sur le cours d eau liées aux fuites potentielles),

mais surtout il risque d engendrer de la pollution irréversible et un appauvrissement pour l ensemble du vivant (eau cf Chateaulin en 2020, transformation du modèle agricole à cet unique objet et déséquilibre complet des sols et societal).

Ces terres préservées par l intelligence collective locale jusqu à ce jour et ou le vivant est respecté, ne seront ainsi plus que mises en pâture , au service d'intérêts industriels et financiers à courts termes.

Il s agit bien ici de défendre le monde d aujourd'hui et surtout de demain, celui que nous voulons laisser à nos enfants.

Quelles garanties ces industriels peuvent ils donner que ces inconvénients, méfaits et risques sanitaires ne se produiront pas?

Ne serait il pas plus judicieux de réaliser des projets de ce type d ampleur moins importante pour minimiser leurs risques?

Merci de votre prise en compte, de votre bienveillante analyse et de votre rapport éclairé à venir.

Bien cordialement. Caroline Bouldoires-Forest

Participation 82

Sujet : [INTERNET] Projet méthaniseur Bozouls
Date : Sun, 20 Apr 2025 10:58:36 +0000 (UTC)
De : Virginie Tufféry <virginietuffery@yahoo.fr>
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Bonjour,

ancienne habitante de Bozouls, je viens fréquemment dans ce beau village et avoue être perplexe par rapport au projet d'installation de méthaniseur vers la voie verte.

En effet, la population bozoulaise en forte expansion comme le montrent tous les projets de construction est à grande dominante familiale. Ses 2 écoles montrent la place importante des enfants dans le village, dont l'attractivité tient pour beaucoup à son environnement verdoyant. Il suffit d'emprunter la voie verte aux beaux jours pour constater qu'elle est une solution évidente pour tous les résidents, cyclistes, piétons, familles en poussettes, draisiennes, retraités, qui prennent plaisir à converser, tout en pratiquant une activité physique fondamentale.

comment concilier le trafic généré par les dizaines de camions circulant toute la journée tout en préservant la sécurité représentée par cette voie.

Le projet impose que les bêtes soient élevées hors sol, alors que notre région est réputée pour la qualité de la viande, il semble contradictoire d'imposer aux bêtes un enfermement permettant la récolte de leurs excréments.

Quant à faire produire aux agriculteurs des plantes, herbes à usage du méthaniseur, alors que nous manquons de surfaces agricoles exploitées, que tant d'agriculteurs peinent, cela n'est-il pas une aberration?

Parlons de l'eau, il est évoqué le fait de puiser l'eau dans des nappes phréatiques, ceci pour alimenter le méthaniseur alors que l'eau vient à manquer dans plusieurs régions, et que des projets de désalinisation de l'eau voient le jour, n'est-ce pas interpellant?

Je ne suis pas technicienne mais je tenais à vous partager mes réactions face à ce projet.

Vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien leur apporter.

Virginie TUFFERY

Participation 83

[INTERNET] enquete publique methaniseur de Bozouls

Sujet :
Date : Sun, 20 Apr 2025 16:47:27 +0200 (CEST)
De : Noëlle LUSSEAU
DALMONT <lusseau.poirier@orange.fr>
Répondre à : Noëlle LUSSEAU
DALMONT <lusseau.poirier@orange.fr>
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je suis nouvellement habitante d'Espalion, et je viens d'un département (Orne, Normandie) où la filière méthanisation s'est fortement développée ces dernières années (60 unités fin 2024 pour 2/3 de superficie départementale).

L'opposition des riverains et des citoyens à de nouveaux projets y est de plus en plus forte, car ce qui au départ, semblait être une idée intéressante (utiliser les déchets agricoles pour produire de l'énergie renouvelable) se révèle dans le temps, non seulement assez inefficace (il faut souvent ajouter du maïs pour équilibrer les cuves), mais surtout pas viable financièrement.

La filière méthanisation est tombée dans la démesure et ne vit que grâce aux subventions.

Des aides importantes sont accordées à la construction et au rachat du gaz (subventionné en moyenne à 150 € le mégawattheure).

La perspective d'un revenu fixe de 1500 € séduit les agriculteurs et c'est normal, mais dès la première année, les frais de maintenance sont énormes (de l'ordre de 10 000€) qui ne font que se multiplier au fil des années.

Pourquoi les "business plan" s'arrêtent-ils avec désengagement des investisseurs au bout de quelques années?

Les digesteurs sont ultra corrosifs, et les méthaniseurs ne durent pas plus de 20 ans.

Les habitants après avoir vécu la destruction de leurs accès routiers, la beauté de leurs paysages, après avoir subi les nuisances olfactives, les risques environnementaux...se retrouveront avec des friches industrielles dont ce sera à la collectivité et à nouveau à l'argent public d'assurer le démantèlement.

Qui valide un modèle économique aussi déséquilibré?

Je suis stupéfaite, et très triste de retrouver en Aveyron, où de plus l'agriculture ne produit que peu d'effluents, cette filière méthanisation qui semble toute puissante malgré la kirielle de casseroles qu'elle traîne.

En espérant fortement que ce projet n'aboutisse pas, et qu'enfin on commence à raisonner "réduction" de nos consommations d'énergies plutôt que remplacement d'une énergie par une autre, je vous prie de recevoir mes sincères salutations,

Noëlle Dalmont

7 chemin de l'Escola,

12500 Espalion

Participation 84

*Sujet : [INTERNET] Opposition à la
méthanisation*

Date : Sun, 20 Apr 2025 18:42:05 +0200

*De : Lili
Bouquier <lilyvanbouquier@gmail.com>*

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour,

Je suis totalement opposée à ce méga projet de méthanisation à Bozouls, pour de nombreuses raisons.

- projet beaucoup trop gros alors qu'aucune méthanisation ne fonctionne en Aveyron...*
- pollution des eaux, de l'air, du paysage, de la nature, du bien-être de la ville de Bozouls*
- une voie verte qui sera coupée pour faire un accès, comment vont faire nos enfants pour faire du vélo et se promener tranquillement avec cette circulation en plus...? La route de Gabriac est déjà suffisamment accidentogène*
- un abbatage de haie et d'arbres sur plusieurs mètres pour faire cet accès... donc une destruction de la nature et du paysage*

- créer l'emplacement d'une conduite de gaz, alors que personne ne se chauffe au gaz dans Bozouls, et que bientôt cela sera interdit de chauffer au gaz
- un forage dans l'alrance, alors que l'on manque d'eau constamment...
- une circulation qui va augmenter, et qui va abîmer nos routes, qui va augmenter l'impact CO2
- le nombre d'agriculteurs participants ne fait que diminuer, et leur localisation s'éloignée de Bozouls.
- les grosses méthanisations sont la mort de l'agriculture
- dévalorisation des biens immobiliers qui vont inciter des demandes d'indemnisations
- des dangers en plus (pollutions, mauvaises odeurs, risques d'explosion, risque d'accidents...).

Pour toutes ces raisons, ce projet ne tient pas la route, je suis contre cette méthanisation.

Aurélie Bouquier

Participation 85

[INTERNET] enquete publique méthanisateur
Bozouls

Sujet :

Date : Sun, 20 Apr 2025 21:03:44 +0200 (CEST)

De : Jeanne JAFFUEL <jeanne.jaffuel@orange.fr>

Répondre à : Jeanne JAFFUEL <jeanne.jaffuel@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la commissaire enquêtrice

Je profite de la possibilité de donner mon avis lors de cette enquête concernant ce projet.

En effet, je me pose des questions sur les points suivants :

- la pertinence d'une usine avec une capacité aussi importante
Sachant que le nombre d'agriculteurs dans notre région ne cesse de décroître, que les troupeaux restent de plus en plus à l'extérieur, je me demande comment le projet prévoit un volume d'intrants annuel de 60 000 tonnes. Ce chiffre pose la question de l'origine des intrants.

Ne va t on pas demander aux agriculteurs de produire des cultures CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique) alors que notre département est reconnu pour sa vocation alimentaire de l'agriculture de notre territoire ?

Quel est le nombre exact d'agriculteurs encore impliqués dans ce projet gigantesque

- un trafic routier très important
Le transport de 120 000 T/an de déchets entrants et sortants impliqueront le trafic d'environ 6 000 camions par an et autant de retour à vide. Je voudrais savoir qui prendra en charge les coûts de création et surtout d'entretien de la voirie?

L'aménagement du carrefour de la voie d'accès sud avec la route départementale Bozouls-Gabriac n'est absolument pas étudié. Qu'en est il ?

Concernant la voie verte, quelles sont les mesures prévues pour le franchissement de cette voie, au vu du nombre et de la taille des véhicules utilisés pour la desserte de l'usine et au regard du nombre et du type d'utilisateurs (jeunes enfants, promeneurs de tous âges)

- dépréciation touristique

Le village de Bozouls est reconnu pour sa qualité touristique. Son patrimoine naturel, géologique et historique sont très appréciés par les visiteurs de plus en plus nombreux.

Ses nombreux circuits de randonnées y compris sur la voie verte menacée par le projet sont très appréciés des touristes mais surtout des résidentiels.

Le projet de méthaniseur est situé à 150 mètres de cette voie verte,. Il va durablement dégrader le paysage par des infrastructures gigantesques : 5 cuves de 30 mètres de diamètres, de 9 à 15 mètres de haut (hauteur du clocher de l'église moderne de Bozouls) sur 3,5 hectares, soit 4 terrains de football ! A mon avis, une usine de méthanisation aussi importante à Bozouls est difficilement justifiable.

Je vous remercie par avance de prendre le temps de consulter mon message et de prendre en compte mes observations .

Veuillez agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Jeanne JAFFUEL

Participation 86

[INTERNET] Avis défavorable au projet du methaniseur de Bozouls

Sujet :

Date : Sun, 20 Apr 2025 22:16:21 +0100

De : Milly Laure <milly_695@hotmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Copie à :

Mme le Commissaire enquêteur,

Nous avons lu et écouté un certain nombre de reportages sur ce projet qui nous paraît en l'état démesuré et particulièrement impactant sur de nombreux volets pour les riverains que nous sommes.

En 2021 nous avons fait le choix de quitter une région urbanisée et très polluée pour le calme et l'air frais de l'Aveyron.

Nous sommes depuis devenus propriétaires à Bozouls étant ravis des aménagements proposés, commerces et soins de proximité. Nous estimons que nos enfants ont toutes les conditions pour grandir en sécurité, dans un environnement sain et calme.

Les incidences du projet du méthaniseur nous inquiètent au plus haut point et ce pour les raisons suivantes :

Le paysage sera défiguré par la hauteur et le volume des cuves, lesquelles seront à proximité immédiate d'habitations et de la voie verte très fréquentée par les randonneurs et cavaliers.

Le flux routier de véhicules polluants et bruyants va nettement augmenter ce qui induit des nuisances sonores et un risque d'accidents accru pour les piétons et cyclistes.

Les émanations de gaz mal odorantes sont tout autant prévisibles selon le sens du vent et feront fuir à la longue tous les résidents notamment les locataires. Étant propriétaires de deux biens nous ne voulons pas voir déprécier notre patrimoine.

Enfin, la rentabilité de ces methaniseurs est tout à fait discutable au regard des retours récents que nous connaissons dans le département ou ailleurs.

Pour l'ensemble de ces motifs, je vous fais part de notre opposition à ce projet.

Veuillez recevoir, Madame le commissaire enquêteur, nos sincères salutations.

Famille Serville

Participation 87

[INTERNET] Enquête publique

Sujet : Bozouls

Date : Mon, 21 Apr 2025 09:35:07 +0200

De : matt <matdecroix@laposte.net>

Pour : pref-enquete-
biever@aveyron.gouv.fr

Madame la commissaire enquêteur Fuertes,

Je vous adresse cet Email pour vous faire connaître mon avis très défavorable au projet d'usine de méthanisation à Bozouls.

Après beaucoup de prises d'information sur le sujet depuis des mois, je considère à mon humble avis ce projet comme étant disproportionné à la commune de Bozouls, avec un rapport risques et coûts / bénéfices très largement défavorable.

En vous remerciant pour votre attention,

Je vous prie, Madame, d'agréer mes salutations distinguées,

Mathieu Decroix 2 rue des frères Puech Bozouls

Participation 88

[INTERNET] projet de méthanisation

Sujet :

Date : Mon, 21 Apr 2025 09:42:01 +0200
(CEST)

De : cecile bregou <cecile.bregou@sfr.fr>

Répondre à : cecile.bregou@sfr.fr

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Mme La Commissaire,

Je suis habitante et propriétaire à Bozouls. Par ce courrier je vous informe de mon opposition au projet de méthanisation sur la commune de Bozouls. A Bozouls, nous disposons d'un cadre de vie exceptionnel avec un site naturel géologique magnifique et des chemins de randonnée tout autour notamment la voie ferrée, empruntée par beaucoup d'amis de la nature. Un projet d'une telle ampleur, provoquerait des nuisances sonores (par le va-et-vient des camions), des nuisances olfactives, des nuisances pour la faune environnante (mammifères et oiseaux) et un risque de pollution des rivières.

De plus, un tel projet pourrait impacter la valeur des biens immobiliers, l'attractivité de Bozouls et donc impacter les commerces et les écoles.

Je vous remercie de prendre en compte ces quelques lignes.

Cordialement

C Brégou

(Participation 89

Sujet : *[INTERNET] Observation enquête publique méthaniseur
Bozouls*

Date : *Mon, 21 Apr 2025 09:55:10 +0200*

De : *labordechristiane <labordechristiane@orange.fr>*

Pour : *pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr*

Bonjour

Je vous prie de trouver ci-joint mon observation

Cordialement

Christiane Laborde (document joint)

Participation 90

Sujet : *[INTERNET] Observations sur le projet de méthanisation à
Bozouls*

Date : *Mon, 21 Apr 2025 09:36:48 +0100*

De : *Fanny PONS <fanny.pons2@gmail.com>*

Pour : *pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr*

Copie à : *nico.quintard@hotmail.fr <nico.quintard@hotmail.fr>*

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je me permets de vous adresser, en pièce jointe, une lettre d'observation relative à l'enquête publique concernant le projet de méthanisation prévu à Bozouls.

Cette lettre soulève plusieurs points d'interrogation et de préoccupation notamment quant à l'impact environnemental et sanitaire et du projet.

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de ces observations dans le cadre de votre analyse.

Très respectueusement,

Fanny PONS (courrier joint)

Participation 91

[INTERNET] Observations concernant le projet de méthaniseur de

Sujet : Bozouls

Date : Mon, 21 Apr 2025 11:09:17 +0200

De : Patrick Fabre <patrickfabre12510@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Druelle le 21 avril 2025

Madame Fuertes

J'ai appris avec surprise que le projet de construction d'un méthaniseur à Bozouls était toujours en discussion.

Dans la presse locale, j'avais pris connaissance des difficultés importantes rencontrées par des installations similaires, notamment sur Montbazens et Gramat dans le Lot.

Toutes les garanties avaient pourtant été apportées par les opérateurs devant les réticences exprimées par les riverains de ces projets.

Les nuisances en terme d'odeurs, de circulation de camions seraient maîtrisées sans problème.

La réalité s'est avérée plus sombre et concernant Montbazens des difficultés financières amenant des interrogations sur l'avenir de cette installation sont apparues.

Le site retenu à Bozouls présente deux particularités préoccupantes : sa proximité avec le bourg et son gigantisme.

Ne craignez vous pas, Madame, que l'image de Bozouls, aujourd'hui très positive, soit altérée par la mise en route vraisemblablement délicate et les probables incidents qui risquent de survenir tout au long de son fonctionnement ?

Les médias ne manqueront pas de s'en faire l'écho et s'interrogeront certainement sur l'opportunité d'un tel projet dans une des communes les plus touristiques de notre département.

Un dernier point m'interpelle, à savoir l'inévitable dépréciation des biens immobiliers situés dans le secteur et une attractivité réduite pour de nouvelles constructions. La baisse des valeurs locatives aura par ailleurs des conséquences négatives pour les finances de la commune à travers la taxe foncière.

La méthanisation est peut être une des réponses aux contraintes environnementales des exploitations agricoles sous réserve de s'en tenir à des projets "raisonnables" en terme de localisation et de dimension. Dans tous les cas l'intérêt de quelques uns ne doit pas primer sur l'intérêt général de la commune et de ses habitants.

J'espère, Madame, que vous pourrez prendre en considération ces quelques remarques et que ce projet ne verra pas le jour sur ce site.

Avec toute ma considération.

Patrick Fabre

patrickfabre12510@gmail.com

Participation 92

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique Projet de méthaniseur à Bozouls
(12)

Date : Mon, 21 Apr 2025 11:10:58 +0200

De : Fabien Delmarès <lautimark@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la Commissaire enquêteur,

*Je vous prie de trouver ci-joint ma contribution à l'EP relative au projet de méthaniseur à Bozouls,
Veuillez agréer, Madame la Commissaire, ma sincère considération*

F Delmarès

Rodelle (12) (courrier joint)

lautimark@gmail.com

Participation 93

*[INTERNET] enquete publique méthaniseur
Bozouls*

Date : Mon, 21 Apr 2025 12:19:41 +0200

De : Family Jaff <jeanne.jaffuel@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame le commissaire

*Je vous prie de prendre connaissance de mes remarques concernant le projet de construction de l'usine
de méthanisation de Bozouls.*

une usine surdimensionnée, doute sur l'origine des intrants :

*Dans notre région le nombre d'agriculteurs est en chute libre depuis des années et aucune étude ne
prétend que cette tendance va se modifier.. De plus, les bovins sont en pâturage 8 à 10 mois, ce qui
rend la collecte des fumiers impossible. Le projet prévoit 60 000 tonnes d'entrant annuel § D'où
proviendront ils ?*

*J'ai des doutes sur l'introduction possible de déchets de stations d'épuration d'eaux usées, sur
l'introduction de CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique) .*

*L'Aveyron est reconnue pour son agriculture alimentaire traditionnelle. Cette nouvelle activité va
déplacer l'activité agricole vers une production énergétique. Qui va nous nourrir ?*

un trafic intense et polluant :

*Malgré l'ampleur du projet, il s'avère qu'il n'est pas desservi par une route permettant le trafic
d'approvisionnement et de fonctionnement du site. A qui reviendra la charge de la création et
l'entretien de ces voie d'accès ?*

*Le nombre de km parcourus par ces engins afin d'acheminer les 120 000 T/an de déchets entrants et
sortants, soit 6 000 camions ne vont -ils p*

la voie verte

La méthanisation ayant plus de 140 ans d'existence aurait dû se développer davantage, mais elle reste très complexe à gérer car elle fait appel aux mécanismes du vivant de la biochimie, très variables selon les végétaux, les animaux, les régions, et les saisons. D'autre part, elle nécessite beaucoup de moyens à mettre en oeuvre mettant en cause sa rentabilité.

Les exemples aveyronnais le confirment avec :

- *Les déboires techniques et financiers de Prometer à Montbazens sur de multiples sujets, actuellement sous redressement judiciaire (jugement du Tribunal de Commerce de Rodez du 8 octobre 2024). Prometer, est le même industriel que celui de Bozouls : Engie Bioz !*
- *L'autorisation d'approvisionnements lointains pour le méthaniseur Gaïaneo -Sébazac Concours : autorisation préfectorale de collecte jusqu'aux Bouches du Rhône (Arrêté Préfectoral du 01/08/2023).*
- *Les difficultés de rentabilité de MethanAubrac-Sainte-Geneviève sur Argence, en raison du tissu économique local ne pouvant plus exploiter la chaleur pour le moment.*
- *Le refus du permis de construire du projet de Sonnac en septembre 2023, pour consommation excessive de terres agricoles.*
- *La faillite d'Energies Sud Aveyron, méthaniseur de Saint-Rome-de-Tarn, liquidé par jugement du Tribunal de Commerce de Rodez du 3 mai 2024. Prévu pour entrer en service en 2023, avec 21 exploitations agricoles associées et 1,9 millions d'euros d'investissements, ce projet a bénéficié d'une subvention de 1 million d'euros de la Région Occitanie en décembre 2021 !*

Question :

Quelle sera la durée d'amortissement et de fonctionnement du projet de méthaniseur de Bozouls ?

16/ MÉTHANISATION DOPÉE PAR LES MULTIPLES

Viabilité économique et cohérence territoriale

Je souhaite également attirer votre attention sur la viabilité économique de ce projet. Plusieurs unités de méthanisation à taille humaine, implantées dans le département, rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés, y compris lorsqu'elles sont situées au cœur de zones d'élevage denses.

Issue du milieu agricole et compagne d'un agriculteur depuis dix ans, je connais les réalités du terrain. Je soutiens pleinement les démarches permettant de valoriser le métier d'agriculteur, à condition qu'elles soient porteuses de sens, économiquement viables, et respectueuses du territoire.

Or, le projet présenté à Bozouls me semble davantage relever d'une logique de business énergétique, que d'un réel projet agricole porté par les besoins des exploitations locales. Le nombre d'élevages sur la commune diminue d'année en année : dans ce contexte, la réalisation d'une telle installation interroge fortement.

Néanmoins, une fois que l'installation sera réalisée, et toutes les infrastructures afférentes créées, le paysage sera modifié à tout jamais puisque le dossier présenté n'impose pas une remise en l'état au porteur de projet en cas de cessation d'activité.

4/ qu'elle cohabitation d'une telle unité avec le désir de développer un tourisme responsable sur le site de Bozouls ??? car les désagréments (circulation , odeurs , impact sur la voie verte , visuel ...) malgré les promesses sont bien réels sur l'ensemble des sites existants

Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette contribution, dans l'intérêt d'un aménagement du territoire réfléchi, équilibré et respectueux de ses habitants comme de son environnement.

Veuillez agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

[INTERNET] Enquête publique
méthanisation

Sujet :

Date : Mon, 21 Apr 2025 16:48:00 +0200

De : pypliss@free.fr

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Mme Plisson

8 chemin de la Melière

12340 Bozouls

Mme Fuertes

Commissaire enquêteur

Madame,

Je tiens à vous exprimer mon opposition au projet d'implantation d'une unité de méthanisation de la SAS Biever sur la commune de Bozouls.

En effet la réalisation de ce projet surdimensionné et trop superficiellement étudié ne peut qu'entraîner de graves préjudices économiques, environnementaux et humains.

Ce ne sont pas les contributions fournies par la SAS Biever pour cette deuxième enquête qui sont de mesure à contredire ce pronostic :

Le choix de la voie d'accès au site est celui de la voie Sud, négligeant en cela une suggestion émise par M. le commissaire enquêteur lors de la précédente enquête publique : « privilégier l'accès principal au site du projet d'unité de méthanisation depuis la zone des Calsades plutôt qu'à partir de la route de Gabriac (RD 988). Cela contribuerait à apaiser les craintes formulées par les riverains du secteur et éviterait la coupure de la voie verte. »

Le maintien du choix de la voie d'accès Sud ne présente aucun chiffrage des travaux nécessaires à sa mise aux normes et n'en désigne aucun maître d'œuvre .

Ce choix ne tient aucunement compte du fait que la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère a formellement indiqué ne pas être compétente en la matière.

A l'évocation de cette information, la réponse orale d'un responsable de la société Biever a été que la voie d'accès sera utilisée « en l'état ».

Une série de questions continue à se poser :

Les travaux nécessaires ont-ils été planifiés et budgétisés par les autorités compétentes (Communauté de Communes pour le chemin d'accès, Département pour le carrefour avec la D 988) ? A quelle échéance ? Comment intégreront-ils les exigences environnementales réclamées ?

Sur ce dernier point l'utilisation du chemin « en l'état » même pour la période des travaux contrevient au sens de l'enquête en cours .

Des travaux de type sondages ont été effectués sur le chemin au tout début d'avril 2025.

Qui les a commandités ? Dans quel but ? Avec quels financements ? Peut-on considérer que ces travaux sont de nature à anticiper les conclusions de l'enquête et au-delà la décision préfectorale ? Peuvent-ils être un manquement au déroulement de la procédure en cours.

La voie verte :

Le complément à l'étude d'impact -réf 3 complément étude impact 2024- présente, dès son préambule p.4, une erreur sur la nature du recours introduit en le qualifiant de « requête en référé-suspension ». A l'inverse, il prend soin de qualifier la voie verte de « voie cyclable, créée par un syndicat Intercommunal à vocation Unique (SIVU) [qui] s'installe sur le tracé d'une ancienne voie ferrée SNCF [...] jugée de qualité minimale par l'AF3V. »

Cette déqualification vise-t'elle à ignorer l'intérêt de cette partie de la voie verte utilisée par un grand nombre d'habitants de Bozouls et des environs ?

Cette voie verte contribue largement à maintenir un équilibre entre tourisme et utilisation quotidienne par les habitants de la commune pour une mobilité douce. Pourquoi refuser d'en tenir compte ?

Il en est de même pour la sécurisation de la traversée de la voie verte par la voie d'accès au site. En ce point précis il est évoqué une signalétique (« stop »). Pourquoi n'est-ce pas la voie verte qui est définie comme prioritaire, et les « stop » placés sur la voie d'accès qui la traverse ?

Dans l'ensemble de ce dossier complémentaire aucune mesure de correction, a fortiori de prévention, ne répond de façon satisfaisante aux questions posées, quand il ne les élude pas. Ainsi, à la recommandation de la MRAe de procéder à l'analyse volontaire des résidus médicamenteux, l'exploitant répond : « aucune analyse ne sera faite sur ces paramètres. Actuellement les fumiers et lisiers sont déjà épandus sans analyse sur les paramètres médicamenteux.

De même, sur l'impact de l'activité de méthanisation sur les eaux souterraines, la SAS Biever répond : « Le bassin d'alimentation de la ressource en eau étant étendu et n'étant pas la propriété unique de la SAS Biever, il ne sera pas possible de discrétiser (sic) les apports du digestat et des autres pratiques d'épandage ou du non-respect du code de l'environnement de tous les acteurs du bassin d'alimentation ».

La communauté de communes, sous l'impulsion d'une association requérante, tente de mettre en place une étude de la qualité de l'air (projet atmo/Occitanie). Est-ce que la SAS Biever envisage de joindre ses efforts à cette mesure de contrôle et de prévention ?

De façon générale, l'étude des impacts environnementaux, économiques et sociaux continue à démontrer la dangerosité d'une structure telle que celle prévue par la SAS Biever. C'est pourquoi je réitère ma ferme opposition à ce projet.

Veuillez recevoir mes salutations sincères.

Y. Plisson

[INTERNET] Observations concernant le projet de méthaniseur de Bozouls

Sujet :

Date : Mon, 21 Apr 2025 18:16:36 +0200 (CEST)

De : Marie-Claude FABRE <marie-claude.fabre@orange.fr>

Répondre à : Marie-Claude FABRE <marie-claude.fabre@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Druelle le 21/04/2025

Madame Fuertes,

Je tiens à vous faire part de mes observations sur le projet de méthaniseur de Bozouls dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Ne vous semble -t-il pas judicieux de tenir compte des installations réalisées ces dernières années dans notre département ou notre région. Les divers opérateurs ont toujours assuré que toutes les précautions seraient prises pour éviter les nuisances notamment en terme d'odeur. Hélas les promesses ne résistent pas à la réalité du terrain. Dans le département voisin du Lot ,à Grammat, les nuisances olfactives "empoisonnent" la vie des habitants qui subissent en plus l'augmentation de la circulation des camions.

Le projet en cours est trop proche de Bozouls et parait surdimensionné.

Bozouls est connu pour son attrait touristique avec le célèbre "Trou" et pour le dynamisme de ses entreprises industrielles et artisanales. Jusqu'à ce jour tourisme et économie se complètent parfaitement. L 'installation projetée risque fort de brouiller cette image.

Un site plus isolé et une capacité plus raisonnable ne vous semblent-il pas une solution acceptable pour tout le monde?

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à ces quelques remarques ,je vous prie de croire à toute ma considération

Marie Claude Fabre

[INTERNET] OBSERVATION ENQUETE PUBLIQUE USINE DE METHANISATION
BOZOULS

Sujet :

Date : Mon, 21 Apr 2025 21:24:32 +0200 (CEST)

De : Julien MOLENAT <julienmolenat@orange.fr>

Répondre à : Julien MOLENAT <julienmolenat@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la Commissaire,

Habitant du village de Bozouls et pratiquant régulièrement les balades à pied ou à vélo avec mes enfants, j'emprunte fréquemment la voie verte ainsi que les chemins environnants.

J'ai appris l'existence de l'enquête publique concernant le projet d'usine de méthanisation. J'ai donc pris le temps de consulter le dossier.

Ma première stupéfaction concerne l'implantation envisagée : en bordure de la voie verte et au cœur de chemins particulièrement appréciés des habitants, des familles, des sportifs et des touristes. Ce choix de localisation risque d'altérer profondément un environnement naturel et paisible.

Par ailleurs, l'absence d'accès routier existant nécessitera la création d'aménagements importants, notamment la traversée de la voie verte. Cette situation soulève de sérieuses interrogations en matière de sécurité, pour les usagers de la voie verte au niveau des intersections.

Le projet est présenté comme une initiative agricole territoriale, mais son ampleur laisse planer le doute. Une telle installation entraînera inévitablement des nuisances (trafic de poids lourds, dégradation des voiries, odeurs, bruit) pour Bozouls et les villages environnants. Ces conséquences sont difficilement compatibles avec la vocation touristique du territoire.

Je souhaite également souligner un point crucial : les besoins en eau liés à la méthanisation risquent d'aggraver la sécheresse déjà préoccupante des cours d'eau locaux. Les forages nécessaires à l'exploitation de l'unité peuvent accentuer la tension sur une ressource naturelle déjà fragilisée par le changement climatique.

Enfin, il est à noter que d'autres unités de méthanisation dans le département rencontrent des difficultés techniques et économiques, ce qui devrait inciter à la prudence pour éviter la création d'une future friche industrielle.

Je vous remercie de prendre en compte ces remarques dans l'analyse du dossier, et vous prie d'agréer, Madame la Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Julien Molénat

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet d'unité de méthanisation sur la commune de Bozouls

Date : Mon, 21 Apr 2025 19:26:30 +0000

De : dorothee vernhes <dorothee.vernhes@hotmail.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Madame la Commissaire,

Je me permets de vous adresser cette lettre en tant que résidente de Bozouls et mère de famille profondément préoccupée par les potentielles conséquences du projet d'unité de méthanisation envisagé sur notre commune. Après avoir pris connaissance des détails de ce projet, je tiens à vous faire part de ma vive opposition et à souligner les raisons qui motivent cette position.

Je suis particulièrement sensible à la qualité de notre environnement et à l'avenir que nous laisserons à nos enfants. L'implantation d'une usine de méthanisation à une échelle industrielle telle que celle proposée soulève de sérieuses inquiétudes quant à son impact sur plusieurs aspects essentiels de notre vie quotidienne et de l'attractivité de notre territoire.

Premièrement, les risques environnementaux associés à ce type d'installations ne peuvent être ignorés. Les nuisances olfactives sont une source majeure de préoccupation pour les riverains. Qui pourrait accepter de voir la qualité de son air dégradée par des odeurs nauséabondes, impactant notre bien-être et celui de nos enfants ? De plus, la gestion des déchets organiques et des digestats issus du processus de méthanisation présente des risques de pollution des sols et des eaux, des éléments vitaux pour notre écosystème local et notre santé.

Deuxièmement, l'attrait touristique de Bozouls, si cher à notre cœur et essentiel à l'économie locale, risque d'être fortement compromis. Notre magnifique site du Trou de Bozouls, nos paysages préservés et notre cadre de vie paisible sont les piliers de ce tourisme. L'image d'une commune associée à une usine de traitement de déchets, avec les allées et venues de camions et les potentiels désagréments visuels et olfactifs, dissuadera inévitablement les visiteurs. Quel touriste choisirait de séjourner à proximité d'une telle installation ? La pérennité des commerces locaux, des hébergements et des emplois liés au tourisme est en jeu.

Troisièmement, je pense avec une vive inquiétude à l'impact sur la santé et le bien-être de nos enfants. Grandir dans un environnement potentiellement pollué, subir des nuisances olfactives au quotidien, n'est pas l'avenir que nous souhaitons pour eux. La voie verte est aujourd'hui très fréquenté par les bozoulais, les enfants peuvent y faire du vélo sans risque. Cela ne sera plus le cas avec l'usine. Nous avons la responsabilité de leur offrir un cadre de vie sain et agréable, propice à leur épanouissement. Ce projet de méthanisation, par ses risques et ses inconvénients, va à l'encontre de cet objectif fondamental.

Enfin, je souhaiterais rajouter que les dénonciations de nuisances suite à l'installation d'une telle usine sont nombreuses comme à Gaillon dans l'Eure ou les habitants se plaignent de forte odeur, on peut citer aussi la pollution de l'Aulne dans le Finistère. Bref ... des exemples on peut en trouver des centaines...

Je vous prie, Madame la Commissaire, de prendre en considération ces arguments et de mesurer pleinement l'impact négatif qu'un tel projet pourrait avoir sur notre environnement, notre économie locale basée sur le tourisme et, surtout, sur l'avenir de nos enfants.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma requête.

Dorothee VERNHES

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - usine de méthanisation de la commune de Bozouls

Date : Mon, 21 Apr 2025 19:29:07 +0000 (UTC)

De : plisson celia <celiapliss@yahoo.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Madame la commissaire enquêteur,

Je souhaite par ce courrier électronique exprimer mon opposition la plus farouche au projet d'implantation d'une usine de méthanisation à Bozouls par la société Biever.

Bozouls est une petite ville qui a toujours su se développer grâce à trois pôles d'activités principaux : activités agricoles, industrielles (notamment autour du bois), mais aussi touristiques et de loisirs, et cet équilibre a toujours bénéficié à tous.

Le projet d'usine de méthanisation présenté par la Société Biever est surdimensionné par rapport aux capacités agricoles de Bozouls et de ses proches environs. Il ne s'agit plus de valorisation de déchets agricoles existants, mais bien d'une production de gaz per se, à l'échelle industrielle. L'implantation d'une telle activité, au milieu de terrains agricoles et non dans la zone artisanale qui possède déjà des infrastructures routières dédiées, nuira à tous les habitants et riverains du site.

D'autre part, une telle usine de méthanisation, par sa taille, ses impacts environnementaux, de bruits et d'odeurs seront tels que cette usine ne sera bénéfique qu'aux propriétaires des terrains sur lesquels sera implantée l'usine, et sur un très court terme à la société Biever. Elle ne sera pas d'utilité publique, ni bénéfique à l'ensemble des bozoulais et bozoulaïses.

Enfin, il faut souligner que d'autres usines de méthanisation du Nord Aveyron, comme à Sainte Geneviève sur Argence, ou à Montbazens, également surdimensionnées, ne sont plus fonctionnelles à cause de multiples dysfonctionnements et de désagréments olfactifs, et suspicion de pollutions. L'usine d'Onet le Château, à quelques kilomètres de Bozouls, étend sa zone d'intrants jusque dans le Var afin de pouvoir maintenir son activité. La multiplication de telles usines plutôt que la mise en commun d'infrastructures existantes m'apparaît donc comme une aberration écologique et économique.

Je réitère donc mon avis franchement négatif quant à l'utilité publique de l'implantation d'une usine de méthanisation d'une telle taille, et sur le site choisi à Bozouls.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire Enquêteur, mes plus sincères salutations.

Celia PLISSON-CHASTANG

6 rue de la Mélière

12340 Bozouls

mobile : +33(0)6 73 43 59 77

mailto :

Participation 99

[INTERNET] Observation enquête publique méthaniseur
Bozouls

sujet :

Date : Mon, 21 Apr 2025 21:55:45 +0200 (CEST)

De : Marie-Aimée LEMARCHAND <lemarchand.fa@orange.fr>

Répondre à : Marie-Aimée LEMARCHAND <lemarchand.fa@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour

Je vous prie de trouver ci-joint mon observation

Cordialement

Marie-Aimée Lemarchand (courrier joint)

Participation 100

Sujet : [INTERNET] enquete méthanisation
Bozouls

Date : Tue, 22 Apr 2025 08:57:54 +0200

De : Family Jaff <jeanne.jaffuel@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame le commissaire

Je vous prie de prendre connaissance de mes remarques concernant le projet de construction de l'usine de méthanisation de Bozouls.

une usine surdimensionnée, doute sur l'origine des intrants :

Dans notre région le nombre d'agriculteurs est en chute libre depuis des années et aucune étude ne prétend que cette tendance va se modifier.. De plus, les bovins sont en pâturage 8 à 10 mois, ce qui rend la collecte des fumiers impossible. Le projet prévoit 60 000 tonnes d'entrant annuel ! D'où proviendront ils ?

J'ai des doutes sur l'introduction possible de déchets de stations d'épuration d'eaux usées, sur l'introduction de CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique) .

L'Aveyron est reconnue pour son agriculture alimentaire traditionnelle. Cette nouvelle activité va déplacer l'activité agricole vers une production énergétique. Qui va nous nourrir ?

En Aveyron, sont implantées des usines de méthanisation à taille humaine. Elles rencontrent de grandes difficultés de gestion alors qu'elles sont situées au cœur de zones d'élevage denses. Comment le projet de Bozouls pourrait il être viable ?

un trafic intense et polluant :

Malgré l'ampleur du projet, il s'avère qu'il n'est pas desservi par une route permettant le trafic d'approvisionnement et de fonctionnement du site. A qui reviendra la charge de la création et, par la suite, l'entretien de ces voies d'accès ?

Le nombre de km parcourus par ces engins afin d'acheminer les 120 000 T/an de déchets entrants et sortants, soit 6 000 camions ne vont -ils pas impacter fortement le bilan carbone de ce projet ?

la voie verte :

Qu'en est il de la sécurisation de la voie verte utilisée par de si nombreux promeneurs. La canalisation de gaz devrait l'emprunter. Qu'en restera t il par la suite ?

sécurisation du site

L'usine se trouve à proximité d'une zone d'activité et de loisirs. Quel est le rayon de sécurité du lieu d'implantation de ce genre d'usine ?

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer.

Veuillez agréer, Madame la commissaire, l'expression de mes salutations distinguées. Gilbert Jaffuel

Participation 101

[INTERNET] usine de
methanisation

Sujet :

Date : Tue, 22 Apr 2025 08:59:26 +0200

De : t.michenaud@orange.fr

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour Mme Fuertes,

Ci-joint un courrier resumant mes observations concernant le projet d' une usine de methanisation a Bozouls.

Cordialement

Thierry Michenaud (courrier joint)

Participation 102

Sujet : [INTERNET] Projet de methanisation sur 12340
Bozouls

Date : Tue, 22 Apr 2025 10:29:32 +0200 (CEST)

De : therese.miquel46@laposte.net

Répondre à : therese.miquel46@laposte.net

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour ,

Habitante au Lot les Alots 12340 Bozouls à 800 mètres du projet , je dis non !!!

car il y aura des véhicules qui passeront à quelques mètres de ma porte de par les apports de matières et par le bruits des camions car il faut compter les allers et retours .

Ma maison va perdre de sa valeur car je suis veuve et ce bien va me permettre de continuer ma vie en EPHAD .

Sans compter des odeurs , les conséquences sur la santé et de profiter de nos jardins en laissant sécher du linge en plein soleil et puisle vent qui va souffler sur notre quartier !!!

Je suis pas opposé au projet mais voila le projet est trop grand !!!!

Cordialement

Madame Miquel Therese

Participation 103

Sujet : [INTERNET] Reponse methanisation
Date : Tue, 22 Apr 2025 10:38:57 +0200 (CEST)
De : Houriez
Daphné <houriez.daphne@orange.fr>
Répondre à : Houriez
Daphné <houriez.daphne@orange.fr>
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour a tous

Une profonde tristesse m accapare depuis que mes amis m ont appris le projet en cours :METHANISATION ..rien que ce mot !! ..moi qui passais tous mes ete la bas . Moi qui appreciait cette belle nature preservee .je ne peux pas imaginer le passage des camions .le bruit. Les odeurs .

Quel massacre au nom de quoi et de qui ?

Je ne passerai plus mes vacances (ni ma famille) la bas si le projet est execute .

Cdt D HOURIEZ

Participation 104

[INTERNET] Contre le projet de l'usine de méthanisation à
Sujet : Bozouls

Date : Tue, 22 Apr 2025 11:36:59 +0200
De : ALAIN BELBEZE <alain.belbeze@gmail.com>
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour,

Je suis M. BELBEZE Alain, 60 ans et je réside à Bozouls.

Je suis totalement opposé au projet de construction de l'usine de méthanisation sur la commune de Bozouls et notamment sur le site où est prévu la construction.

Je viens vous faire part de mes différents griefs contre ce projet :

- graves problèmes environnementaux liés aux risques accrus de pollution des sols, des eaux et de fuites de gaz
- risques d'incendie, d'explosion
- risques évident de dégagement d'odeurs et d'émission de gaz à effet de serre
- nuisances sonores
- proximité de la ville et des habitations
- augmentation substantielle de la circulation et des risques accidentels puisque le flux de transport des matières va traverser la ville, l'axe Rodez/Espalion et la route de Gabriac qui est une zone résidentielle.
- impact sur les domaines naturels du site avec prélèvement sur la source de l'Alrance/Dourdou, sur la faune et la flore locale
- le digestat produit en quantité importante sera épandu et "consommé" par le sol, s'infiltrera vers les cours d'eau et les nappes phréatique, résultat appauvrissement avec des effets nocifs des sols et pollution des eaux avec un digestat bourré de pathogènes (résidus médicamenteux administrés aux élevages, bactéries, spores et parasites)
- le visuel car c'est un projet surdimensionné et comment fournir assez d'effluents d'élevage pour alimenter les digesteurs en sachant que les vaches restent 7 à 8 mois dans les prés, il va falloir faire venir des déchets organiques de toute la région et peut être de plus loin... beau projet écologique !!!

- détériorations et dommages irréversibles sur l'ancienne voie ferrée qui est devenue une voie verte et qui présente un intérêt touristique indéniable présent sur tous les guides touristiques de l'Aveyron, très fréquenté par les piétons, les vélos, les sportifs et les familles. Comment peut-on envisager de faire une route avec circulation d'engins agricoles et de poids lourds sur un tel lieu.

- dévaluation foncière certain de nos biens immobiliers

J'oublie sûrement beaucoup d'autres arguments, je ne suis pas un spécialiste sur les risques et les dangers de la méthanisation, sur toutes les conséquences écologiques et environnementales, mais je mesure la portée, les effets et les répercussions d'un tel projet pour nous les habitants et la ville de Bozouls.

Il suffit de voir les pays qui interdisent ou arrêtent les projets de méthaniseurs et de voir le nombre d'unités de méthanisation qui ont des problèmes et qui cessent leur activité.

Merci de prendre en considération mon avis pour votre enquête.

Respectueusement

Alain BELBEZE

Participation 105

[INTERNET] Enquête publique
Sujet : méthanisation
Date : Tue, 22 Apr 2025 11:39:40 +0200
De : Maëlle
Longan <maelle.longan@gmail.com>
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour,

Voici me lettre rédigée en vu de l'enquête publique sur le projet de méthanisation à Bozouls
Cordialement, (courrier joint)

Participation 106

Sujet : [INTERNET] Observations enquête publique sur le projet d'usine de Méthanisation de Bozouls
Date : Tue, 22 Apr 2025 14:10:39 +0200
De : Damien Beukens-ribas <beukensribas@icloud.com>
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour,

Étant un promeneur sur la voie verte, vous trouverez ci-dessous mes questions concernant le projet d'usine de Méthanisation sur la commune de Bozouls :

- la proximité d'un tel projet, avec la voie verte empruntée par des personnes de tout âge et surtout accessible aux pmr (ce qui est mon cas), je m'interroge sur le fait que dans leur dossier, il n'est pas fait état des mesures de sécurité qui seront prises pour le franchissement de celle-ci, au vu du dimensionnement de leur usine et le nombre de camions qui vont faire des va et vient, il me semble important dans parler...

- je me pose aussi la question sur la nécessité d'un tel projet, car lorsque on se renseigne un petit peu, on s'aperçoit que des usines de Méthanisation dans le département ou autre, sont en grande difficulté et finalement fermées, après quelques mois d'activité.

Au nom de l'écologie, nous allons créer des tours de béton, des carrefours avec du goudrons, et en plus avec un risque bien réel de pollution du sol.

Si l'usine venait à ne plus fonctionner on se retrouverait avec avec comme paysage qui était si beau avec une usine abandonné pour décors.

- et pour finir qui va prendre en charge le coût de l'aménagement et de l'entretien de tous ses carrefours et routes. L'État ???, il me semble que ce n'est pas le rôle de celui-ci, de financer un projet privé..

- et pour finir encore une fois, au nom de l'écologie, nous allons faire rouler des camions avec toute la pollution que ceux-ci génèrent..n'est-ce pas un peu utopique ?!

En vous remerciant, de bien vouloir prendre en compte mes observations et mon questionnement.

Cordialement

Damien BEUKENS-RIBAS

345 rue des villas du causse

Nuces

12330 VALADY.

Participation 107

[INTERNET] TR: TR: Enquête publique sur le projet d'usine de méthanisation de

Sujet : Bozouls

Date : Tue, 22 Apr 2025 15:03:35 +0200 (CEST)

De : Ludivine DETHIERE <ldethiere@orange.fr>

Répondre à : Ludivine DETHIERE <ldethiere@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour

Je m'oppose fortement au projet de méthanisation sur le site de Bozouls.

Le village de Bozouls a un site géologique d'une grande rareté et il est inacceptable de venir le polluer avec un tel projet de méthanisation.

Ce projet va engendrer des pollutions avec les digestats épandus sur les terres qui vont s'infiltrer dans nos rivières et nos nappes. Les gaz à effets de serres que produit la méthanisation.

Les nuisances visuelles, projet tellement or norme qui va défigurer notre beau paysage, les nuisances sonores avec tous ces tracteurs et camions qui vont devoir se rendre sur le site, et ne parlons pas de la dangerosité d'une telle circulation sur nos petites routes aveyronnaises, tant pour nos enfants que pour les adultes. Et les odeurs, elles vont rester sur site ?

Et pensons à nos appartements et maisons où les prix vont dégringoler.

Bozouls se centrait de plus en plus vers le tourisme, nous pouvons même parler d'un tourisme vert. De plus en plus vu dans les reportages.

Que va-t-il en devenir ?

Veuillez prendre en compte les avis des habitants de Bozouls dont je fais partie.

Cordialement.

Ludivine DETHIERE

Sujet : [INTERNET] projet méthanisation Bozouls

Date : Tue, 22 Apr 2025 15:40:18 +0200

De : jacques
dalmont <jacques.dalmont@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la commissaire enquêtrice,

Je vous joins ci dessous quelques interrogations au sujet du projet de méthaniseur sur dimensionné mené par la société BIEVER sur la commune de Bozouls:

1 La taille de l'unité: Anthropolisation de 3.5 hectares sans compter les voiries à créer, des cuves de 9 à 15m de hauteur et de 30m de diamètre, 250 m de longueur. Il s'agit d'un équipement industriel lourd classé SEVESO.

Cette unité est prévue pour traiter 60 000T/an de matières organiques. En 2021, on parlait de 58 exploitants dans un rayon de 16 km, puis de 54 dans un rayon de 28 km, puis en 2025 d'environ 40 exploitants ... dans quel rayon?

Alors 2 questions: Pourquoi ne peut on avoir des chiffres clairs sur le nombre d'exploitants et leur appartenance géographique qui impacte nécessairement le bilan carbone d'un projet "écologique"
Pourquoi la liste des participants reste-t-elle secrète?

Quel est la raison de l'implantation de ce site sur la commune de Bozouls (3000 habitants, à vocation touristique) puisque seulement une dizaine d'agriculteurs locaux paraissent participer à ce projet?

2 L'épandage du digestat : Epandre du digestat sur un sol calcaire dit karstique ne peut avoir vraiment d'effet d'amendement. Par contre, le risque de favoriser les infiltrations de nitrates, et par conséquent la pollution de l'Alrance puis du Dourdou et des nappes souterraines, ce risque est lui bien réel.

3 L'eau: Le projet prévoit un prélèvement d'eau de 2 200m3. L'été dernier, l'Alrance comme le Dourdou coulaient à des niveaux très faibles, un prélèvement de cet ordre peut-il ne pas avoir d'impact sur le niveau de ces cours d'eau et partant sur l'ensemble du milieu ?

4 La voie verte: Elle a été créée, il y a quelques années grâce aux fonds publics pour le bonheur de tous. Comment comprendre qu'aujourd'hui on accepte de la voir dévastée par la traversée d'une route de 12m de largeur, avec un trafic estimé à 35 passages /jours de véhicules gros porteurs emplis de matières nauséabondes.

5 Je ne comprends pas un projet d'une telle ampleur au cœur d'un territoire peu producteur en biomasse. Le nombre de camions et les distances à effectuer pour alimenter ce digesteur annihileront l'intérêt écologique de cette production industrielle d'énergie.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces remarques qui m'amènent à me positionner clairement contre ce projet.

Jacques Dalmont, 06 84 82 91 92

7 chemin de l'escola, Alayrac, 12500 ESPALION

[INTERNET] Observations et questions pour l'enquête publique sur le projet de
méthanisation

Sujet :

Date : Tue, 22 Apr 2025 16:52:06 +0200

De : Jean-Pierre Lemarchand <jp@lemarchand.tel>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour Madame le Commissaire enquêteur,

voici mes observations pour l'enquête publique sur le projet d'unité de méthanisation BIEVER à Bozouls
Cette production dites d'énergie renouvelable (EnR) et la valorisation des déchets sont a priori
positivement perçus. Mais chacun sait que les EnR sont plus ou moins grises. Ici, ce projet me paraît
bien sombre:

Il s'agit bien là d'une installation d'échelle industrielle, aux impacts mal évalués et sous estimés.

L'étude d'impact pour ce projet d'envergure est bâclée, imprécise et la dangerosité pour
l'environnement naturel et humain (voir étude de dangers) est sous évaluée. Pire, cette étude d'impact
communiquée au public dans le cadre de cette enquête, présente plusieurs incohérences et zones
d'ombre.

On peut s'étonner aussi que ce projet d'intérêt privé soit largement financé par l'argent public. Le
citoyen sur cette commune de Bozouls subira donc une double peine, outre qu'il est contribuable des
divers niveaux de collectivités et de l'État, des désagréments paysagers, environnementaux et humains,
avec en prime le bruit et les odeurs.

Le projet va conduire indéniablement à une dégradation des conditions de vie des quartiers proches et
au-delà, jusqu'au centre de Bozouls.

L'ex-ingénieur météo et climatologue que je suis, porte à votre attention les erreurs, insuffisances et
sous-évaluations suivantes dans ce vaste dossier pourtant traité par des experts de bureaux d'étude ;

Le volet climatologie de l'étude d'impact, qualifie en pages 36 à 38 de « vent d'autan, des vents en
provenance du nord-ouest », alors qu'il s'agit bien de vents « chauds » plutôt de Sud-Est. On présente
comme référence (page 322), la rose des vents de Cornus (situé à plus de 70 km au sud de Bozouls),
alors que celle de Rodez-Marcillac eut été plus représentative en dépit d'une période de mesures plus
courte. Ce qui interroge sur la qualité des analyses concernant la dispersion des odeurs, bruits et
pollutions aériennes potentielles générés par le projet.

L'annexe 6 en page 20 et 21, mentionne une pluviométrie locale annuelle « farfelue » de 655mm/an,
alors qu'elle est proche de 900 mm.

L'annexe 14, Etude hydrogéologique de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales
des bassins BV1 et BV2 (pages 22 à 27), mentionne l'utilisation de coefficients de Montana, a et b sujets
à caution : la base des stats dite de 1998 à 2016, présente 7 années de données manquantes de 1998 à
2004. Il eut été plus juste et plus pertinent d'acheter à Météo-France pour quelques dizaines d'euros les
données de 2005 à 2020. Plutôt que de faire du copier-coller malencontreux sur d'autres études
analogues. Dans tous les cas l'ajustement des données à un retour décennal nécessite un échantillon de
mesures d'au moins 20 ans. Aïe, ce n'est pas le cas !

D'autre part, cette méthode des pluies dite de Montana ne devrait être utilisée que pour des
aménagements inférieurs à 1ha (ici des bassins de 2 ha et 1,33 ha)

Enfin , il eut fallu se contenter de faire référence à des postes climato plus proches comme Espalion et
Bertholène qui limiterait l'étude au seul pas de temps de 24h.

Surtout le contexte du Dérèglement et/ou changement Climatique est négligé et mal apprécié !

+ Les périodes de retour multi-décennales sont ainsi en cours de révision, compte tenu des extrêmes météo récents où des records sont battus. L'évènement dit de retour 30 ans passerait à 10 ans. Ce qui invalide entre autres l'utilisation des coefficients de Montana mentionnée ci-dessus.

+ Page 163 : Etude d'impact environnemental :

1. Vulnérabilité remplacer alors « il n'est pas exclu qu'une inondation extrême touche le site », par il est possible qu'une inondation...

+ Page 165: Bilan des aspects négatifs. Pollution du sol, sous-sol et des eaux , IMP4 codé en rouge TRES FORT, mérite de retenir l'attention, ainsi que IMP3 passerait de modéré à TRES FORT, de même que IMP6 (digestats).

Page 171 : l'arrêté du 10/11/2009, « Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes : o 100 % de la capacité du réservoir, o 50% de la capacité totale des réservoirs associés. » N'EST-IL pas déjà obsolète ? (contexte du changement clim)

Question à poser au porteur de projet

- Comment sont pris en compte les aléas climatiques pour assurer l'approvisionnement du projet en Cultures Intermédiaires à valorisation Energétique ?

En page 131, s'il est indiqué que « l'implantation d'infrastructures d'une hauteur de l'ordre de 10 mètres peut modifier localement la circulation des vents, par création d'un obstacle de surface », il est conclu que le projet n'a pas d'impact sur la climatologie locale. Pourtant, la hauteur des installations atteint les 15m . Les habitations à moins d'1 km peuvent être impactées .

Les sources sonores (page 142 et suivantes), ont été mesurées par temps calme. Elles ne tiennent pas compte de la force et de la direction des vents. En conclusion (page 146), l'étude acoustique de l'unité de méthanisation indique qu'elle respectera la réglementation en termes d'impact sonore (hum !), sans pour autant avouer que les riverains seront soumis à davantage de bruit. Car l'étude acoustique n'intègre pas les bruits provoqués par le trafic des camions qui transporteront intrants et digestats et qui affecteront les riverains de toutes les voies (RD 988)

Le tableau de bilan des impacts du projet sur le milieu humain présenté (page 155) sous-estime tous les impacts négatifs, en ne les classant que « faible » à « modéré ».

Comme indiqué et argumenté par les nombreux autres opposants au projet sur cette enquête, je ne détaillerai pas pour alourdir mon propos et vous éviter trop de redondances:

Les impacts paysagers sont délibérément sous-estimés

La voie verte

Alors qu'elle constitue un espace très prisé et attractif pour les Bozoulois de tous âges, les randonneurs, traileurs et VTTistes du département, on peut se demander pourquoi la voie verte n'est brièvement mentionnée qu'en page 106 du dossier.

Les impacts routiers du projet

Le projet sous-évalue le trafic à moins de 20 rotations de camions par jours ouvrés, pour apporter les matières et reprendre le digestat et il conclue à un impact négatif faible. Cette estimation ne semble pas intégrer le trafic nécessaire à l'apport des intrants non agricoles (Bralay). Le transport est évalué en camions pleins, alors que l'annexe 2 page 8, parle de bennes en nombre beaucoup plus important.

Obligations de remise en état du site

En cas de cessation d'activité, la remise en état du site, présentée en Pièce 2/ Demande d'autorisation (page 82 et 83), ainsi que l'avis du maire en annexe 2, prévoit :

la mise en sécurité des cuves, digesteurs et stockage, vidange, inertage et fermeture,

l'évacuation des produits dangereux,

le maintien en bon état de la clôture.

Ces mesures de remise en état sont minimalistes et irrespectueuses pour l'environnement, la nature et les habitants du territoire. On considère le citoyen comme un grand naïf quand on lit (page 83): «Après remise en état le site pourra retrouver son usage initial (activité agricole)».

En définitive, Mme le Commissaire enquêteur, quelque soit votre avis général, je sollicite que vous relayiez les autres questions au porteur du projet :

- Quels sont les engagements du porteur de projet sur le périmètre géographique des apports des effluents d'élevages agricoles ?*
- Dans la mesure où les intrants agricoles ne semblent pas garantis et insuffisants au regard de la capacité du méthaniseur (260T/jour), quels seront et d'où proviendront les différents intrants supplémentaires ?*
- Le bilan carbone du projet intègre-t-il les émissions de GES et consommations d'énergie pour le transport des intrants (effluents agricoles, CIVE, déchets agroalimentaires, biodéchets...) et le transport et l'épandage du digestat ? Ce bilan carbone du projet intègre-t-il l'énergie grise pour la phase de chantier? Quel est la période de retour à la neutralité carbone du projet ?*

Bien à vous, Mme le Commissaire enquêteur

J-Pierre Lemarchand

Participation 110

*[INTERNET] méthaniseur à Bozouls / Enquête
publique*

Sujet :

Date : Tue, 22 Apr 2025 17:12:51 +0200

De : Bernard

B.deCoignac <bernard.bdecoignac@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

à Madame FUERTES, commissaire enquêteur

Madame,

Je vous prie de trouver ci-joint mon avis de spéléologue, avec trois pièces attachées, éléments d'aide à la compréhension.

Vous en souhaitant bonne réception et lecture,

Cordialement,

Bernard Benoit de Coignac (courrier joint)

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet de méthanisation - Bozouls

Date : Tue, 22 Apr 2025 17:05:16 +0000 (UTC)

De : BATUT Seb <sebatut@yahoo.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Madame la commissaire enquêtrice,

Dans le cadre de l'enquête publique, je vous prie de trouver ci-dessous mes observations.

1 - Au vu des intrants nécessaires au bon fonctionnement de l'installation annoncés, il semble impossible que 18 camions (en jours ouvrés) suffisent à l'alimenter et à "redistribuer" les digestats. L'incohérence est prégnante.

2 - La pollution liée à ce trafic sera importante car le nombre d'agriculteurs locaux impliqués dans le projet ne cesse de diminuer : plus de 50 annoncés lors de la première enquête publique et, à priori (car aucun chiffre officiel communiqué), moins de 40 aujourd'hui

3 - Les accès prévus vont dégrader le cadre de vie des bozoulais et des touristes : traversée de la voie verte reliant Bertholène à Espalion, réaménagement de la portion Gavarnac - Aubignac, ces 2 axes étant empruntés quotidiennement par plusieurs dizaines de cyclistes et promeneurs).

De plus la sécurité routière sera un enjeu : ajouter une accès pour des camions sur une portion de ligne droite réduite, sur la route de Gabriac déjà fortement accidentogène, est un non-sens.

4 - la pollution de l'eau est un risque majeur. Comme l'indique l'étude d'impact, une masse d'eau de bonne qualité est présente dans le sous-sol et est très sensible aux pollutions éventuelles du fait de la nature karstique du sol. Or, une unité de méthanisation présente des risques réels de pollution des sols et le projet prévoit en outre un prélèvement de plus de 2000 m³. Ce risque a été insuffisamment étudié alors même que le contexte de changement climatique le rend primordial.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à mes observations, je vous prie d'agréer Madame, mes sincères salutations.

Audrey Batut

Participation 112

Sujet : [INTERNET] Enquête méthanisation

Date : Tue, 22 Apr 2025 19:34:39 +0200

De : manon soriano <manon-soriano@hotmail.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour madame la commissaire enquêtrice

Je vous envoie ce mail suite au projet de méthanisation sur Bozouls. Certaines chose me pose problème
Tout d'abord, habitant bozouls depuis ma naissance et ayant maintenant des enfants nous allons très souvent promener sur la voie verte, c'est un lieux calme, très naturel, sans voiture... Mais avec cet usine j'ai peur que cela gâche le paysage avec les très haute cuves, de plus l'air ne sentira pas bon et la promenade qui de base était vraiment super agréable risque de devenir un lieu à fuir !

Bozouls en général d'ailleurs car les odeurs vont s'étendre jusqu'au centre.

Sans parler des camions incessants qui vont acheminer jusqu'à l'usine et qui va donc détruire notre belle voie verte, rajouter de la circulation dans bozouls et qui va donc être dangereux sur nos petites routes. Sans parler des nuisances sonores que cela va engendrer.

De plus je me pose une question, pourquoi faire une usine de méthanisation alors que toutes celles aux alentours (bien plus petite que celle prévu à bozouls) sont déjà fermés ou en faillite. Investir autant d'argent alors que la plupart ferme, cela me semble peu réfléchi.

Je m'inquiète également pour la pollution de l'air, du sol ainsi que pour la faune et la flore.

Je m'oppose donc à ce projet !

Soriano Manon

Participation 113

[INTERNET] Enquête usine

Sujet : methanisation

Date : Tue, 22 Apr 2025 19:49:49 +0200

De : Jean
Lluis <jeanlluis12340@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la commissaire enquêtrice

Je vous envoie ce mail pour vous faire part de mon désaccord face a ce projet de méthanisation.

En tant que pêcheur je m'inquiète fortement pour la pollution de l'eau de notre petit ruisseau le doudou. c'est une pollution multiple sur l'air, l'eau et également visuelle.

Les odeurs aussi vont forcément impacter tous les bozoulais.

Nous avons un site géologique magnifique et avoir une usine d'une telle ampleur va gâcher la qualité de vie de notre commune.

Je suis donc contre ce projet !

Jean Patrick Lluis

Sujet : [INTERNET] Enquête méthaniseur Bozouls

Date : Tue, 22 Apr 2025 17:59:59 +0000

De : amélie charrière <amly88@live.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis habitante de la commune de Bozouls et je souhaite vous exprimer mon opposition à la création de l'usine de méthanisation, pour plusieurs raisons :

La taille de cette usine n'est-elle pas disproportionnée par rapport au nombre d'agriculteurs sur la commune et aux capacités du territoire ?

En effet, nos agriculteurs sont principalement des éleveurs bovins et ovins, et je doute que les excréments de leurs bêtes suffisent à alimenter les cuves gigantesques prévues. Il est important de rappeler que leurs animaux pâturent au minimum sept mois par an, ce qui limite encore la quantité de matières disponibles.

Nous savons également que l'alimentation de ces cuves repose souvent sur des cultures comme le maïs. Or, il y a très peu de grandes cultures céréalières dans notre région.

Va-t-on demander à nos agriculteurs de cultiver du maïs uniquement pour alimenter cette usine, au détriment de l'alimentation de leurs bêtes ?

Ou alors va-t-on faire venir de la matière d'autres territoires, générant un trafic routier accru, des nuisances sonores, des odeurs et de la pollution ?

L'implantation envisagée, proche des habitations et d'un lieu très fréquenté par les marcheurs et les coureurs, me paraît également très problématique.

Bozouls est en plein développement économique et touristique. Je doute qu'une visite de notre canyon soit aussi agréable avec des odeurs nauséabondes et un trafic important et bruyant.

Enfin, je m'interroge sur la pertinence de l'étude menée : ces "experts" ont-ils vraiment pris en compte l'impact environnemental réel et le bien-être des habitants ?

J'en doute fortement. Et s'ils l'ont fait, qu'ils le prouvent avec transparence !

En vous remerciant de prendre en considération ma contribution, je compte sur vous pour défendre au mieux l'intérêt des habitants et la préservation de notre environnement.

Amélie CHARRIERE

[INTERNET] Enquête publique relative au projet de méthanisation sur la commune de Bozouls

Sujet :

Date : Tue, 22 Apr 2025 20:14:10 +0200

De : Sophie Chéreau <jpschereau@wanadoo.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame,

Je passe beaucoup de temps depuis de nombreuses années dans une maison de famille à proximité du projet d'implantation de l'usine de méthanisation à Bozouls. Je m'oppose à ce projet et je souhaite vous faire part de mes interrogations pour lesquelles je n'ai à ce jour aucunes réponses.

Si je comprends l'enjeu de développer des énergies renouvelables, je reste toutefois préoccupée par plusieurs aspects concrets du projet dont les impacts pourraient être importants pour les habitants et l'environnement local. Ce projet à proximité d'une voie verte et de nombreuses habitations m'interpelle, sans compter l'impact que cela aura sur la faune et la flore ce qui n'est plus à démontrer.

Voici les points sur lesquels je sollicite des éclaircissements :

Qualité des nappes phréatiques sur sols karstiques . Ce projet repose sur un sol karstique, connu pour sa perméabilité et sa sensibilité aux pollutions. Il risque de mettre en danger l'état de nos nappes phréatiques et du Dourdou. Quels dispositifs de surveillance et de sécurisation des infiltrations sont prévus ?

Nuisances olfactives potentielles . Des odeurs liées au stockage ou au traitement des intrants et des digestats sont prouvées, quelles mesures concrètes de prévention sont prévues ? Comment va t'on réduire la diffusion d'odeurs quant on assiste à une augmentation des périodes de vent depuis quelques années ?

Augmentation du trafic routier - Accès au site. Le transport des matières premières et du digestat impliquera une augmentation du trafic de poids lourds. 18 passages ont été estimés ne tenant pas en compte des retours à vide. A t'on des éléments concrets sur le projet de réalisation d'un carrefour sur la RD988. Qui prendra en charge les coûts de sa réalisation et l'entretien des routes à proximité ? A-t-on estimé l'impact de l'augmentation du trafic sur la sécurité et les nuisances sonores ? Comment allons nous circuler à pied ou à vélo sur la voie verte si une route à fort trafic la traversant est créée ?

Origine et volume des intrants. Il semblerait que peu d'agriculteurs locaux adhèrent à ce projet. Est il possible d'en savoir le nombre ? Où allons nous trouver de quoi alimenter l'usine et où disperser le digestat ? Qu'en sera t il au moment de la période d'estive (baisse de production) Quelle sera la nature exacte des matières utilisées dans l'unité de méthanisation ? Seront-elles locales ou importées d'autres territoires ? Dans quelles proportions ?

Impact sur la valeur des biens immobiliers. La proximité d'installations industrielles est reconnue comme un facteur de dépréciation immobilière. Quelles indemnisations sont envisagées pour protéger la valeur du patrimoine des riverains ?

Ces questions visent à permettre une compréhension plus complète du projet et de ses conséquences. Il me paraît essentiel qu'une information transparente soit diffusée aux habitants.

Je m'interroge également sur ce projet lorsque je vois les difficultés auxquelles font face les installations implantées sur le département.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à toutes mes réflexions et vous prie de croire, Madame, à mes sincères salutations.

Sophie Colrat-Chéreau

[INTERNET] enquête publique méthanisation
Bozouls

Sujet :

Date : Tue, 22 Apr 2025 20:15:04 +0200 (CEST)

De : Ludivine DETHIERE <ldethiere@orange.fr>

Répondre à : Ludivine DETHIERE <ldethiere@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour,

Je suis contre le projet de méthanisation sur le site de Bozouls.

Nous allons avoir de la pollution terrestre avec les digestats qui vont polluer nos eaux et nos terres.

La voie verte ne sera plus d'une tranquillité extrême où nous pouvons nous promener nous et nos enfants sans aucun danger de circulation et là se ne sera plus le cas. Les tracteurs et les camions vont envahir Bozouls pour alimenter et vider les cuves de ce méthaniseur. Bozouls va être à fuir. Ce qui est bien dommage car nous voyons notre beau site géologique de plus en plus à la télévision et sur les réseaux sociaux pour faire venir les touristes et leur faire découvrir notre beau pays. Quel dommage. En plus merci pour les odeurs qui va envahir Bozouls et ses alentours.

Pensons aussi à nos logements qui vont perdre de la valeur. Nous allons perdre notre argent alors que les méthaniseurs ne fonctionnent jamais correctement, nous en avons l'exemple sur plusieurs sites en Aveyron. Alors prenons l'exemple et arrêtons ce projet avant qu'il ne soit trop tard.

Veuillez prendre en compte mon avis étant habitant de Bozouls.

Johnny Lalle

Participation 117

[INTERNET] Enquête publique

Sujet :

Date : Tue, 22 Apr 2025 21:07:08 +0200

De : Corinne

CORMOULS <corinne.cormouls@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la Commissaire,

Par ce courrier je vous fais part de mes remarques concernant le projet de la construction de l'usine de méthanisation à Bozouls.

Régulièrement j'emprunte la voie verte pour marcher, ou faire du vélo, ainsi qu'avec ma famille et amis ayant des enfants en bas âge, qui viennent particulièrement à Bozouls, tellement ils apprécient ce lieu pour la nature, la beauté et la sécurité de la voie verte.

Cependant ces promenades ressourçantes seront finies s'il a lieu.

Lorsque j'ai pris connaissance de l'ampleur et l'emplacement du projet, je me suis posée beaucoup de questions

- les projets existant et bien plus petits d'Onet l'Eglise ou même Montbazens, apportent des nuisances olfactives aux riverains

- Pour nourrir ces immenses cuves, et évacuer les digestats, il va falloir bien trop de passages d'engins ou tracteurs sur les lieux, d'où la détérioration des routes et nuisances sonores importante

- Étant annoncé comme un projet écologique, je pense que l'épandage des digestats, les cultures nécessaire pour l'approvisionnement sont à l'inverse de l'écologie.

Je vous remercie, Madame la Commissaire, de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Cordialement

CORMOULS Corinne

Participation 118

[INTERNET] Opposition methanisatiln

Sujet :

Date : Tue, 22 Apr 2025 21:35:45 +0200

De : Yvan

Bouquier <yyvanbouquier@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour,

Je suis contre cette methanisahion, ce projet est beaucoup trop gros, et beaucoup trop polluant.

Il va détruire le paysage, on va abattre des arbres et des haies pour faire le chemin d'accès sur une route déjà accidentogène. Détruire la voie verte, et mettre en danger ses utilisateurs, nos enfants. Ainsi que construire une conduite de gaz, alors que personne ne chauffe au gaz... (et que lorsque nous nous sommes installés à Bozouls, on ne nous a pas proposé de chauffer au gaz...).

Je suis absolument contre ce projet

Bouquier Yvan

Participation 119

Sujet : [INTERNET] Projet unité de méthanisation

Date : Tue, 22 Apr 2025 21:40:56 +0200

De : Catherine

Castanier <cathy.castanier@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour Madame,

Je suis opposée au projet de l'unité de méthanisation car je pense que ce projet est surdimensionné, par conséquent sera un danger pour la faune et la flore, risque de pollution de la nappe phréatique et de l'Alrance et pour finir sera une nuisance pour les habitants de Bozouls :

nuisances olfactives, sonores et visuelles.

Cordialement

C.Castanier

Participation 120

Sujet : [INTERNET] Observation enquête publique projet méthanisation
Bozouls

Date : Tue, 22 Apr 2025 21:41:17 +0200

De : Mael Albouy <albouy.mael@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la Commissaire Enquêteur,

Je vous écris pour vous faire part de mon alignement avec les contestations du projet d'installation d'une usine de méthanisation sur la commune de Bozouls.

En effet, j'ai grandi, de mes 3 ans à mes 18 ans, à 800m du lieu sur lequel l'installation est prévue. J'ai passé bien du temps à profiter de la nature autour de chez moi, dans les champs, les arbres ou encore sur la voie verte. C'est un lieu qui m'est cher, qui fait partie de moi, dans lequel je passe encore du temps et auquel je tiens énormément.

Mon père y vit toujours, j'y reviens régulièrement, et je vais hériter de cette maison.

C'est pourquoi je n'ai absolument pas envie de voir cette zone saccagée pour un projet dit "écologique", mais qui n'est qu'une appellation de façade au vu des conséquences qu'aurait le projet sur son environnement: destruction de plantes, de l'habitat d'animaux, pollution olfactive, visuelle, détérioration des sols.

J'imagine qu'on vous a déjà fait part de ces inconvénients dans les autres plaintes vous étant adressées, mais pour ma part, j'ai étudié la valorisation de déchets (en l'occurrence ici des fumiers) par méthanisation dans mon cursus ingénieur, et je peux rajouter d'autres aspect nocifs non dits par les représentants du projet:

-la totalité du méthane produit ne peut pas être valorisée, et les quantités perdues s'échappent dans la nature, sachant que le CH₄ est un gaz à effet de serre ayant un pouvoir de réchauffement climatique 30 fois plus puissant que celui du CO₂ sur 100 ans

-le procédé, via la fermentation du fumier, va produire de l'ammoniac, engendrant la dissipation de particules fines dans l'air (dangereux pour l'humain, l'OMS affirme que l'ammoniac agricole contribue fortement aux maladies cardiaques et pulmonaires) et l'acidification du milieu naturel

-les digestats contiennent des nitrates, du phosphore, potentiellement des métaux lourds et des micro-organismes pathogènes, donc une fuite peut contaminer des nappes phréatiques ou des cours d'eau (sachant que le projet compte valoriser les digestats en les épandant dans des champs agricoles, grosse blague!!!!)

-pollution déplacée (notion qu'on retrouve dans tous les projets de greenwashing) via les camions transportant le fumier. On crée un projet dépollué en polluant via le transport dans le but de déplacer la pollution sur un autre secteur; ce n'est plus la production qui pollue, donc on peut prôner le projet comme étant vert pour l'image.

On pourrait continuer la liste avec la création de risques d'incendies (le biogaz est inflammable) ou encore la prolifération de pathogènes avec un fumier mal hygiénisé, ce qui est généralement le cas en pratique.

J'espère que mon message contribuera à l'arrêt définitif de ce projet, que je pourrais encore observer des chevreuils en balade, et me laisser bercer par le chant des oiseaux.

Je vous remercie d'avance pour la prise en compte de ce message, et vous adresse mes plus sincères salutations.

Bien cordialement,

Mael Albouy

Participation 121

Sujet : *[INTERNET] contre le projet de la méthanisation*

Date : *Tue, 22 Apr 2025 19:47:36 +0000 (UTC)*

De : *Jean-Claude Martin <martinjean.claude12@yahoo.fr>*

Pour : *pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>*

Je m'appelle isabelle miquel, mon pere a fait construire la maison au lotissement les alots rte de laissac pres de l'usine roziere , y a veçu une partie de ma jeunesse

Je suis totalement opposee au projet de l'usine de methanisation a bozouls

- des risque d'incendies, d'explosion,

-une vraie menace de pollution des sols et d'emission de gaz a tres grand effet de serre

-pollutiion importante

-nuisances sonores de la circulation des tracteurs

-proximites de la ville et des habitations

Ce n'est pas un bon projet pour l'environnement , le village de bozouls agreable a vivre et touristique et la devolorisation de nos biens immobiliers.

-en esperant prendre en consideration les arguments suivants.

Participation 122

[INTERNET] Enquête publique méthanisation
Bozouls

Sujet :

Date : Tue, 22 Apr 2025 21:50:03 +0200 (CEST)

De : Thierry PEGORIER <pegorier.thierry@orange.fr>

Répondre à : Thierry PEGORIER <pegorier.thierry@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Agriculteur et éleveur bovins installé dans le périmètre de collecte, je m'oppose au projet d'installation d'un méthaniseur sur la commune de Bozouls pour les raisons suivantes :

Dégradation de la voirie sur les différentes communes en période hivernale causée par des tonnages particulièrement élevés.

Le rôle de l'agriculture est de nourrir la population et non de produire de l'énergie.

Les cultures pour alimenter le méthaniseur en période estivale vont forcément manquer à l'élevage en cas de sécheresse.

Pourquoi construire un méthaniseur de plus sur le département alors que les autres structures déjà présentes sont toutes à l'arrêt ?

De plus, les surfaces cultivées destinées au méthaniseur bénéficieront elles des aides de la PAC alors qu'il s'agira d'une matière première industrielle ?

Participation 123

Sujet : [INTERNET] enquête methaniseur

Date : Tue, 22 Apr 2025 22:25:37 +0200 (CEST)

De : Mayol

Emilienne <mayol.emilienne@orange.fr>

Répondre à : Mayol

Emilienne <mayol.emilienne@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Membre d'un club de marche nordique ,j'ai eu la surprise de passer sur la voie verte à l'endroit ou il y a des affiches annonçant l'enquête publique !

je tiens à désapprouver ce projet "tueur de la nature "à cause de sa dimension industrielle ;abattre des arbres et des haies ,installer des cuves à méthane ,faire venir des camions et tracteurs ,créer des accès routiers!je trouve tout ça impensable !

Les agriculteurs impliqués accepteraient ils tout cela chez eux ??ont ils déjà vu fonctionner des méthaniseurs ?rentables ?

La sagesse voudrait qu'on reste à un niveau artisanal,moins risqué, moins dangereux pour l'environnement.

il faut PRESERVER LA NATURE CAR NOUS SOMMES LA NATURE

Emilienne Mayol,à Rodez

Participation 124

Sujet : [INTERNET] Observations de l'association Comité Causse Comtal sur l'enquête complémentaire méthanisation Bozouls

Date : Wed, 23 Apr 2025 07:20:05 +0200 (CEST)

De : comite-causse-comtal@laposte.net

Répondre à : comite-causse-comtal@laposte.net

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Association Comité Causse Comtal [Barriac 12340 Bozouls](#) à

Madame la commissaire enquêteuse

Mairie de Bozouls

12340 Bozouls

Madame la commissaire enquêteuse,

L'association agréée Comité Causse Comtal, dont l'objet est de protéger l'environnement et la qualité du cadre de vie des habitants, vous demande de bien vouloir trouver ci-joint ses observations sur le dossier de l'enquête publique complémentaire suivant une demande d'autorisation environnementale, suite à la demande de la société Biévers d'installer une unité de méthanisation commune de Bozouls .

- Enquête publique du 08 avril au 23 avril 2025 -

Une version papier, ainsi qu'une copie à Monsieur le maire de Bozouls, a été été jointe au dossier d'enquête au secrétariat de la mairie de Bozouls le mardi 22 avril 2025. Avec nos meilleurs sentiments de protection de l'environnement et de la qualité du cadre de vie des citoyens.

Pour l'association Comité Causse Comtal, le conseil d'administration collégial.

(voir contribution papier)

Participation 125

[INTERNET] Enquête publique complémentaire méthanisation
Bozouls

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 07:50:02 +0200 (CEST)

De : alain <alain-cantaloube@wanadoo.fr>

Répondre à : alain <alain-cantaloube@wanadoo.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Alain Cantaloube Barriac 12340 Bozouls

à

Madame la commissaire enquêteur

Mairie de Bozouls

Madame la commissaire enquêteur,

Vous voudrez bien avoir l'obligeance de bien vouloir trouver ci-joint les observations portées le 22 avril 2025 à la mairie de Bozouls sur le projet de méthanisation commune de Bozouls . Avec mes bien sincères sentiments Alain Cantaloube Habitant de Barriac commune de Bozouls (courrier joint)

Participation 126

[INTERNET] Enquete Methanisation sur
Bozouls

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 09:03:03 +0200 (CEST)

De : mariion.carel@laposte.net

Répondre à : mariion.carel@laposte.net

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour,

Suite à l'enquête sur la méthanisation, je vous écris pour vous faire part de ma totale opposition au projet de construction de l'usine de méthanisation sur la commune de Bozouls et notamment sur le site où est prévu la construction.

En effet, j'ai grandi dans cette ville et ma mère y habite toujours, cela aura des grosses conséquences sur nos vies et être en présence de risques notamment :

- graves problèmes environnementaux liés au risque accru de pollution des sols, des eaux et de fuites de gaz ;
- risques d'incendie, d'explosion ;
- risques évident de dégagement d'odeurs et d'émission de gaz à effet de serre ;
- nuisances sonores ;
- dévaluation foncière certain des biens immobiliers.

Certes, je ne suis pas une spécialiste sur ces risques mais les risques sont réels et va complètement changer le visage de cette ville, qui est à la fois touristique et une des villes où il fait bon vivre.

Merci de prendre en considération mon avis sur votre enquête,

Marion CAREL

Participation 127

[INTERNET] Projet méthanisation

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 09:11:47 +0200

De : Laura Mangin <laura-mangin@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour,

Je donne un avis défavorable sur le projet de méthanisation sur la commune de Bozouls. Habitante et travaillante sur cette commune et ayant un cheval dans un pré proche de voie verte, je refuse de voir cette jolie commune polluer et perdre cette biodiversité ainsi notre belle voie verte qui propose de belle randonnée et de rencontre.

Cordialement

Laura MANGIN

Participation 128

[INTERNET] Observations pour l'enquête publique complémentaire relative au projet de la SAS BIEVER sur la commune de Bozouls.

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 09:35:32 +0200

De : Christine FRANC <frchristine12@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la commissaire enquêtrice,

Veuillez trouver en PJ ma contribution à l'EPC relative au projet BIEVER sur notre commune.

En vous souhaitant bonne réception, je renouvelle mes remerciements de bien vouloir transmettre à qui de droit tous mes questionnements.

Bien respectueusement,

Christine FRANC (dossier joint)

participation 129

[INTERNET] Observations — Méthanisation à Bozouls

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 10:30:26 +0200

De : Noémie Santos <bonjournnoemiesantos@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame,

Veuillez trouver ci-joint mes observations concernant le projet de méthanisation sur la commune de Bozouls.

En vous remerciant par avance pour votre attention,

Bonne réception.

Noémie Santos (courrier joint)

Participation 130

[INTERNET] Je partage « méthanisation enquête » avec vous

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 10:35:19 +0200 (CEST)

De : Hélène Cowan <helene.cowan@orange.fr>

Répondre à : Hélène Cowan <helene.cowan@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Cordialement

Helene (courrier joint)

Sujet : [INTERNET] Enquête publique

Date : Wed, 23 Apr 2025 11:27:03 +0200

De : Alain
Misrahi <alain.misrahi@wanadoo.fr>

Répondre à : alain.misrahi@wanadoo.fr

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Alors que les porteurs de projet disent défendre le village protéger la beauté, ils nous proposent un immeuble de 5 étages (cuve de 15 mètres de haut diamètre 30 mètres) en plein coeur de village. Ce projet va couper une voie verte (je suis cycliste et je l'ai empruntée plusieurs fois avec des enfants) beaucoup fréquentée.

Plusieurs projets de méthanisation ont été mis en route sur l'Aveyron et aucun ne fonctionne. L'argent public sert-il à assouvir les projets mégalomanes d'un élu. L'élu passera et ce projet restera comme une verrue dans le paysage avec toutes les nuisances qu'il va engendrer.

Ce projet est gigantesque et ne correspond pas à la récolte des boues du bassin autour de Bozouls. Oui aux méthaniseurs à taille humaine ("au cul des vaches") qui utilisent le fumier de la ferme pour alimenter en énergie les batiments de la ferme. Participation 132

Sujet : [INTERNET] Projet de méthanisation
Bozouls

Date : Wed, 23 Apr 2025 11:53:20 +0200

De : roussarie.m@free.fr

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la commissaire enquêteur,
Monsieur le commissaire enquêteur suppléant,

Je suis une fervente admiratrice du patrimoine et de l'Aveyron. Je suis pour la préservation de son paysage, de sa faune, de sa beauté et de son authenticité.

Pourquoi ce projet d'unité de méthanisation de taille démesurée sur la commune de Bozouls ?

Sur le site officiel du Tourisme en Aveyron

Le canyon de Bozouls extraordinaire curiosité géologique, aux dimensions impressionnantes

Ce site géologique unique, dit "Trou de Bozouls", un cirque naturel

Classé Espace Naturel Sensible, le canyon abrite des habitats naturels, une faune et une flore remarquables.

La Méthanisation présente une vraie menace de pollution des sols et d'émission de gaz à très grand effet de serre

Ce projet gigantesque est contraire à la protection de l'environnement, combien de haies vont être détruites?

Ce projet entraînera des conséquences sur la qualité de vie et la santé (Odeurs, bruit, Coûts des dysfonctionnements, fuites ...)

Ce projet ne sera pas profitable aux habitants de la commune, qui en seront réellement les bénéficiaires ? Où vont passer les canalisations de gaz ? quels sont les risques ?

Quelles ont été les témoignages, les comparaisons, les avis des autres communes et habitants ayant installé ce système ? (Montbazens, Sébazac, Ste Genevieve/ Argence St Rome de Tarn)

Il n'y a Aucun Avantage

« Que va-t-il advenir des axes de circulation qui vont recevoir les véhicules à gros tonnages ? Leur entretien ? La circulation ? Quels sont les risques majeurs encourus par l'installation d'une telle structure dans ce secteur, sur ce sol ? Qu'en est-il de la pollution des eaux de sources ? La gêne olfactive ? Invasion de nuisibles ? De la disparition des abeilles et autres lombrics ? Que deviendra cette unité lorsque les acides, les gaz et la corrosion auront fait leurs effets sur une cuve vieillissante ? Non entretenue ? Sans service après-vente convenable ? et de rappeler que « les résidus du procédé de méthanisation sont interdits d'épandage sur les sols pentus, par temps de pluie, de vent et ce n'est qu'après plus de vingt jours après ledit épandage que le bétail peut retrouver sans danger son pré ».

Madame la commissaire enquêteur, Monsieur le commissaire enquêteur suppléant, S'il vous plaît protégez le site de Bozouls et l'Aveyron ne vous engager pas sur ce projet qui engendre des dépenses publiques inutiles et même néfastes.

Ne restez pas insensibles, indifférents à la requête de tous les habitants et ami.e.s de bouzouls et de ces environs, de l'Aveyron.

Madame la commissaire enquêteur, Monsieur le commissaire enquêteur suppléant, merci de votre attention, Cordialement

Muriel ROUSSARIE

roussarie.m@free.fr

Amie des Habitants et de proches de la commune de Bozouls

Participation 133

[INTERNET] Enquête publique projet de méthanisation à Bozouls

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 10:36:37 +0000

De : patricia cuppari <cuppari@hotmail.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Madame la commissaire enquêteur Fuertes,

Je vous adresse cet email pour vous signifier que je suis opposée à l'installation d'une usine de méthanisation sur la commune de Bozouls.

En effet, il est inconcevable d'imaginer de telles infrastructures gigantesques dans la campagne si agréable de Bozouls et de ces environs.

Une usine de méthanisation n'est pas la solution : elle pollue par le déversement de digesta nuisible à l'équilibre de la terre, par la libération de gaz incommodants et peut-être nocifs et les allers et venues de camions pour la fournir en matières organiques sont une aberration en ces temps de respect de l'environnement.

Qui plus est, il y a une volonté avérée de tirer parti économiquement de cette situation. Hors, si nous parlons d'écologie, il me semble qu'il n'est en aucune manière possible de parler de rendement.

Je pense aussi aux jeunes agriculteurs qui ont des difficultés pour acquérir de nouveaux terrains agricoles. Si cette usine s'installe à Bozouls, elle devra être alimentée par des tonnes de matières et si cela ne suffit pas, des terrains à proximité seront achetés à des prix défiant toute concurrence ce qui mettra nos jeunes agriculteurs en péril!

C'est pour tout cela et bien plus encore que je vous adresse ce message car l'avenir de nos enfants ne se résume pas à la production d'énergie par n'importe quel moyen, c'est un accompagnement, une éducation à l'écologie de proximité, aux gestes simples de bon sens qui passent par le respect des hommes et femmes dans leur diversité et celui de la terre dans son fragile équilibre.

Veuillez agréer madame toutes mes respectueuses salutations.

Participation 134

[INTERNET] Réponse à l'enquête publique sur la méthanisation à Bozouls

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 12:56:26 +0200 (CEST)

De : Guillaume Nicole <nicole.guillaume2@orange.fr>

Répondre à : Guillaume Nicole <nicole.guillaume2@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Nicole GUILLAUME

80 Impasse de Carrière Neuve

12190 COUBISOU

Coubisou, le 23 avril 2025

Madame Fuertes, commissaire enquêtrice,

Je vous écris pour participer à l'enquête publique concernant le projet de méthanisation à Bozouls.

Je déclare immédiatement que je suis furieusement opposée à ce projet qui va détruire des hectares de terres agricoles, un beau paysage paisible et champêtre et qui va entraîner des norias de camions bruyants et polluants qui viendront alimenter nuit et jour ces immenses cuves laides et nauséabondes qui défigureront ce site à tout jamais.

Ce projet n'a rien d'écologique comme je l'entends. Oui, nous avons besoin d'énergie mais n'y a-t-il pas d'autres moyens de répondre à nos besoins sans dévaster une zone de campagne et transformer la vie de tous les habitants des alentours en enfer ? Il faudrait organiser des transports en commun pratiques et fréquents pour diminuer le trafic routier, repenser les économies d'énergie rationnellement, diminuer notre consommation de produits industriels, souvent inutiles et dont la production est gourmande en énergie et il faudrait enfin respecter la nature que nous ne cessons de massacrer et de réduire comme peau de chagrin.

Alors que les agriculteurs ont du mal à vivre de leur travail quand les événements internationaux semblent exiger que la France retrouve son indépendance alimentaire, voilà que des exploitations devraient fournir des tonnes et des tonnes matières organiques pour cette méthanisation à grande échelle. Ne serait-il pas plus judicieux de demander aux paysans de nourrir les Français plutôt que d'utiliser leurs terres à cette entreprise monstrueuse ?

Je crains que ce projet ne soit qu'une tentative pour quelques uns de s'enrichir aux dépens de la communauté sans se soucier le moins du monde des destructions et des souffrances qu'ils vont provoquer. D'autant plus que de nombreuses études d'experts prouvent que cette usine ne sera pas vraiment rentable et causera plus de nuisances qu'elle ne fournira d'énergie à un prix abordable. Plusieurs expériences précédentes de méthanisation sur le territoire national s'avèrent, hélas, catastrophiques car extrêmement polluantes et coûteuses.

Madame, j'espère que vous prêterez attention à mes protestations. Je fais confiance aux messages que vous recevrez de scientifiques, d'ingénieurs, et d'experts qui vous démontreront, beaucoup mieux que moi, que ce projet n'est ni écologiquement ni économiquement fiable.

Je vis actuellement à Coubisou, à quelques kilomètres de Bozouls, mais toute ma famille maternelle est bozoulaise. J'ai passé toutes mes vacances à Bozouls jusqu'à ces dernières années, un village et ses alentours auquel je suis viscéralement attachée et où une partie de ma famille vit encore. Ce site unique a déjà été suffisamment défiguré ces dernières années pour qu'on y ajoute encore cette épouvantable installation.

En vous confiant cette enquête publique, de très nombreux aveyronnais fondent tous leurs espoirs sur votre décision et, j'espère que vous saurez nous entendre et nous délivrer de cette angoisse qui nous étreint lorsque pensons à la menace qui plane sur notre environnement si la construction de cette usine est finalement entreprise.

Veuillez agréer, Madame, toutes mes respectueuses salutations,
Nicole GUILLAUME

Participation 135

[INTERNET] Habitant du Hameau de Gavernac

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 10:58:42 +0000

De : Loïc Combes <loic_combes12@hotmail.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr <pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr>

Bonjour,

Je me permets de vous écrire pour vous donner mon désaccord sur le projet de méthanisation à Bozouls.

Je suis propriétaire d'une maison au hameau Gavernac, 12340 Bozouls, depuis bientôt 10ans.

J'ai une vue sur le projet depuis mon terrain, en effet seulement 800 mètres séparent mon habitation principale de ce projet d'envergure.

Les nuisances visuelles, sonores et olfactives depuis chez moi ne sont pas les seules choses que je crains. Nous sommes une famille de 4, avec deux enfants en bas âge, et c'est très régulièrement que nous empruntons la voie verte à partir du chemin de Gavernac. Une à deux fois par semaine, à pied ou à vélo nous nous rendons sur la voie verte en empruntant ce qui va devenir une route d'accès à l'usine de méthanisation.

C'est pourquoi, j'estime que ce projet va nuire à notre cadre de vie, et à la sécurité de mes enfants, pas seulement au notre mais aussi à bien des habitants autour de moi.

Bien cordialement,

Mr Combes Loïc

Participation 136

[INTERNET] Enquete publique metha bozouls

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 13:23:37 +0200

De : Mireille

cordovani <mireillecordovani8@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Je suis contre le projet de methanisation de bozouls. Pas la peine de faire venir des télévisions pour faire de la pub touristique sur bozouls et son environnement ni de faire des tournages de feuilleton.....que bozouls reste bozouls avec ses attraits connus depuis les temps . La modernisation du village avec ses infrastructures '(C Ardabelle , Gymnase.....) sont réussis alors pourquoi tout foutre en l'air avec ce projet qui n'amenera que des désagréments à la population qui est attirée par sa position géographique pour l'emploi et les atouts de bien vivre dans l'aveyron. Développer plutôt les écoles, les crèches ...refaire l'entretien de l'existant (rue.des anciens lotissements). S pourquoi pas une Piscine pour que la population reste sur bozouls l'été....Pas de désagrément supplémentaire donc pas de méthanisation .merci.

Mireille cordova i

Participation 137

[INTERNET] Projet de méthanisation

Sujet : Bozouls

Date : Wed, 23 Apr 2025 14:25:41 +0200

De : Guitou <corinneguitou@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

> Madame la commissaire enquêteur,

> Monsieur le commissaire enquêteur suppléant,

> Je trouve que ce projet de méthanisation est de taille démesurée pour la commune de Bozouls où je viens passer mes vacances d'été. Il ne va pas du tout dans le sens de la protection de l'environnement, de la lutte anti-pollution.

Quant aux habitants des communes avoisinantes, la méthanisation aura de lourdes conséquences sur leur qualité de vie.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération les avis des habitants, des électeurs, en annulant ce projet onéreux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

> Corinne Guitou

Participation 138

[INTERNET] enquête publique Méthaniseur de Bozouls SA

Sujet : BIEVER

Date : Wed, 23 Apr 2025 14:27:51 +0200

De : Claudine Bonhomme <clo.bonhomme@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour

*veuillez trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique BIEVER méthaniseur de Bozouls
Bonne réception Claudine Bonhomme (courrier joint)*

Participation 139

*Sujet : [INTERNET] Observation enquête publique usine de méthanisation
Bozouls
Date : Wed, 23 Apr 2025 14:40:35 +0200 (CEST)
De : caubel gerard <ngcaubel@sfr.fr>
Répondre à : ngcaubel@sfr.fr
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr*

*Bonjour,
Nous nous opposons au projet de méthanisation sur la commune de Bozouls.*

*Trop de nuisances, trop de pollutions au niveau des sols, de l'eau (nappe phréatique), de l'air, du bruit
(trafic de camions) , et de l'environnement.
Restons raisonnables si nous voulons donner à nos enfants et petits-enfants une Terre viable.*

Nicole et Gérard Caubel

Participation 140

*Sujet : [INTERNET] Observations enquête publique sur le projet d'usine de Méthanisation de
Bozouls
Date : Wed, 23 Apr 2025 14:51:02 +0200
De : 88_inondation_blanche@icloud.com
Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr*

*Bonjour,
Je suis une habitante de Bozouls, et j'emprunte la voie verte tous les jours et le weekend avec mes petits
enfants et je m'inquiète d'un tel projet, vous trouverez ci-dessous mes questions concernant le projet
d'usine de Méthanisation sur la commune de Bozouls :*

*- je m'inquiète au sujet des mesures de sécurité qui seront prises pour le franchissement de la voie
verte, jusqu'à présent nous pouvions laisser nos petits enfants partir au loin seuls en vélo sans craindre
qu'ils croisent des camions, au vu de la taille de leur usine et le nombre de camions qui vont faire des va
et vient, le temps de l'insouciance sera terminée et ça ils n'ont pas l'air dans faire état dans leur dossier.
- j'ai regardé avec mes petits moyens ce qu'était une usine de Méthanisation et je vois que finalement
beaucoup de ces usines ont du mal à fonctionner ou ont même complètement fermé. Pourquoi celle de
Bozouls serait différente des autres?!*

*On nous parle à longueur de temps de la nécessité d'être plus écolo et là nous , allons mettre des tours
de béton dans la nature, cela est un peu contradictoire, et en plus n'y a t'il pas un risque de pollution du
sol? Ont-ils prévu quelque chose?*

*Si l'usine venait à fermer comme beaucoup d'autres, finalement on se retrouverait avec comme vue une
usine abandonnée. On ne pourra plus appeler ça la voie verte.*

- et puis pour faire fonctionner cette usine, il faudra de ce que j'ai compris beaucoup de camions qui vont consommer énormément de carburant et finalement polluer pour faire faire de l'écologie, encore une fois cela n'est pas un peu contradictoire ?

En vous remerciant, de bien vouloir prendre en compte mes observations et mon questionnement.

Marie-Odetta LARAVINE

Habitante de Bozouls

Participation 141

Sujet : Enquête publique - Usine de Méthanisation de Bozouls

Date : Wed, 23 Apr 2025 15:03:22 +0200

De : Léon THÉBAULT <leon.thebault@sciencespo.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame la commissaire enquêteure,

Je me permets de vous contacter concernant le projet d'usine de méthanisation Biever sur la commune de Bozouls pour vous faire part de mon opposition à cette installation.

Face à l'urgence climatique nous devons réduire notre consommation d'énergie, car la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. Mais il faut également investir dans les énergies renouvelables, en trouvant le bon équilibre entre les coûts économiques et environnementaux et l'efficacité énergétique. Ainsi, nous aurons besoin d'une dose de méthanisation dans le mix énergétique de demain, mais pas à n'importe quel prix. Je défends une méthanisation à taille humaine, locale, et utile au territoire et à ses habitants. Pour être utile et peu impactante, une unité de méthanisation doit respecter plusieurs conditions :

Être adaptée à la taille des élevages ou du territoire concerné.

A Bozouls, le projet prévu est déconnecté des besoins du territoire : 160 tonnes d'intrants seront nécessaires chaque jour, soit deux fois plus que les recommandations de l'ADEME, l'agence nationale pour la transition écologique. L'installation est surdimensionnée pouvant accueillir bien plus d'intrants qu'annoncés (260 tonnes/jours, ce qui laisse penser que le véritable projet n'est pas celui présenté lors de l'enquête publique.

S'inscrire sans une approche territoriale et locale, construite avec les habitants.

A Bozouls, le projet suscite une forte opposition car les dimensions annoncées sont inadaptées au territoire. Les nombreuses approximations sur le projet et l'étude d'impact ont renforcé la défiance des habitants : hauteur de chaudière à 15m sur le permis de construire contre 8 m dans l'étude ; impact environnemental des routes d'accès non pris en compte; distances parcourues par les intrants et le digestat revues à la hausse; manque de transparence sur le nombre d'exploitations agricoles entrant dans le projet ; rivière souterraine rayée de la carte...

Être d'intérêt général et non spéculatif : regroupe de petites exploitations agricoles, des collectivités, des citoyens, des petites entreprises locales.

A Bozouls, le projet BIEVER (composé de EngieBIOZ et Methacausse) laisse, finalement, peu de place aux agriculteurs qui ne possèdent que 36% des parts de BIEVER. Le groupe Engie sera propriétaire à 40%. Certains agriculteurs se sont d'ailleurs retirés du projet et leur nombre ne semble toujours pas établi.

La distance parcourue par les intrants ne dépasse pas 10 km.

A Bozouls, les intrants viendront d'un rayon de 30 km, voire plus pour les déchets verts et les biodéchets de l'industrie agroalimentaires non prévus au départ. Le digestat sera distribué dans un rayon de plus de 40 km.

Ne concurrence pas la production agricole alimentaire: pas de culture dédiée à la méthanisation. A Bozouls, le projet prévoit d'utiliser des produits agricoles issus de cultures intermédiaires qui ne peuvent être suffisantes ni sur le causse Comtal ni en Aveyron et seront importées des départements voisins. Entre le premier projet agricole et le projet industriel présenté aujourd'hui, la part des productions agricoles utilisées a été multiplié par 4. Des champs seront cultivés pour produire du biogaz.

Ne légitime pas l'agriculture intensive et encourage les pratiques vertueuses (réduction des engrais chimiques et des énergies fossiles).

A Bozouls, la dimension industrielle du projet n'est plus à démontrer. Afin de produire les 260 tonnes d'intrants nécessaires chaque jour, l'usine encouragera l'agriculture intensive et aura recours aux sous-produits de l'agro-industrie. D'autant qu'elle sera mise en concurrence avec les usines de méthanisation d'Argence en Aubrac, Montbazens ou St Rome de Tarn.

Prendre en compte son environnement (ressource en eau, biodiversité, voisinage...)

A Bozouls, le projet présente un risque majeur pour la ressource en eau. Un forage sera réalisé afin de pomper plus de 2200 m³ d'eau par an, alors même que la ressource en eau est déjà très fragile en période estivale. Le projet prévoit également d'utiliser 2000m³ d'eau de pluie par an, ce qui rendra nécessaires des prélèvements supplémentaires dans la nappe phréatique durant les années de sécheresse. D'autre part, qui dit usine, dit potentiel accident industriel, comme on le voit dans plusieurs usines de ce type un peu partout en France. Ce serait une véritable catastrophe sur un milieu karstique comme le Causse Comtal, véritable château d'eau de l'Aveyron aux nombreuses résurgences et où s'alimente la commune de Muret le Château. Les impacts environnementaux, humains et paysagers, la qualité de l'air, la voie verte interrompue par l'accès aux camions ont été négligés.

Gérer durablement le digestat issu de la production de biogaz.

Sur le Causse Comtal, il serait dangereux d'épandre autant de digestat alors que nous sommes sur un milieu karstique, car il s'infiltrera immédiatement dans les eaux souterraines créant une pollution régulière.

En résumé, le projet de méthanisation industrielle à Bozouls est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Compte tenu des nombreuses limites évoquées, ce projet présenterait une efficacité énergétique et climatique limitée. Il se trouverait en concurrence avec les autres usines de méthanisation pour s'approvisionner en intrants mettant en péril son équilibre économique et son fonctionnement. Il est déconnecté de son territoire, ne servant ni les agriculteurs ni les Aveyronnais. Nous ne sommes plus dans un projet agricole d'avenir et de territoire, nous sommes dans un projet industriel à rebours des enjeux du 21^e siècle.

Je vous prie d'agréer, Madame la commissaire enquêteure, mes salutations distinguées.

Léon Thébault-Maviel

Habitant de la 1^{ère} circonscription de l'Aveyron

Participation 142

*Sujet : [INTERNET] Enquête utilité publique méthaniseur
Bozouls*

Date : Wed, 23 Apr 2025 15:17:45 +0200

De : Guy Albert <albert.guy.ga@gmail.com>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Ci-joint la réponse à l'enquête d'utilité publique complémentaire concernant le projet de méthaniseur de Bozouls.

Participation 143

[INTERNET] observation

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 15:31:58 +0200 (CEST)

De : laurent.bimbault <laurent.bimbault@wanadoo.fr>

Répondre à : laurent.bimbault <laurent.bimbault@wanadoo.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Voici ma contribution en quelques mots :

Ce projet surdimensionné d'usine de méthanisation, au vu des conditions agro-économiques spécifiques de notre territoire (pourcentage de sols arables, pluviométrie, caractéristiques du climat hivernal, conduite d'élevage avec transhumance ...) est une aberration économique et écologique. Il créera en particulier un risque sur la contamination de ressources d'eau potable inacceptable.

Je fais remarqué aussi qu'une enquête publique présenté aux citoyens devrait être vulgarisée de manière à être compréhensible par tous et non par quelques spécialistes. Ce n'est clairement pas le cas de celle de ce projet de méthaniseur à Bozouls.

Laurent Bimbault

Participation 144

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Contribution à l'enquête publique relative au projet de méthanisation sur la commune de Bozouls

Date : Wed, 23 Apr 2025 15:41:45 +0200 (CEST)

De : Michèle <anvassal@wanadoo.fr>

Répondre à : Michèle <anvassal@wanadoo.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame Catherine Fuertes

Commissaire enquêtrice,

Quand j'y suis arrivée en 2004, Bozouls était un bourg reconnu pour ses industries et son ancienne voie ferrée sur laquelle on pouvait, en toute sécurité, pratiquer marche, vélo, course, promenade équestre.

Depuis quelques années, Bozouls ajoute à sa panoplie attractive le tourisme avec la valorisation de son site géologique remarquable et ses paysages caussenards.

Le tissu associatif est dense, permettant à chacun de trouver sa place. C'est un endroit où il fait bon vivre.

Le projet de cette gigantesque unité de méthanisation va apporter une forte intensification du trafic de gros engins routiers avec son lot de nuisances et de dangers. Charge à la collectivité d'aménager et d'entretenir les routes ? Elle va apporter également ses odeurs et sa pollution. Les retours d'expérience des grosses unités déjà implantées en Aveyron sont significatifs et alarmants. Les vents se moquent bien des zones tampon, même patrimoniales ! Ce ne sont pas seulement les lotissements proches qui seront impactés mais l'ensemble de l'agglomération bozoulaise. Il n'y a que le nuage de Tchernobyl qui connaissait les frontières ! Je ne peux imaginer que Bozouls devienne à l'avenir une ville connue et reconnue pour ses odeurs et ses pollutions.

Je n'ai pas su trouver dans la réponse de Biever de mise en perspective des bénéfices et des nuisances produits par un si grand projet.

Quelle sera la part des financements publics et privés en cas de problème de production ?

Ce projet prend-il en compte le devenir de cette structure à la fin de son exploitation ? Friche industrielle ou remise en état initial (autant que faire se peut) des lieux d'implantation ?

L'intérêt des seules parties prenantes du projet Métha Causse Territoire justifie-t-il de faire prendre autant de risques écologiques, économiques et environnementaux à l'ensemble de la communauté bozoulaise et de ses visiteurs ?

Parce que je tiens à la qualité de vie à Bozouls, je suis opposée au projet de construction de ce type d'unité de méthanisation.

Michèle Vassal

Habitante de Bozouls

Participation 145

[INTERNET] Projet de méthanisation
Bozouls

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 15:42:23 +0200 (CEST)

De : Ghislaine
CARAYOL <bgcarayol@orange.fr>

Répondre à : Ghislaine
CARAYOL <bgcarayol@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Bonjour,

Au vu des études réalisées, au vu des arguments posés par l'association Bozouls Comtal Citoyens, auxquels j'adhère complètement, je vous informe de mon opposition à ce projet.

Quelle écologie attendre de cette usine de méthanisation alors que son fonctionnement va entraîner des problèmes de tous ordres (santé, risques de pollution, destruction de notre territoire rural, circulation intensifiée avec tous les inconvénients connus...)??

Finançons avec l'argent public des projets vraiment verts, et non pas des projets polluants comme celui-là.

Bien cordialement.

Ghislaine Carayol

Participation 146

[INTERNET] Enquête publique projet de Méthanisation
Bozouls

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 16:21:31 +0200 (CEST)

De : annie.rouzaud@laposte.net

Répondre à : annie.rouzaud@laposte.net

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours concernant le projet de méthanisation sur la commune de Bozouls, je souhaite exprimer mon avis défavorable à sa réalisation pour les raisons suivantes :

- projet largement surdimensionné pour notre territoire : nos agriculteurs doivent nourrir les habitants et non alimenter une usine !,
- risques de nuisances évidentes (olfactives, augmentation considérable du trafic routier, baisse de l'affluence touristique, baisse de l'immobilier...) pour les bozoulois,
- risque de pollution de la nappe phréatique...

Cordialement,

Annie Rouzaud

[INTERNET] Enquête publique - Projet d'usine de méthanisation à
BOZOULS

Sujet :

Date : Wed, 23 Apr 2025 16:41:45 +0200 (CEST)

De : Jacques FRANCOIS <mcmj.francois@orange.fr>

Répondre à : Jacques FRANCOIS <mcmj.francois@orange.fr>

Pour : pref-enquete-biever@aveyron.gouv.fr

à l'attention de Mme Catherine FUERTES, Commissaire enquêteur

Je vous prie de trouver ci-jointe, ma réponse à l'enquête publique citée en objet

Bonne réception

Bien à vous,

Enquête publique du mardi 8 avril 2025 au mercredi 23 avril 2025

Projet d'usine de méthanisation à BOZOULS

Le dimensionnement de ce projet nécessite de gros travaux, des dépenses et des dérangements importants de la nature des sols et de la biodiversité et donc des nuisances exorbitantes pour satisfaire « son appétit ».

Le principe de la méthanisation qui consiste à utiliser des déchets existants pour fabriquer du gaz ou de l'électricité, est a priori vertueux, mais PEU RENTABLE.

La rentabilité d'une installation de méthanisation tient à sa taille (à la maille de nombreuses fermes et sur un rayon de plusieurs dizaines de kms) et nécessite donc de créer des déchets en quantité (des intrants) en utilisant de grandes surfaces de terres cultivables. Il faut donc envisager de gros moyens de transport avec les inconvénients que l'on connaît.

Après le processus de méthanisation, l'installation rejette des digestats en grande quantité également. Ces digestats constitueraient un engrais utilisable mais là aussi sur un rayon de plusieurs dizaines de kms avec les mêmes inconvénients de transport que pour amener les intrants.

Du coup, le principe même de la méthanisation ainsi « manipulé », en perd ses vertus écologiques.

Il reste encore beaucoup de doutes sur les conséquences néfastes pour l'environnement (odeurs, pollution de l'air et de l'eau, composition et utilisation vertueuse des digestats). Travaux très coûteux (argent public) pour l'aménagement des accès et proximité immédiate avec l'habitat bozoulais.

Quelques exemples de telles installations ont échoué et laissent ensuite en l'état, une friche industrielle.

En cas d'échec de l'opération, les entreprises intéressées par ce business se sont-elles engagées à remettre dans son état d'origine, l'environnement et les paysages actuels ? Se sont-elles engagées à rembourser l'argent public dépensé pour l'occasion ?

Devant de tels risques et incertitudes, je me prononce CONTRE ce projet de méthanisation ainsi dimensionné.

Bozouls, le 23 avril 2025

Jacques FRANCOIS

Jacques FRANÇOIS

[4, ruelle du Noyer](#)

[12340 - BOZOULS](#)

5.4 Contributions par courrier

Le 9 avril 2025 -

1- Mr Daniel Cransac 14 chemin des genevriers 12340 Bozouls est **opposé** au projet de méthanisation pour les raisons suivantes :

- * site polluant situé trop près du village
- * destructions des haies
- * qui va payer les frais du chemin d'accès ?
- * altération de la voie verte
- * pollution due au trafic routier
- * pollution des eaux : l'usine sera au-dessus de l'Alrance rivière souterraine qui se jette dans le Trou de Bozouls
- * inutilité de cette usine : les vaches restent aux prés toute l'année donc il faudra cultiver des cives pour l'alimenter
- * Bozouls a une vocation touristique et non pas industrielle

Le 10 avril 2025

2- Mr Serge Dondrille Grioudas 12630 Montrozier est **opposé** au projet pour les raisons suivantes :

- * projet surdimensionné qui ne pourra pas être alimenté par des intrants locaux (il faudra cultiver toujours plus pour l'alimenter ou faire appel à des apports extérieurs qui seront transportés par camion
- * le digestat qui sera épandu sur les terres agricoles contient des contaminants organiques qui vont s'infiltrer dans le sol calcaire et polluer les nappes phréatiques et les cours d'eau
- * ce projet n'est motivé que par des considérations économiques et c'est une ineptie quant à la lutte contre le réchauffement climatique (GAS, pollution des sols et de l'eau)
- * ce projet va jeter un discrédit sur un si beau village qui bénéficie d'un développement harmonieux

3- Mr Daniel Gasq 5 impasse le Calzié 12430 Bozouls est **opposé** à ce projet surdimensionné.

- * Il a une maison à 600 m du site qui sera dévaluée.
- * Le projet coupe la voie verte et c'est inconcevable
- * 80 agriculteurs partant en 2022, plus que 40 en 2025.
- * où vont-ils trouver la matière première ? Les vaches sont à l'estive 6 mois, 3 mois dehors et 3 mois à l'étable (à Onet l'Eglise ils vont chercher des intrants dans les Bouches du Rhône)
- * pollution olfactive : il s'est rendu sur le site de Gramat (46) et ça ne sent pas le fumier mais le GAZ

- * ce sera un échec financier comme pour Ste Geneviève ou Montbazenc (même projet)
- * les chiffres annoncés par BIEVERT sont faux. Pour traiter 60000 tonnes sur 220 jours ouvrés c'est égal à 273 T/jour soit 22 camions de 12T pour l'aller et pareil pour le retour et autant pour le digestat. Pour Mr Gasq ce sera 80 passages journaliers et non pas 15 ou 18. Combien ces camions représentent-ils pour le bilan carbone ?
- * pour alimenter l'usine il faudra produire de la matière verte, du maïs, de la paille....Que restera-t-il pour nourrir nos enfants ?

Mr Gasq avoue que les habitants de Bozouls ainsi que la municipalité (qui a prévu une zone Métha dans son PLU) étaient ignorants au moment de la présentation de ce projet.

Dorénavant, leur analyse leur permet de donner les raisons de leur **opposition** à ce projet.

4- Mr et Mme Daniel et Catherine Cabrolier sont **opposés** au projet qui leur paraît être une aberration pour diverses raisons :

- * projet surdimensionné, pollutions en tout genre : odeurs, bruits, pollution de l'eau et de l'air
- * les animaux ne pourront pas fournir assez d'intrants (estive, animaux au près). Faudra t-il envisager des élevages intensifs pour faire face à la demande de ce monstre ?
- * BIEVER est très vague quant au nombre des agriculteurs participant
- * de quoi sera précisément composé le digestat ? De boues d'épuration ?

Mr et Mme Cabrolier ne sont pas opposés à l'idée d'une petite unité de méthanisation mais ils estiment qu'un projet d'une telle ampleur dans le magnifique site de Bozouls n'a pas du tout sa place ici.

Le 14 avril 2025

5- Mme Sylvie Irles 18 rue de la Fontaine 12340 Bozouls est **totalelement défavorable** au projet de l'usine de méthanisation pour plusieurs raisons :

- * Projet surdimensionné
- * pollution de la vie quotidienne (odeurs, bruits, dégradation de la qualité de l'air)
- * pollution et mise en péril des cours d'eau
- * risques pour les habitants (émanation toxiques éventuelles)
- * risques d'incendies et d'explosions
- * projet anti touristique : atteinte à la voie verte
- * chute de l'immobilier
- * aberration agricole qui obligera les agriculteurs à alimenter l'usine au détriment de l'élevage

6- Mr Pierre Irles 18 rue de la Fontaine 12340 Bozouls rejoint son épouse dans l'**opposition** à ce projet pour les mêmes raisons. Il propose au propriétaire à l'origine de ce projet de construire sa propre méthanisation à Coudournac à une échelle raisonnable avec 5 ou 6 agriculteurs voisins. **Mais pas ce projet surdimensionné....**

Mr Dominique Albouy se pose beaucoup de questions sur ce projet de méthanisation. Il habite dans un quartier à 800 m du lieu retenu et s'inquiète :

- * des éventuelles odeurs
- * de la voie d'accès
- * des mesures envisagées pour permettre aux usagers de la voie verte de l'emprunter sans danger
- * des éventuelles pollutions occasionnées par cette usine
- * de la perte de valeur de l'immobilier
- * de la provenance des intrants (dans le département ? hors du département ?)

Il conclut en mettant en doute la justification d'un projet aussi grand.

Le 15 avril 2025

7- Mme Christine Cransac lotissement Laspeyrières 12340 Rodelle ne réside pas sur la commune de Bozouls mais se promène très souvent sur la voie verte. Elle est **contre** le méga projet de méthanisation de Bozouls pour les raisons suivantes :

- * le méthane est un puissant gaz à effet de serre
- * les risques de pollutions sont importants (usine trop proche des habitations, résurgence de l'Alrance au droit du projet)
- * risques d'accélération de la perte de la biodiversité (création accès, destruction des haies, pollution sonore, visuelle, olfactive, atteintes à la voie verte)
- * pollution due au trafic routier
- * non-respect de la loi Climat et Résilience qui vise à limiter la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés, risque de contentieux par rapport à l'utilisation de l'argent public pour des intérêts privés.
- * agro-industrie : les cultivateurs vont être obligés de cultiver pour alimenter l'usine au détriment des animaux
- * impact touristique : la mairie a favorisé jusqu'à présent la vocation touristique du joli petit village de Bozouls. La mairie veut miser maintenant sur le tourisme industriel et pollueur ?

8- Mme Elisabeth Henon, habite à 800 m du site d'implantation de l'unité de méthanisation. Elle est **défavorable** au projet.

Le projet avait été présenté, au début, comme vertueux afin de récupérer les déchets verts et les déchets agricoles avec un « bon » bilan carbone. Le projet retenu, au final est énorme et va générer trop d'impacts sur l'environnement ainsi que sur la vie des habitants (pollution sonore, olfactive). Les agriculteurs vont cultiver pour alimenter l'usine au détriment des animaux. On n'est plus du tout dans la seule récupération de déchets. Ce projet est **inenviable afin de protéger ce petit coin de paradis**.

9- Mr Guillaume Gasq 2 rue des Buis 12340 Bozouls vit avec sa famille à 600 m du site d'implantation du méthaniseur. Il est **défavorable** au projet pour les raisons suivantes :

- * nuisances de toutes sortes (odeurs, bruit, fuite de gaz, trafic routier)

- * le nombre d'agriculteur baisse d'année en année et dans 10 ans, 80% d'entre eux seront partis à la retraite. Qui pourra alors alimenter cette usine énorme ?
- * notre région manque de plus en plus d'eau. Il sera impossible de cultiver des intrants.
- * deux méthaniseurs en Aveyron sont en mauvais état de fonctionnement. Ils sont obligés de faire venir des entrants de très loin. Pourquoi tenter à nouveau l'expérience ?
- * **Ce projet est une ineptie et ne doit pas voir le jour.**

Le 17 avril 2025

10- MR René Cayzac 4 rue de la Melière 12340 Bozouls est **défavorable** au projet de méthanisation pour les raisons suivantes :

- * nuisances (odeur, bruit, trafic routier)
- * détérioration de la voie verte
- * unité surdimensionnée
- * financement d'une exploitation privée avec de l'argent public.
- * dévalorisation immobilière
- * atteinte à l'environnement (arrachage de hies d'arbres...)
- * échecs des autre méthaniseurs du département.

11- Mme Jeannine Cayzac 6 chemin de la Mélière 12340 Bozoulsest **défavorable** au futur projet.

Sa maison située à 750 mètres du site retenu pour le projet, va perdre de sa valeur.

Ce projet va monopoliser 3.5 ha de terres qui pourraient être cultivés.

Elle emprunte très souvent la voie verte avec ses petits-enfants et déplore le trafic routier qui va bouleverser sa vie et présenter des dangers pour les promeneurs.

Elle estime, au final, que cette « méga » usine est néfaste pour tous les habitants de Bozouls.

12- Mr Jean-Paul Cabanetti Gillorgues 12340 Bozouls, **opposé** au projet, il a joint 2 analyses sur les CIVE et les affluents d'élevage afin de démontrer que l'étude d'impact présente des données erronées.

* 4000 t de CIVE participeront à l'approvisionnement en matières premières du méthaniseur. Est-ce que les 52 adhérents seront dans la capacité de les produire ? Selon des essais qui ont été réalisés soit en Bourgogne, soit à Calmont (12) dans des conditions de climat similaires à la région de Bozouls, afin d'obtenir un rendement correspondant aux besoins de l'usine, chaque agriculteur devra consacrer au moins 5 ha par exploitation à la culture de ces CIVE. Les élevages, du fait des sécheresses, souffrent depuis plusieurs années d'un déficit fourrager qui est comblé par des achats de paille et de foin, souvent hors département. Les cultures de CIVE pourraient être un excellent apport fourrager diminuant voire supprimant les achats extérieurs. La culture des CIVE a donc un impact important sur l'économie des exploitations et **ce point n'a pas été pris en compte par le porteur de projet.**

* les effluents d'élevage : 45528 tonnes/an d'effluents d'élevage seront apportés.

Un gros bovin produit en moyenne 15 à 17 t de fumier /an. Dans la région de Bozouls, les animaux passent 4 ou 5 mois à l'étable, seul moment où le fumier peut être récolté.

On peut retenir, dans ces conditions, une production annuelle de 5.6 à 7.1 t maximum par UGB (unité de gros bétail). Pour produire 45528 tonnes par an, il faudrait que chaque adhérent ait un troupeau de 123 à 162 UGB. Hors la moyenne des troupeaux de la région agricole de l'Aubrac Aveyronnais est de 65 UGB par exploitation.

Conclusion : le nombre d'UGB par exploitation est largement sur estimé et le tonnage projeté dans l'étude n'est pas réaliste.

A noter également que le nombre d'agriculteurs qui fourniront des effluents est passé de 58 à 49. **Les chiffres avancés auront encore plus de mal à être respectés**

13- Mr Claude Ladrech est totalement **opposé au projet de méthanisation** pour les raisons suivantes :

- * nuisances (odeurs, bruit, circulation, pollution, dénaturation du paysage et de la faune)
- * les échecs des autres méthanisations de l'Aveyron prouvent que les grosses structures ne sont pas viables

Mr Ladrech pose aussi plusieurs questions :

- * Pourquoi construire cette usine sur une nappe phréatique aux risques de polluer l'Alrance et le Dourdou ?
- * Est-ce que la grande dangerosité du carrefour route de Gabriac a été prise en compte ?
- * Pourquoi ne pas édifier cette usine aux alentours de Coudournac puisque la route existe déjà (carrefour Gabriac-Coudournac jusqu'au carrefour Biounac) ?

14- Mme Bernadette Gimalac est **opposée** à la réalisation du projet de méthanisation en raison de plusieurs points qui l'inquiète :

- * l'influence néfaste que ce projet aura sur l'attractivité touristique de Bozouls
- * les nuisances engendrées (sonores, olfactives, visuelles)
- * risque de pollution des sols
- * augmentation du trafic routier
- * impacts sur la voie verte et dangerosité accrue pour les utilisateurs

Mme Gimalac se pose également des questions :

- * Comment vont être sécurisés les carrefours avec la voie verte et avec la RN 988 ?
- * Qui va financer ces aménagements ainsi que la route d'accès et son entretien ?
- * Pourquoi lancer un tel projet alors que tous les autres sont en souffrance dans le département ?

Elle conclut en constatant que les quantités énoncées d'intrants (60000t/an) paraissent totalement démesurées pour un projet territorial. Il faudra vraisemblablement faire appel à des intrants venus de beaucoup plus loin (les animaux sont à l'estive 8 à 9 mois par an).

Ce gaz sera-t-il vraiment VERT avec tous ces transports d'intrants ou de digestat ?

15- Mme Bancarel 12340 Bozouls est fermement **opposée** au projet de méthanisation, non pas agricole comme on lui a présenté au départ, mais bien industriel de par son énormité.

Une petite méthanisation réunissant quelques agriculteurs serait possible car elle garderait sa particularité « locale ». Le projet présenté va à l'encontre d'une agriculture respectueuse de l'environnement et engendrera : l'artificialisation des sols, destruction des haies, voie verte en danger, augmentation considérable du trafic, risque de pollution de l'air et de l'eau. A terme, pour récolter suffisamment d'intrants, les agriculteurs seront obligés de faire appel à un élevage en stabulation ce qui va à l'encontre du mode de vie et de travail de notre région.

16- Mme Cransac 14 chemin des Genevriers 12340 Bozouls : voir contribution n°2 de la permanence du 8/4 et contribution sur registre n°3

17- Mr et Mme Kenneth et Hélène Cowan 22 rue de la Fontaine 12340 Bozouls sont **opposés** au projet de méthanisation. Ils précisent que le modeste projet qui leur a été présenté il y a 14 ans (et pour lequel tout le monde était d'accord) est devenu une usine surdimensionnée qui est inacceptable pour plusieurs raisons :

- * risque de pollution de l'Alrance et du Dourdou qui se trouvent au droit du projet
- * 75% des intrants sont des fumiers et lisiers bovins (peu méthanogènes) Les autres 25% comprennent des CIVE, des tontes de pelouse et déchets agroalimentaires qui ne pourront pas être fournis par les agriculteurs de Bozouls et qu'il faudra aller chercher beaucoup plus loin
- * l'utilisation des digestats est de plus en plus contestée notamment sur les sols karstiques, infiltrants et fragiles
- * Sas Biever annonce 18 véhicules par jour pour apporter les intrants + les retours à vide + l'évacuation des digestats soit 70 véhicules de 10-20 tonnes /jour ouvré (un véhicule toutes les 5 à 10 mn). Ce trafic implique une augmentation de CO2 dans l'air, des nuisances sonores, une détérioration des chemins ruraux et une insécurité routière.

18- Mr et Mme Albert et Odile Bruguière Viaméjeane 12340 Bozouls sont **opposés** au projet d'une unité de méthanisation à Bozouls pour les raisons suivantes :

- * trafic intense pas seulement de camions mais aussi de gros tracteurs qui représentent un danger pour les usagers de la route
- * baisse de la valeur des biens immobiliers
- * les conditions territoriales ne correspondent pas au projet envisagé : les périodes hivernages sont de plus en plus courtes et il y aura donc de moins en moins de fumier. Les périodes de sécheresse sont de plus en plus fréquentes ce qui va encore limiter les stocks de foin et d'ensilage. Les agriculteurs ne pourront pas nourrir correctement leurs animaux et amener en plus de « l'herbe fraîche et du seigle » au méthaniseur.
- * la vocation de l'agriculture est de nourrir la population pas de faire du gaz.

19- Mme Patricia Fournerie 2 rue des muriers 12340 Bozouls **est opposée** au projet de méthanisation qui pour elle, n'a rien d'écologique : un flux de tracteurs, des nuisances olfactives, un épandage de digestat néfaste aux vers de terre, un risque de pollution des nappes

phréatiques, des nuisances pour les animaux présents sur le site, un mauvais impact sur le village qui va voir son tourisme régresser, une disparition à terme de l'élevage puisque les agriculteurs vont se tourner vers la production de végétaux pour alimenter l'usine et une dévalorisation de l'immobilier.

20- Le petit Léandro Bouquier nous fait part de **ses craintes** quant au projet de méthanisation :

- * la voie verte sera détruite
- * il a peur de tomber malade à cause de la pollution
- * le paysage sera dénaturé
- * il a peur de se faire écraser par un camion ou un tracteur
- * il ne pourra plus jouer dehors avec son petit frère à cause de l'odeur.

21- Mr Pascal Parent est **opposé** à l'unité de méthanisation pour les causes suivantes :

- * projet complètement démesuré
- * pollutions de l'air, de l'eau par infiltration
- * pollution de l'environnement pour la voie verte
- * empreinte carbone négative en raison du trafic routier
- * une dévaluation des biens immobiliers.

Il cite de nombreux exemples de problèmes survenus sur d'autres sites (explosions, incendie, intoxication)

22- Mme Christine Parent est aussi **opposée** au projet de méthanisation pour les mêmes raisons que son mari

23- Mr Jean-Michel Fric 3 impasse des tuyas 12340 Bozouls : voir contribution registre papier n°13 de la permanence du 17/04

24- Mme Yvette Fric 3 impasse des tuyats 12340 Bozouls : voir contribution n°13 registre papier de la permanence du 17/04

25- Les habitants du quartier du Calzié sont **opposés** au projet de méthanisation : voir n°7 de la permanence du 17/04 et n°12 du registre papier

26- Mr Bernard Petit est **opposé** au projet de méthanisation : voir sa contribution n°8 de la permanence du 17/04

27- Mme Françoise Petit est **opposée** à ce projet pour les raisons suivantes :

- * dépréciation de la valeur des biens immobiliers
- * impacts sur l'eau, l'air, le sol, le paysage, la santé, la diversité, le patrimoine et la voie verte

- * risques d'explosion, incendies, intoxications, anoxie (voir exemple Châteaulin où le méthaniseur a pollué un cours d'eau à l'ammoniaque privant d'eau potable 180000 personnes pendant plusieurs jours)
- * accaparement des terres agricoles
- * coût de l'opération financée par de l'argent public

28- Association Bozouls Comtal Citoyens 6 rue de la Melière 12340 Bozouls a déposé un mémoire récapitulatif de ses observations (15 pages) afin d'appuyer son **opposition** au projet de méthanisation : (voir contributions n°1 permanence du 8/04, n°1 registre papier, courrier du 18/04)

Dans un premier temps l'association liste les pièces et informations manquantes du dossier fourni pour l'enquête complémentaire :

- Résumé non technique
- Lettre de demande et présentation du projet
- Plan d'épandage de secours
- Etude des dangers
- Cartes et plans du projet
- Arrêté préfectoral des 18/07/2023 portant autorisations d'exploiter l'unité de méthanisation
- Coûts et plans de financement
- Production d'énergie : les objectifs ne sont pas clairs

1 -Voie d'accès, trafic induit et nuisances :

L'association conteste l'estimation du nombre de véhicules qui seront nécessaires pour alimenter l'usine (le matériel utilisé n'est pas mentionné).

Quel sera le type et le tonnage des véhicules utilisés ?

Quel est le plan de financement de l'accès ?

L'impact de l'aménagement du carrefour de la voie d'accès et de la RD 988 n'est pas du tout étudié ni comptabilisé (haut niveau de dangerosité en raison de la forte pente en bout de chemin, à la sortie sur la départementale pente de 11%).

La modification du chemin d'accès au site ne prévoit rien pour les autres usagers du chemin (cavaliers, marcheurs, cyclistes) alors que ce chemin est classé chemin de randonnée PDIPR.

En raison de l'intensité du trafic, la création de cette voie d'accès devra prévoir un système de traitement des eaux pluviales pour la durabilité de la structure et la protection de l'environnement (polluants des eaux de ruissellement des routes)

2- Arrachage des haies : les impacts seront écologiques, hydrologiques et érosifs, climatiques, agronomiques, paysagers et patrimoniaux.

L'association veut savoir le linéaire exact de haies arrachées, le linéaire et la localisation des haies replantées et l'origine des essences qui seront replantées.

3- Voie verte, axe d'intérêt départemental :

L'attractivité est fortement minimisée par le porteur de projet. Pourquoi n'a-t-il pas évalué le nombre quotidien et annuel des usagers de la voie verte ?

Rien n'est prévu pour assurer la sécurité des usagers à la traversée de la voie verte, hormis la pose d'une signalétique.

4- Raccordement au réseau de gaz :

Le porteur de projet peut-il confirmer le procédé avancé pour l'enfouissement de la conduite compte tenu des caractéristiques du substrat (affleurement calcaire) ?

5- Un projet industriel deux fois moins efficace que la moyenne : il prévoit de traiter 60000 tonnes d'intrants pour une production de 365 Nm³/h et paraît moins efficace que la moyenne des méthaniseurs en France. Il convient de s'interroger sur la viabilité économique de l'installation.

Quelles seront les mesures proposées en cas de manque de performance ?

6- origine des intrants : est-ce que le porteur de projet est en mesure de fournir la liste des agriculteurs engagés pour apporter les intrants ?

Le 18 avril 2025

29- Mme Fanny Lebreton 7 rue des orchidées 12340 Bozouls est **opposée** au projet de méthanisation pour les raisons suivantes :

- * Emplois créés minimes
- * nuisances
- * détérioration cadre de vie et voie verte

30- Mr Raphaël Campagnac 7 rue des orchidées 12340 Bozouls est lui aussi **opposé** au projet de méthanisation :

- * impacts sur l'environnement
- * augmentation du trafic
- * atteintes à la voie verte
- * Peu d'emplois créés
- * juste une affaire financière pour l'obtention de subventions

31- Mme Brigitte Noyer 1 rue des petits sapins 12340 Bozouls est **opposée** au projet de méthanisation pour les raisons suivantes :

- * inadaptation de ce projet en raison de sa dimension et de ses divers impacts
- * mauvais retours des autres usines de méthanisation du département
- * dépréciation du village et de ses sentiers de randonnée (voie verte)

32- Mme Fabienne Cransac habitante de Rodez est **opposée** au projet de méthanisation en raison :

- * atteintes à l'environnement (arrachage des haies, des arbres)
- * risque de pollution
- * trafic de camions

33- Mr Arthur Bouloc habitant de Millau est **opposé** au projet de méthanisation.

- * destruction de la voie verte, des haies, des arbres
- * trafic de camions
- * pollution de l'eau

34- Mr Sergio Bouloc (même adresse que Mme Fabienne Cransac) est **opposé** à la méthanisation pour les mêmes raisons.

35- Association Bozouls Comtal Citoyens (voir contributions n°1 de la première permanence du 8/04, contribution n°1 du registre papier, courrier n°28 du 17/04)

36- Mr Christian Camviel est **opposé** au projet de méthanisation pour les raisons suivantes :

- * destruction du bocage caussenard
- * polluants
- * Forage nappe phréatique
- * trafic routier accru
- * pas suffisamment de matières pour alimenter l'usine
- * destruction voie verte
- * perte valeur immobilière
- * le biométhane n'est pas un gaz « vert »

Le 22 avril 2025

37- Comité Causse Comtal est **opposé** au projet de méthanisation pour les raisons suivantes :

Le Comité souligne en premier lieu des « erreurs » et rappelle son rôle de protecteur de l'environnement

- * sur dimensions du projet
- * impact sur la biodiversité
- * impact sur le milieu physique (artificialisation des sols)

- * impact surplus trafic routier
- * impact sur le financement (éventuels conflits d'intérêt)
- * impacts sur la voie verte
- * risques de pollution de la nappe phréatique
- * atteintes à la qualité de vie des citoyens

38- Mr Léa Irles 97 chemin du berger 12310 Coussergues est **opposée** au projet de méthanisation pour les mêmes raisons que tous les autres contributeurs :

- * projet trop grand
- * atteinte à la voie verte
- * dénaturation du Causse
- * atteintes à la biodiversité
- * risques de pollution

39- Mme Caroline Laborde habitante du Tarn, vient souvent à Bozouls, chez sa mère et s'inquiète des impacts écologiques, des nuisances et des risques de pollution qui vont être engendrés par le projet de méthanisation.

40- Mr Christian Leguyader habitant de la région parisienne vient très souvent en vacances à Bozouls et partage les remarques formulées par les diverses associations **opposées** au projet.

41- Mme Marie Recoules 2 chemin des Genevriers 12340 Bozouls est **opposée** au projet de méthanisation qui rendra la voie verte dangereuse pour tous usagers, qui la dénaturera et qui entraînera des nuisances olfactives et auditives pour les habitants du village.

42- Mr Henri Recoules 2 chemin des Genevriers partage la même opposition et les mêmes craintes que son épouse.

Trop grand, trafic intense, impact sur les utilisateurs de la voie verte, risque de pollution de la nappe phréatique, impacts négatifs sur la faune et la flore

43- Association les Amis des Sciences de la Terre (A.S.T) 12340 Bozouls : **opposée** au projet de méthanisation en raison du caractère des sols karstiques

- * ce projet présente un risque majeur pour l'environnement et les écosystèmes au-delà même du cadre local (analyse trop superficielle par Artifex)
- * l'épandage du sol peut présenter un risque de pollution des sols par des matières telles que les micros plastiques, la formation d'un composé azoté sous forme minérale l'ammoniac

44- Mr Azam Jean Claude habitant de Bozouls, est **opposé** au projet de méthanisation :

- * il espère que seule la voie sud sera utilisée (page 8 ?)

- * il parle de la zone tampon de 50 m et est persuadé que tout sera détruit sur cette surface totale
- * destruction des écosystèmes, de l'habitat, du lieu de reproduction, de chasse
- * certains animaux présents sur les lieux ne sont pas évoqués dans l'étude d'impact (renard, écureuil, chevreuil, hérisson)
- * problèmes d'évacuation des eaux suite à l'imperméabilisation du futur accès
- * trafic routier accru (pollution air, eau, environnement)
- * destruction de la voie verte

45- Mr Léo Denis 97 chemin du Berger 12310 Coussergues est **contre** le projet de méthanisation sur la commune de Bozouls :

- * impacts sur la voie verte
- * Impacts sur la qualité de vie du village (odeurs, bruit, pollution)
- * impacts du trafic routier sur la route de Gabriac
- * risque pour le milan noir
- * impacts visuels

46- Mme Françoise Arnal 3 rue des fours à pain 12340 Bozouls est **opposée** au projet de Bozouls en raison de son importance démesurée et en raison des futurs impacts (biodiversité avec la destruction des haies, pollutions de l'air, auditives, olfactives, visuelles, nappe phréatique, voie verte, touristiques).

47- Mr Alain Cantaloube 2 rue des fours à pain 12340 Bozouls est lui aussi **opposé** au projet de méthanisation pour les mêmes raisons que les autres contributeurs (biodiversité, pollutions de toutes sortes, atteintes à la voie verte, risque de pollution de la nappe phréatique)

48- Mme Muriel Fourcoux Vidal 3 rue du Vieux pont 12340 Bozouls est **opposée** au projet de méthanisation car l'immobilier sera dévalorisé, le village détérioré, la consommation excessive d'eau entraînera la pollution de l'Alrance, l'insécurité de la voie verte aura un impact sur ses usagers et les agriculteurs ont la tâche de nourrir les humains mais pas les machines.

Le 23 avril 2025

49- Mme Catherine Zieba 70 avenue de Sainte Côme 12500 Espalion nous fait part de son **opposition** au projet de méthanisation en raison des différentes pollutions engendrées, de la destruction de la voie verte et de la biodiversité.

50- Mr Franck El Ahdab habitant de Bozouls estime que le projet va à l'encontre du bien être des habitants de Bozouls en raison de sa proximité et des nuisances engendrées (pollution de l'air, émission de GES, intensification du trafic routier, appauvrissement des sols, atteintes à la voie verte, dégradation du paysage du Causse et accélération de la perte de la biodiversité).

51- Mr Sébastien Soriano habitant de Bozouls, nous fait part de son **désaccord** sur le projet d'usine de méthanisation :

- * projet incompatible avec les méthodes agricoles du Causse
- * impact environnemental (site même du projet + destruction arbres et haies sur le chemin d'accès + pollution engendrée par le trafic routier + utilisation du digestat qui appauvrit les sols + risque de pollution de l'Alrance)
- * destruction de la voie verte
- * Nuisances olfactives pour les maisons les plus proches
- * perte de la valeur immobilière
- * retour négatifs es autres unités du département

52- Mme Valérie Galan 13 impasse des Eglantiers 12340 Bozouls est **opposée** au projet de méthanisation de Bozouls :

- * les vaches sont la plupart du temps à l'estive
- * mauvais retour des autres unités de méthanisation de l'Aveyron qui ne marchent pas
- * obligation de produire des céréales pour nourrir l'usine au lieu de nos troupeaux
- * risque de pollution à cause des sols karstiques
- * mauvaise qualité des digestats étalés dans les champs
- * dégradation dues à l'accès
- * sortie dangereuse route de Gabriac
- * forte augmentation de circulation
- * traversée dangereuse de la voie verte
- * nuisances en tout genre

53- Mme El Ahdab Béatrix 12340 Bozouls (voir contribution n°4 de la permanence du 8/04 et n° 3 de la permanence du 23/04)

54- Mme Danielle Bernié habitante de Bozouls est **opposée** au projet de méthanisation qui ne lui paraît pas adapté en raison de son ampleur et qui va entraîner des nuisances pour les habitants

55- Mr et Mme Jean Causse 25 route de Gabriac 12340 Bozouls sont fortement **opposés** au projet en raison de la grandeur de l'usine, de l'utilisation de 3.5 ha de terres agricoles fertiles, de l'obligation d'aller chercher loin les intrants, de l'abandon de l'agriculture pour favoriser l'industrialisation.

56- Mme Arlette Falguier 210 rue de la fontaine 12340 Bozouls **conteste** le projet de méthanisation : destruction de la voie verte, augmentation du trafic sur la route de Gabriac, impacts sur le centre équestre, sur la biodiversité, sur le paysage, risque de pollution de la nappe phréatique.

57- Mr et Mme Gérard et Marie Noelle Cros 17 rue Henri Camviel 12340 Bozouls se rangent du côté des détracteurs du projet en raison de ses conséquences sur la qualité de vie des habitants, sur l'environnement, sur la dégradation de la valeur immobilière et sur les nuisances engendrées.

6 PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

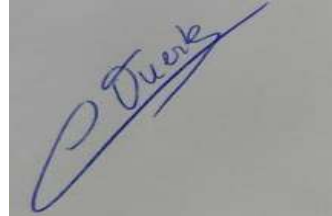
Lors de la première enquête de 2022, les habitants de la commune de Bozouls ne s'étaient pas beaucoup mobilisés en dehors des associations (CCC et Association Bozouls Comtal Citoyens) et de quelques habitants. A l'occasion de cette enquête **complémentaire**, 250 personnes ont fait part de leurs inquiétudes, leurs questions et surtout leur opposition au projet de méthanisation. Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Dimensions excessives du projet (inquiétudes pour l'alimentation de l'usine)
- Atteintes aux paysages, faune et flore (destructions des haies)
- Nuisances risques voisinage (odeurs, bruits)
- Atteinte voie verte (coupée par le chemin d'accès à l'unité de méthanisation)
- Augmentation trafic routier (consommation de CO2 + nuisances + dangers)
- Risque de pollution (tout particulièrement la source Alrance et le Dourdou)
- Inquiétudes quant aux qualités du digestat comme engrais

Bien que cette enquête porte sur des points très précis (impact chemin d'accès, impact canalisation sur la voie verte et cumul avec l'impact de l'unité de méthanisation) j'ai retranscrit la totalité des contributions qui, dans l'ensemble, recoupent les thèmes abordés par le Tribunal Administratif. Par contre, je n'ai pas exigé du porteur de projet des réponses à chaque contribution (BIEVER avait rendu un document très précis et détaillé en réponses au procès-verbal de synthèse de l'enquête de 2022 et les mêmes questions avaient été évoquées par les quelques participants). En conséquence mon procès-verbal de synthèse résume l'ensemble des questions des contributeurs ainsi que mes propres interrogations. Il a été rédigé et envoyé par mail au porteur de projet le 29 avril 2025. (Annexe n°4)

Le porteur de projet m'a adressé ses réponses à mon procès-verbal de synthèse par mail, le 7 mai 2025.

Les réponses du pétitionnaire aux interrogations, critiques ou suggestions du public et de moi-même, me paraissent cohérentes et réfléchies. Les personnes concernées devraient trouver matière à satisfaction car chaque point a été repris et justifié, très clairement, par le porteur de projet (annexe n°5)



Catherine FUERTES, commissaire-enquêteur

PS : L'avis du commissaire-enquêteur, conformément à la réglementation, est disponible dans un document séparé.

Annexes : 1- Arrêté Préfectoral du 20/03/2025
2- insertions journaux
3- délibérations et certificats d'affichage
4 - Procès-verbal de synthèse
5- Réponses du porteur de projet